

économie
et
politique

*faire
de la politique*
À L'ENTREPRISE

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018 (770-771) - 11 €



Adresse postale :

Économie et Politique, 2, place du Colonel-Fabien, 75019 Paris

Rédaction : 01 40 40 13 73

Administration : 01 40 40 13 73

Site Internet :

www.economie-politique.org

E-mail : ecopo@economie-politique.org

En cas de changement d'adresse veuillez contacter :

Diffusion et promotion :

Frédéric RAUCH : 01 40 40 13 41

Directrice : Catherine MILLS

Rédacteur en chef :

Frédéric RAUCH

Comptabilité :

Mitra MANSOURI : 01 40 40 13 41

e-mail : mmansouri@economie-politique.org

Conseil de rédaction et de diffusion :

Eric AUBIN, Daniel BACHET, Amar BELLAL, Frédéric BOCCARA, Paul BOCCARA, Jean-François BOLZINGER, Hervé BRAMY, Gisèle CAILLOUX, Sylvian CHICOTE, Marc COHEN-SOLAL, Aurianne COTHENET, Yves DIMICOLI, Denis DURAND, Jean-Marc DURAND, Caroline FERRERA, Jean-Luc GIBELIN, Christophe GRASSULO, Alain JANVIER, Pascal JOLY, Jean-Vincent KOSTER, Marie-José KOTLICKI, Anne LAFAURIE, Claude LARIDAN, Amaury LE BRETON, Jean-Christophe LE DUIGOU, Patrick LE HYARIC, Didier LE RESTE, Jean LOJKINE, Jean MAGNIADAS, Nasser MANSOURI-GUILANI, Nicolas MARCHAND, Clotilde MATHIEU, Fabien MAURY, Catherine MILLS, Alain MORIN, Alain OBADIA, Bruno ODENT, Roland PERRIER, Guillaume QUASHIE-VAUCLIN, Frédéric RAUCH, Denis RECOQUILLON, Jacques RIGAUDIAT, Lydia SAMARBAKSH, Véronique SANDOVAL, Patricia TEJAS, Alain TOURNEBISE.

Gérant de la publication :

Roland Perrier

Commission paritaire

N° 0319 K 84443

ISSN : 0424-3218

ISBN : 979-10-90384-45-3

Imprimerie : PUBLIC IMPRIM,

12 rue Pierre Timbaud,

BP 553, 69637 Vénissieux Cedex

Publicité-Comédiance : 01 49 22 74 43

5 rue Pleyel - Immeuble Calliope -

BP 229 - 93523 Saint-Denis Cedex

Mise en page et maquette de

couverture : Claude Saligny

D'après une œuvre de *Jean-Pierre Jouffroy* Une avec son autorisation

Éditorial

Ne pas décevoir, ni maintenant, ni ensuite, *Frédéric Boccara* 2

Actualités France/Europe/Monde

Budgets 2019. PLF et PLFSS : la spirale du déclin !, *Jean-Marc Durand* 4

Le « contre-budget » de la « France insoumise » : des pudeurs de gazelle devant le pouvoir du capital, *Denis Durand* 12

Pour une retraite à 60 ans à taux plein, 100% sécu 15

Rapprochement Caisse des dépôts-La Poste : tout le contraire d'un pôle financier public, *Denis Durand* 20

Europe : monnaie, finance, démocratie, *Robert Salais, Laurence Scialom, Ulf Clerwall, Frédéric Boccara* 22

Les dossiers d'Économie et Politique

Faire de la politique à l'entreprise

Introduction 27

Syndicaliste et communiste, *Laurent Brun* 29

Du nouveau dans les relations entre syndicalisme, bataille d'idées et parti politique révolutionnaire, *André Chassaigne, Valérie Lesage, Igor Zamichiei* 30

Comptabilité et nouveaux critères de gestion, *Claude Laridan* 36

Verrerie ouvrière d'Albi : le PCF propose et agit, *Anne Lafaurie* 41

Quel projet pour le groupe Verallia et pour ses territoires ?, *Anne Lafaurie* 43

Projet de proposition de loi d'expérimentation. « Entreprises de territoire et nouvelle régulation démocratique » 46

– Préambule 47

– Loi d'expérimentation 48

Formation et théorie

Pour une autre globalisation ! Une perspective marxiste et au-delà [Deuxième partie], *Frédéric Boccara* 51

Georges Politzer, économiste, *Raymond Mattéi* 55



Éditorial

Frédéric Boccara

NE PAS DÉCEVOIR, NI MAINTENANT, NI ENSUITE

A partir de l'élan vital et du vote historique des communistes en faveur du texte « pour un Manifeste du parti communiste du XXI^e siècle », comme base commune de discussion pour le 38^e congrès du PCF, un tournant fondamental est possible pour le PCF et pour toute la gauche. Il est nécessaire.

Cette base commune met en son cœur une réorientation du PCF, sur la base d'une nouvelle articulation entre social et « sociétal » (plus exactement entre économie et anthroponomie) face aux défis gigantesques qui sont face à nous, à commencer par le nouvel éclatement qui vient dans la crise systémique de longue durée. Cette nouvelle articulation insiste à la fois fortement sur l'économie, pas comme un point parmi d'autres mais comme un enjeu majeur et politique (comme l'annonce le titre de notre revue), et elle insiste dans le même temps sur la conjonction avec l'anthroponomie. Exploitation et dominations se renforcent, comme l'image le mot patron dont l'étymologie renvoie au « pater familias » (père de famille) avec toute une conception du pouvoir, des relations interpersonnelles et une forme de domination masculine ainsi véhiculée. Mais de l'autre côté, les luttes sociales et sociétales peuvent se conjuguer. Et il nous appartient d'y contribuer. Les luttes pour les droits des LGBT peuvent renvoyer aux luttes pour l'émancipation de la personne humaine dans la singularité de chacun. e et, indissociablement, sociale : levier formidable pour mettre en cause la réduction de chaque personne à une chose, à une marchandise – la force de travail – au cœur du marché capitaliste. C'est dire la puissance émancipatrice de l'enjeu d'une sécurité d'emploi et de formation (SEF), qui peut se nourrir des luttes dites sociétales et des luttes sociales, sans qu'aucune ne soit la pré-condition de l'autre.

Ce sont aussi les enjeux de l'écologie, pour une part « inter-classistes » car chaque être humain est concerné dans son existence ou dans le devenir du genre humain. Ils peuvent nous permettre de

rassembler comme jamais, non pas pour éviter les enjeux difficiles de l'argent, des pouvoirs à conquérir sur son utilisation et de la logique capitaliste. Mais pour mieux affronter les questions majeures de la domination de la recherche de profit – ce que nous appelons la domination du capital – qui consiste à la fois en une logique, des coûts, des règles, des pouvoirs et des institutions. Pour mieux souligner le besoin de révolution.

Nicolas Hulot a insisté, tardivement, sur les arbitrages budgétaires défavorables au sein du gouvernement, sur les « lobbies » (en fait le grand capital financier) et même sur les pouvoirs des multinationales. Après son départ du gouvernement, il apparaît de plus en plus clair que l'on ne peut pas dépolitiser l'écologie, ni faire croire qu'elle serait compatible avec l'austérité, ni conciliable avec la logique actuelle des grandes multinationales. Changer les critères de gestion des entreprises est fondamental pour répondre au défi écologique. Comme de sortir les dépenses publiques de l'étau des marchés financiers. Dans le même temps, cela appelle, de notre part, des innovations dont la dimension culturelle ne doit pas être sous-estimée, en particulier concernant l'importance d'une nouvelle consommation, ou une conception parfois suiviste de la technologie (la technologie est décisive mais elle n'est pas neutre, on ne doit pas laisser son élaboration aux dominants).

L'écologie renforce le besoin de révolution. Elle peut nous permettre de prendre en tenaille l'entreprise capitaliste et les banques, du dedans, avec les salariés de toutes catégories, comme du dehors avec les habitants et usagers. La bataille amorcée pour Alstom, avec l'appel lancé par nous et co-signé à la fois par des syndicalistes d'Alstom, des banques, mais aussi par Jean Jouzel, climatologue important et membre du GIEC, en indique les potentialités.

D'autres potentialités considérables existent concernant l'Europe et la mondialisation. Elles rencontrent des enjeux décisifs de l'emploi, de l'écologie, d'une

autre culture, des services publics et de l'émancipation face à la domination des marchés financiers.

Tout cela implique deux autres réorientations majeures : entreprise et affirmation communiste.

L'entreprise est le trou noir de la pensée économique dominante, néo-classique. C'est aussi la grande absente des enjeux portés par les autres partis et organisations politiques. Ce ne serait « pas une question politique » prétendait Pierre Gattaz du Medef. Nous pensons tout le contraire : avant tout à cause des pouvoirs qu'ont les entreprises sur les gens, les vies et les territoires. C'est pourquoi une implantation du PCF dans entreprises est fondamentale, conjuguant avec son organisation en-dehors de l'entreprise (cités populaires, banques, services publics) ou dans les institutions politiques. « Conjuguer », là est peut-être la piste pour la novation à effectuer en la matière. C'est une question qui est loin d'être purement administrative. Elle va demander un effort d'élaboration créative considérable, en lien avec les forces militantes et intellectuelles.

L'affirmation communiste ? Non pas la proclamation à blanc d'une étiquette mais une affirmation d'idées, construites et repérables, un apport de propositions, un appui par des élus et – surtout peut-être dans les conditions actuelles – le PCF lui-même, dont l'organisation s'est profondément affaiblie, tout autant le lien avec les départements et fédérations que l'organisation avec les régions, échelon pourtant majeur, que le lien avec les entreprises aux plans territorial, national et même international. Et bien sûr les liens avec les autres acteurs progressistes et les partis communistes dans le monde. À chaque fois dans un souci d'action, de novation et de rassemblement.

Ce congrès du PCF peut permettre un véritable rassemblement des communistes, non pas sur des formules habilement rédigées ou sur je ne sais quelle synthèse « de sommet », mais tourné vers l'action. Un rassemblement de nature nouvelle, en lien avec la mise en œuvre d'une novation tant refoulée, mais

mieux ancrée dans nos racines pour aller conquérir le nouveau qui cherche tant à advenir. Bataille d'idées, luttes sociales, luttes politiques, formation théorique et pratique, élaboration en lien avec la vie et l'action, bref sortir de la paralysie et être utiles. Mais aussi deux choses : d'une part organiser du retour d'expérience, en fonction de la vie, du terrain, des difficultés ou des réussites, sans rouvrir bien sûr à chaque fois tous les débats d'orientation fondamentaux dès lors que le congrès aura fait des choix clairs ; d'autre part considérer que d'autres débats se poursuivront au-delà du congrès et que nous aurons collectivement la responsabilité de les favoriser. Les favoriser pour construire et non pour ressasser des différences apparaissant à un moment ou un autre entre communistes. Les favoriser à la lumière de la pratique.

Un rassemblement de nature nouvelle est possible. Et il peut intéresser bien au-delà du PCF, syndicalistes, intellectuels, militants associatifs, altermondialistes, de la solidarité, peuple de gauche.

Le PCF peut rompre avec la présidentialisation de sa direction politique, comme avec l'effacement de ses propres idées, chercher avec d'autres ce que Gramsci appelle des « hégémonies culturelles » et non l'hégémonie d'un appareil. Le PCF, enfin, peut par sa pratique chercher à relever les nouveaux défis de pouvoirs et de lutte, dans ce monde où « les nouveaux tanks contre les peuples, ce sont les banques ». Il peut avancer dans le sens d'une conception qui ne récuse pas la nécessaire conquête de pouvoirs institutionnels et d'État, mais y conquiert des positions dans la perspective de permettre au mouvement populaire de conquérir lui-même du pouvoir sur les entreprises et les banques face au capital.

C'est possible. Cela va demander du travail créatif. Il ne faut pas décevoir l'espoir levé par les communistes.

Economie & Politique et ses lecteurs peuvent continuer à jouer le rôle rassembleur et créateur joué jusqu'ici dans cet esprit. ■■■

Abonnez-vous !

Budgets 2019

PLF et PLFSS : la spirale du déclin !

Jean-Marc Durand

- « Avec un déficit public à 1,9 % en 2019
- – puisqu'il n'atteint 2,8 % qu'en raison de
- la transformation de 20 milliards d'euros
- de CICE en baisse de charges (soit
- 0,9 % de PIB Ndlr) – et une évolution
- de la dépense publique maîtrisée à
- 0,6 % en volume – après 1,4 % en 2017,
- le gouvernement respecte le cap fixé
- par le président de la République et
- voté par le Parlement dans la loi de
- programmation des finances publiques.
- D'ici 2022, nous réduirons la dette de 5
- points de produit intérieur brut (PIB), la
- dépense publique de 3 points – avec
- une stabilisation en volume en 2018 – et
- les prélèvements obligatoires d'1 point. »
- Tels sont les propos introductifs du
- Premier ministre lors de sa présentation
- du budget 2019. On pourrait presque
- s'en tenir là pour caractériser ce budget,
- à une exception près. Non comptant
- d'afficher ces objectifs régressifs, il
- compte les atteindre en poursuivant une
- politique d'allègements tous azimuts
- de la fiscalité des entreprises et de
- l'ensemble des prélèvements sur le
- capital.

Éléments de contexte

Nous revenons au contexte général après avoir déjà développé celui-ci dans le numéro précédent d'*Économie et Politique*. Nous précisons simplement quelques points particuliers. L'hypothèse de croissance pour 2018 est de 1,7 %. Le même chiffre est retenu pour 2019 et jusqu'en 2022. Il faut de ce point de vue remarquer que sur les trois premiers trimestres de cette année 2018, la croissance n'est que 0,8 % (0,2 % + 0,2 % + 0,4 %). En rythme annuel cela veut dire que pour atteindre 1,7 % en 2018, il faudrait un dernier trimestre à + 0,9 %. Ce serait un miracle ! Il est plus sérieux de tabler sur une croissance de 1,2 % à 1,3 % au total en 2018. D'autant plus que rien dans le budget 2018 comme dans les perspectives budgétaires pour 2019 ne peut donner à croire en un quelconque sursaut de croissance. Tout ce qui pourrait constituer ne serait-ce qu'un mince engagement en faveur des dépenses humaines et socialement utiles est systématiquement ignoré.

Pourtant il n'en faut pas beaucoup pour revigorer quelque peu la croissance. L'exemple de 2017 au résultat inattendu de + 2,2 % en est pourtant une intéressante démonstration. Le peu que Hollande a desserré l'étau de l'austérité en 2016 et 2017 (prestations sociales, point d'indice Fonction publique, relance légère de l'investissement public) a permis de créer 341 000 emplois, chiffre jamais atteint au cours des dix années précédentes. Ce phénomène, conjugué au bas prix du baril de pétrole notamment, aura permis d'obtenir un taux de croissance de 2,2 % alors qu'il était initialement prévu à 1,5 %. Comme quoi il y a bien d'autres solutions possibles que celles des dogmes ultralibéraux de la Commission de Bruxelles et de nos zélés protagonistes nationaux.

De toute évidence ce n'est pas ce genre de surprise qui risque de nous arriver en 2019. La situation, que ce soit au plan de l'emploi où le taux de chômage demeure élevé, ou des salaires qui restent figés, ou des services publics qui sont au centre d'une entreprise de démantèlement massif, voir le rattachement CAP

L e budget de l'État - Le PLF 2019

De façon générale, le budget 2019 ne déroge pas aux grandes orientations fixées par le budget 2018. Il les reprend et en accentue certaines caractéristiques. Le budget 2019 est en effet un nouveau budget de combat contre la dépense publique et donc contre une réponse publique aux besoins des populations, jouant les profits capitalistes contre le développement des capacités humaines. En ce sens, il traduit nettement comme son prédécesseur un choix de classe.

2022, n'incline à aucun espoir de relance de l'activité réelle dans notre pays en 2019 comme au cours des années suivantes d'ailleurs. Si on prend la situation de l'emploi, la plus indicative, les perspectives qui s'annoncent en ce domaine sont difficilement compatibles avec l'idée d'un retour de la croissance. Avec 5 649 800 demandeurs d'emplois en catégorie A, B et C (9,6 %), soit une augmentation de 0,4 % au dernier trimestre, et vu les annonces de nouveaux plans de licenciements massifs dans de nombreuses entreprises, l'avenir incline plutôt au pessimisme.

Comment en effet tracer une perspective sérieuse de rétablissement des comptes publics en continuant de développer une politique qui nie tout investissement dans le développement des capacités humaines et dans la satisfaction des besoins sociaux les plus élémentaires ?

Comment, alors que sont annoncés d'importantes suppressions d'emplois et le tarissement des recrutements de fonctionnaires, que la consommation ne repart pas, conséquence d'un pouvoir d'achat en berne (-0,5 % au premier trimestre bien que remontant à +0,7 % au second) et qui devrait à nouveau subir les effets de la loi de finances 2019, notamment avec la désindexation des retraites, rester droit dans ses bottes comme le font MM. Macron et Philippe, et continuer à annoncer sans sourciller une croissance de 1,7 % pour les 5 prochaines années ? Sachant qu'au plan international s'accumulent de plus en plus de nuages annonciateurs d'un nouvel épisode majeur de crise financière au cœur d'une crise de système qui ne fait que s'approfondir. Chaque jour nous apporte des preuves supplémentaires d'un délitement politique, social, économique, écologique et idéologique qui frappera durement les populations et qu'une politique de restriction permanente ne fait que nourrir. Que ce soient les résultats électoraux des deux côtés de l'Atlantique où montent populisme et fascisme ou les multiples déclarations d'un Trump qui sous-tendent des intentions pas vraiment amicales envers la Chine, tout cela ne constitue pas des éléments de stabilisation et de sérénité sur lesquels bâtir de solides hypothèses d'avenir.

À l'évidence, la stratégie adoptée par E. Macron et son gouvernement et qu'incarne pour une part le budget 2019 en ne rompant pas avec cette évolution générale, va conduire inévitablement à des difficultés croissantes et à de nouveaux replis identitaires face à la désagrégation sociale que de pareils choix engendrent ce qui ne manquera pas de contribuer à la montée de graves dangers pour notre peuple.

Le postulat « macronien » du désendettement

L'alpha et l'oméga du budget 2019 est la réduction de la dette publique et la baisse du déficit public annuel en dessous des 3 % avec l'objectif 0 % en 2022. C'est une folie pure. D'une part, il s'agit de considérer le poids de la charge de la dette soit 42 milliards c'est-à-dire presque l'équivalent du budget de l'Éducation nationale. N'y a-t-il pas matière à s'interroger sur le versement annuel d'une telle somme aux marchés financiers et pour cela de revoir rapidement le rôle de la BCE et y compris des banques de dépôts dans le financement des dépenses d'investissements de l'État et

des collectivités territoriales ? Plutôt que de gaver les marchés financiers d'argent public, E. Macron serait mieux inspiré de proposer une transformation du rôle des institutions bancaires avec pour critère une autre utilisation de l'euro au lieu d'en faire l'étendard d'une politique monétariste.

À propos de la dette publique qu'il s'agirait de faire baisser de 5 points de PIB d'ici 2022, PIB qui devrait se situer fin 2018 aux alentours de 2 350 milliards d'euros, n'est-il pas possible de traiter cette question différemment ? Par exemple tout en restant naturellement dans le domaine du raisonnable, consentir à accroître le montant de cette dette pour répondre à des objectifs précis de relance et de développement des services publics, pour contribuer à soutenir une nouvelle politique industrielle, le tout sur fond de contrôle des citoyens et des salariés disposant de nouveaux espaces politiques et juridiques de décisions et cela dans le respect de normes écologiques.

Il faut en finir avec cette culpabilisation autour de la dette. Oui il y a aujourd'hui besoin de s'endetter pour relancer le développement de la société. Mais pour cela seulement, pas pour venir alimenter la dérive financière de l'économie et au final creuser le déficit et accentuer sans aucun effet sur la croissance réelle le poids de la dette. Car un endettement qui génère une création de richesses réelles va contribuer à augmenter le PIB et ainsi absorbera la dette initialement créée, voire en fera reculer le montant global accumulé. Car la dette ce n'est pas autre chose que du crédit pour un État mais un crédit qui ne se mesure pas à l'aune d'une génération ou même d'une vie d'homme mais à celle d'un enjeu de civilisation. Voilà pourquoi il est urgent de rompre avec la conception réactionnaire de l'endettement public que les laudateurs de l'ultralibéralisme nous assènent depuis des décennies, et que reprennent largement à leur compte, avec la volonté de passer à un cap supérieur, Macron et son équipe.



L'alpha et l'oméga du budget 2019 est la réduction de la dette publique et la baisse du déficit public annuel en dessous des 3 % avec l'objectif 0 % en 2022. C'est une folie pure.



Les mesures fiscales cumulées 2018-2019

Principales mesures en prélèvements obligatoires en 2018 et 2019 *		
[en milliards d'euros]		
	2018	2019
Dégrèvements taxe d'habitation pour 80 % des ménages	-3,2	-3,8
Exonération de cotisations sur les heures supplémentaires		-0,6
Mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU)	-1,6	-0,3
Baisse de la CSG pour les retraités modestes		-0,3
Basculer cotisations CSG **	4,4	-4,1
Prolongation et recentrage du CITE		0,8
Création de l'impôt sur la fortune immobilière	-3,2	
Élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi des personnes à domicile	-1	
Suppressions des cotisations étudiantes	-0,2	
Fiscalité du tabac (net des effets de comportement)	0,6	1,9
Hausse de la fiscalité énergétique (impact ménages)	0,4	2,4
Total ménages	-1,8	-6,0
Basculer CICE/ baisse pérenne de cotisations sociales après LFI 2018		-20,4 ***
CICE impact des mesures antérieures à la LFI 2018	-3,7	-0,5
Baisse taux d'ID de 33,33 % à 25 %	1,2	2,4
Renforcement temporaire du 5 ^e acompte d'IS		1,5
Taux de forfait social à 0 % pour les entreprises de moins de 50 salariés		0,5
Surtaxe exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés	5,1	0,2
Hausse fiscalité énergétique (impact entreprises)	1,3	1,0
Suppression du taux réduit de TICPE (certains usagers du gazole)		1,0
Ressources affectées France Compétences (financement plan d'investissement sur les compétences)	0,3	1,3
Total entreprises	- 8,4	-18,8
Total ménages et entreprises	-10,2	-24,8

(*) Hors mesures de périmètre (France Compétences).

(**) Hors prime compensatoire pour les fonctionnaires d'État.

(***) Dont -0,4 milliard d'euros de compensation des régimes spéciaux financés par la Sécurité sociale.

À l'observation de ce tableau, un premier constat de l'impact des mesures fiscales décidées par le gouvernement s'impose. Les baisses d'impôts représentent pour les entreprises plus du double de celles affectées à l'ensemble des ménages. Par ailleurs, le concept de « ménage » est particulièrement pervers. Il intègre en effet sur un même plan aussi bien les ménages les plus fortunés que ceux qui disposent de salaires moyens ou que ceux qui ne vivent que du RSA alors que les bénéfices que retire chacune de ces catégories de mesures mises en place sont souvent aux antipodes les uns des autres. Ainsi on remarquera que les 5 milliards de baisse d'impôt accordés aux plus riches (plafonnement à 30 % des revenus du capital et suppression de l'ISF) auront été compensés par la hausse de la fiscalité sur le tabac, sur l'énergie et par la hausse de la CSG sur les retraités.

Au final, l'essentiel de la baisse des prélèvements fiscaux représentera 29,8 milliards au profit des entreprises et des contribuables les plus fortunés sur un total de 35 milliards sans compter que les taxes

indirectes pèsent beaucoup plus lourd sur les revenus modestes que sur les plus hauts. C'est le principe même de l'impôt proportionnel.

Enfin s'agissant des entreprises, l'année 2019 sera celle de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés. En 2016, le taux normal de l'IS était de 33,33 %. L'objectif c'est 25 % en 2022. Pour atteindre ce graal le taux connaîtra les évolutions suivantes :

- 2018 : application d'un taux de 28 % jusqu'à 500 000 euros de bénéfices et 33,33 % au-delà ;
- 2019 : le taux de 33,33 % sera ramené à 31 % et les 500 000 premiers euros de bénéfices demeureront imposés au taux de 28 % ;
- 2020 : généralisation du taux de 28 % ;
- 2021 : abaissement du taux de 28 % à 26,5 % ;
- 2022 : abaissement du taux de 26,5 % à 25 %.

D'un coût total de 12,5 milliards d'euros pour l'État, cette mesure s'inscrit pleinement dans la concurrence

fiscale instaurée au plus haut niveau par la commission européenne elle-même, qui par ailleurs est en train d'avancer sur un projet d'ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés) qui vise au final à instaurer dans tous les pays d'Europe le plus bas taux possible d'impôt sur les sociétés.

Voilà pourquoi il faut à tout prix que la dépense soit réduite. On ne peut en effet pas souhaiter tendre vers une fiscalité zéro sur le capital et les entreprises, et en plus leur mettre à disposition une partie de la manne publique, sans d'une part faire monter la fiscalité sur les personnes particulièrement les plus modestes d'entre elles et c'est là qu'entre en jeu la multiplication des taxes au titre d'une fiscalité écologique, et d'autre part sans tailler à la serpe dans les dépenses publiques.

Voilà pourquoi E. Macron entre autres s'est engagé à supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, 50 000 dans la Fonction publique d'État et 70 000 dans la Fonction publique territoriale. Au titre du budget 2019 ce sont ainsi 4 164 postes budgétaires qui seront supprimés dans la Fonction publique d'État. Sont parallèlement en préparation plusieurs mesures issues du rapport CAP 22 (voir article dans ce numéro d'*Économie et Politique*) qui préfigurent d'importantes saignées dans les effectifs de fonctionnaires ainsi qu'une mise en cause radicale du statut de la Fonction publique et des garanties qui y sont attachées, notamment la garantie de l'emploi. C'est également selon cette même logique que les retraites sont désindexées de l'inflation et que les collectivités territoriales vont devoir se priver de 230 000 millions d'euros supplémentaires de concours de l'État.

L'enjeu central d'une alternative de contenus pour une autre politique publique

La loi de finances 2019 par ce qu'elle travaille dans le prolongement de celle de 2018, comme remodelage en profondeur de notre société, porte la nécessité d'un large et profond débat sur le contenu des futures politiques publiques dans notre pays avec au cœur de cette réflexion l'enjeu du financement. Il s'agit rien de moins que de sortir ces dernières des logiques de domination des marchés.

L'exigence de réponses aux besoins sociaux énormes qui s'expriment dans notre société impose à tous une réflexion approfondie sur le sujet. Jamais il n'y a eu autant d'attentes non satisfaites (éducation, formation, culture, sport, emplois, transport, énergie...). Cela parce que ces besoins se heurtent à une impossibilité de leur prise en compte, conséquence de l'insuffisance criante des dépenses publiques, de dépenses utiles au développement humain et à la protection de notre planète. Il est donc urgent de sortir du cercle vicieux de la contraction sans cesse plus forte de la dépense publique pour à nouveau la faire croître. En répondant aux exigences sociales, économiques et écologiques cette relance de la dépense publique participerait à assainir l'ensemble de notre économie car utilisant l'argent pour de vrais investissements de développement de toute la société et de l'ensemble des citoyens.

À cette fin nous versons au débat un certain nombre de propositions qui ont pour point central une autre conception de l'utilisation de l'argent. C'est-

à-dire une utilisation pour promouvoir un mode de production de la richesse qui sur fond de nouveaux critères de maîtrise sociale et environnementale conduirait à une répartition respectueuse des besoins de chacun.

Notre projet de réforme profonde de la fiscalité est une des pièces majeures permettant d'atteindre un tel objectif. Elle s'attache en priorité à une réforme de la fiscalité des entreprises, là où se créent une grande partie des richesses, mais aussi de la fiscalité du capital et de la fortune. Il s'agirait d'instaurer une vraie progressivité pour l'ensemble de ces impôts et d'organiser une modulation incitative de leur contribution finale en fonction de l'utilisation des bénéfices des entreprises d'une part et des biens professionnels de l'autre pour développer l'emploi, la formation, les salaires et respecter l'environnement. Concernant les entreprises, un nouvel impôt local sur le capital (immobilisations foncières et matérielles) serait créé, assorti d'une contribution sur leurs placements financiers.

Cette réforme fiscale concernerait également la fiscalité des personnes en instaurant un nouvel impôt sur le revenu à la progressivité augmentée (10 tranches) avec un taux sommital relevé (65 %). Une réforme de la fiscalité locale est également nécessaire. Elle devrait commencer par l'affirmation du besoin de maintenir une fiscalité locale calculée sur une base indiciaire et engager dans le prolongement une véritable révision de l'ensemble des valeurs locatives. La taxe d'habitation serait transformée en y intégrant dès le calcul de sa base des éléments de modulation en fonction de la situation économique des familles.

Une révision de la fiscalité des droits de mutation est également nécessaire afin de tenir compte à la fois de la valeur du bien transmis et de la situation économique du bénéficiaire.

Cette réforme fiscale devrait également consacrer un recul de la part des prélèvements indirects dans les recettes fiscales nationales, notamment en instaurant un taux zéro de TVA pour les produits de première nécessité et un taux réduit pour les biens de consommation courante. Il conviendrait également de revoir de fond en comble les mécanismes de la TICPE afin d'en maîtriser sérieusement la progression.

La fiscalité est un moyen de financer le fonctionnement des administrations et des services publics. Mais son produit ne peut suffire à couvrir les importants besoins d'investissements pour assurer la création, le développement et la rénovation des services publics. C'est pourquoi une réforme de la fiscalité doit être coordonnée à un changement de la politique du crédit et du rôle des banques, en premier lieu de la BCE avec la création d'un fonds européen pour le financement des services publics. Au plan national il s'agirait d'adosser à un pôle public bancaire un fonds national pour l'emploi et la formation décentralisés dans chaque région en fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Ces fonds permettraient de mobiliser le crédit, de le sélectionner et de le bonifier en fonction de la nature des investissements et de leur traduction en termes de création d'emplois, d'élévation des niveaux de qualifications des salariés et de réponse aux problèmes écologiques.

Ces nouveaux moyens de financement seraient le point d'ancrage d'une efficacité sociale retrouvée, supposant elle-même de nouveaux droits et pouvoirs d'intervention et de décision pour les salariés dans la gestion de leur entreprise qu'elle soit privée, publique ou une administration. Il en irait de même pour les citoyens au niveau de la cité. Naturellement une telle réforme fiscale ne peut aller sans revoir les effectifs et les missions de l'administration des Finances publiques qui aura perdu presque 40 000 emplois en une vingtaine d'années. Une action de coordination de cette administration devrait par ailleurs être engagée avec les représentants du monde du travail, notamment avec les comités d'entreprise, à propos de contrôles à mettre en œuvre ou d'avis et d'informations à échanger.

Enfin, au moment où s'ouvre la campagne des élections européennes, il s'agit de pousser à une vraie coopération fiscale en Europe afin d'en finir avec le *dumping* fiscal. Il convient en effet de mettre le plus rapidement possible un terme à la course effrénée et mortelle au moins-disant fiscal et social qui a lieu sur le territoire de l'Union. Aux fins d'une harmonisation fiscale par le haut, nous pourrions envisager de gager en partie le niveau des taux d'intérêts des crédits alloués par le fonds européen de développement social, écologique et solidaire aux États pour financer leurs investissements de services publics, sur le niveau et la nature des prélèvements fiscaux qu'ils appliqueraient. Ces prélèvements en conditionnant en partie le montant des recettes fiscales de chaque État, viendraient d'une certaine manière garantir leur solvabilité et traduire concrètement leur volonté réelle de développer leur pays.



Enfin, au moment où s'ouvre la campagne des élections européennes, il s'agit de pousser à une vraie coopération fiscale en Europe afin d'en finir avec le *dumping* fiscal.



Solde budgétaire prévu en loi de finances initiale pour 2018	-85,7	
Sous-exécution anticipée sur la norme de dépense pilotable		0,6
Reprise en base de la plus-value sur les recettes fiscales constatée en exécution 2017		4,3
Rattrapage du retard de comptabilisation sur les droits d'enregistrement		3,0
Dégradation du solde du compte retraçant les participations financières de l'Etat		-2,7
Hausse de la contribution au budget européen		-0,6
Autres		-0,2
Prévision de solde budgétaire pour 2018	-81,3	
Évolution spontanée des recettes		10,6
Moindres décaissements au titre du contentieux « 3 % dividendes »		3,7
Baisse des prélèvements obligatoires financée par l'État		- 4,7
Progression des dépenses pilotables (par rapport à la sous-exécution prévue en 2018)		- 2,8
Hausse de la contribution au budget européen		- 0,6
Hausse de la charge de la dette		0, 4
Retour à la neutralité du solde du compte retraçant les participations financières de l'État		2,7
Autres		0,4
Prévision de solde budgétaire pour 2019 hors effets ponctuels de trésorerie	-72,8	
Impact excepté de la transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations sociales		-20,0
Décalage d'un mois des recettes du prélèvement à la source		-5,9
Prévision de solde budgétaire pour 2019	-98,7	

Principaux chiffres du budget 2019

Les recettes de l'État

En MDS euros	Exécution 2017	LFI 2018	Révisé 2018	Ecart LFI	PLF 2019
Recettes fiscales nettes	295,6	286,6	292,9	6,3	278,9
Impôt net sur le revenu	73,0	72,5	73,1	0,6	70,5
Impôt net sur les sociétés	35,7	25,9	25,7	0,2	31,5
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	11,1	13,6	13,3	-0,3	17
Taxe sur la valeur ajoutée nette	152,4	154,6	157,0	2,4	130,3
Autres recettes fiscales nettes	23,4	20,1	23,8	3,7	29,6
Recettes non fiscales	13,8	13,2	13,4	0,1	12,5
Recettes de l'Etat	309,5	299,8	306,36,4		291,4

En 2018, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 292,9 milliards d'euros, en hausse de 6,3 milliards d'euros par rapport à la prévision initiale.

PLFSS 2019, ou comment plonger la Sécurité sociale dans les affres du marché

Le retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale est à l'ordre du jour depuis 2017. Mieux même qu'un simple retour à l'équilibre, l'état des comptes de la Sécurité sociale semblerait inciter le gouvernement à ne pas lui rembourser une compensation fiscale qu'il lui doit à hauteur de 600 millions d'euros. Qu'à cela ne tienne, les assujettis n'auront qu'à réduire encore un peu plus leurs dépenses de santé, les hôpitaux à fermer quelques lits supplémentaires, les déserts médicaux à s'étendre en attendant la fée télé-médecine.

Dans la présentation faite à la presse du PLFSS 2019, on apprend que loin d'être utilisé pour renforcer l'offre de protection sociale, ce retour à l'équilibre pourrait même se retourner contre la Sécurité sociale elle-même et devenir un des moyens de sa destruction.

Un passage de ce dossier de presse est particulièrement instructif: « Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale traduit en premier lieu la volonté du gouvernement d'encourager le travail, pour qu'il soit toujours payant. La baisse des cotisations sociales en octobre 2018 se traduit par un impact financier supplémentaire, favorable pour les actifs, de 4 milliards d'euros en 2019. Cet objectif va de pair avec une augmentation du pouvoir d'achat.

C'est pourquoi le gouvernement souhaite que ceux qui travaillent perçoivent une rémunération juste au regard de leurs efforts. L'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires travaillées augmentera de 2 milliards d'euros en année pleine le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent. La mesure prévue dans le projet de financement de la Sécurité sociale pour 2019 entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2019 (600 millions d'euros en 2019). Cet effort pour les finances publiques, anticipé par rapport à ce qui était envisagé dans la LFPF, se traduira par un gain de pouvoir d'achat moyen de 200 euros par an et par salarié.

Couplés aux autres mesures d'allègements d'impôts sur les ménages et au renforcement de la fiscalité incitative (tabac, énergie carbonée), les textes financiers pour 2019 aboutissent à un renforcement de pouvoir d'achat de 6 milliards d'euros pour les ménages.

Ce choix en faveur du travail contribuera à la croissance et à la création d'emplois, de même qu'à l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de notre pays par le biais du renforcement de l'efficacité des dispositifs d'allègements du coût du travail ainsi que par la simplification de la fiscalité sur les entreprises. La compétitivité des entreprises bénéficiera notamment de la baisse du coût du travail. »

Dans ces quelques phrases, toute la philosophie du gouvernement est résumée. Il s'agit de gérer la Sécurité sociale comme une entreprise avec un objectif de rentabilité afin de ne pas entraver la compétitivité des entreprises et de dégager du pouvoir d'achat pour « ceux qui travaillent ». Par contre, personne ne dit comment les salariés feront face à leurs futures dépenses de santé lorsque la Sécurité sociale à force de baisse des cotisations salariales et patronales, ne sera plus que l'ombre d'elle-même? C'est-à-dire un ensemble de caisses réduites à n'offrir qu'une couverture sociale minimale, le reste des prises en charge étant dès lors du ressort des mutuelles et des assurances dont le niveau de prestation sera adapté à la hauteur des cotisations.

Pour libérer l'économie, thème si cher à E. Macron, il convient pour le pouvoir d'avancer vers un projet néolibéral qui vise à déposséder toujours plus les partenaires sociaux de leur pouvoir de décision en matière de protection sociale. En fait il s'agit d'en finir avec une Sécurité sociale et des prestations sociales ayant une fonction redistributive efficace selon le principe qu'avait posé Ambroise Croizat: « chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».

Les logiques ultralibérales poussées au maximum possible

Les recettes proposées par le PLFSS 2019 sont en fait l'actualisation des vieilles lunes ultralibérales. Pour équilibrer les comptes sociaux pourquoi ne pas engager une vraie politique de l'emploi et des salaires qui constituent la seule véritable base solide



L'année 2019 sera une sorte de jackpot pour les entreprises et les structures éligibles. Elles bénéficieront en trésorerie à la fois des crédits d'impôts au titre de 2018 et de l'allègement des cotisations.



de calcul des cotisations sociales? C'est pourtant le choix contraire qui est fait depuis des années et que propose de poursuivre dans un nouveau contexte, celui de comptes équilibrés, E. Macron. Pour lui, relancer l'emploi passe en priorité par s'attaquer aux garanties qui entourent ce dernier, donc à réduire les prélèvements sociaux et les prestations qui en découlent. Or depuis des années que sont pratiquées des politiques d'allègement, voire de suppression de cotisations sociales sur les bas salaires par exemple, cela n'a permis aucune relance significative des créations d'emplois. Pas plus d'ailleurs que de tels choix ont permis d'améliorer en quoi que ce soit la compétitivité des entreprises. Les divers rapports de la Cour des Comptes sur le sujet en attestent régulièrement. Et si la baisse de cotisations sociales salariales peut donner l'impression momentanée d'une bouffée d'air pur en matière de pouvoir d'achat, cette impression risque de se retourner rapidement lorsqu'il s'agira de faire le constat que les prestations jusque-là proposées auront décliné, voire même disparu.

Un des soucis du PLFSS 2019 est d'imaginer comment poursuivre les allègements de charges sociales des entreprises. Les modalités mises en œuvre jusqu'à présent arrivent au moment où elles vont produire leur plein effet (allègement sur les bas salaires, CICE transformé en baisse uniforme de 6 points de cotisations d'assurance maladie). Certes il y a encore quelques gains à opérer et le gouvernement ne se gêne pas pour le proposer. Ainsi il y aura un renforcement des allègements généraux de cotisations sociales au niveau du SMIC. Désormais ces allègements généraux porteront également sur les contributions d'assurance chômage et de retraite complémentaire. Ainsi, au niveau du SMIC, plus aucune cotisation ou contribution sociale payée habituellement par toutes les entreprises ne sera due. Mais pour ne pas prendre de retard, il aura aussi fallu imaginer d'autres dispositifs, d'autres montages et en ce domaine on peut faire confiance aux habiles conseillers de l'Élysée et de Bercy.

Il s'agit donc maintenant d'encourager à la multiplication de la création de micro-entreprises à qui il est accordé une année blanche de cotisations sociales suivie d'une exonération dégressive sur trois ans. Au total, cela fera à nouveau des milliards de rentrées de cotisations sociales en moins dans les caisses de

la Sécurité sociale. Cet attrait subit pour les micro-entreprises est à rapprocher de la fin programmée de la présence de commissaires pour valider les comptes de la plupart des TPE et PME.

L'année 2019 sera une sorte de jackpot pour les entreprises et les structures éligibles. Elles bénéficieront en trésorerie à la fois des crédits d'impôts au titre de 2018 et de l'allègement des cotisations. Elles enregistreront ainsi concrètement un gain de trésorerie de 20 milliards.

S'agissant des cotisations salariales, la baisse est à nouveau à l'ordre du jour. Il va donc s'agir à présent «d'exonérer totalement la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1^{er} septembre 2019». Le gouvernement promet ainsi des gains de pouvoir d'achat (+11,3 % de la rémunération brute des heures supplémentaires). Naturellement il y a un coût pour la Sécurité sociale, 2 milliards d'euros dont 600 millions dès 2019 qui se répercuteront inévitablement sur les dépenses sociales.

Un plan machiavélique de casse de la Sécurité sociale

Dans ces conditions on imagine que le retour programmé et clairement envisagé maintenant à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale va demeurer un exercice à la fois complexe et aux objectifs ambigus. Selon le dossier de présentation à la presse du PLFSS 2019, ce retour à l'équilibre de la Sécurité sociale «après 18 années de déficit» ne devrait finalement pas servir à améliorer notre système de protection sociale, mais à «confirmer l'amortissement de la totalité de la dette sociale à l'horizon 2024». Et cela, en tenant compte des nouveaux dispositifs d'exonération qui vont venir au fur et à mesure impacter les recettes de la Sécurité sociale elle-même. Autant dire que c'est dans une fuite en avant sans précédent que le gouvernement lance la gestion de l'ensemble des comptes de la Sécurité sociale. L'objectif recherché et pas totalement avoué, bien que certains se lâchent, étant d'en finir avec la Sécurité sociale, ses principes fondateurs et son mode de financement sur la valeur ajoutée. Tout le reste n'est que fadaïses, n'est que de l'habillage pour permettre de casser un outil de solidarité essentiel à notre peuple. Il fallait, y compris dans cette entreprise idéologique, en arriver à la baisse des cotisations sociales salariales afin, momentanément au moins, d'anesthésier les salariés avec le leurre d'une augmentation de pouvoir d'achat que le gouvernement et le Medef s'empressent aussitôt de récupérer par la hausse de tout un arsenal de taxes et le maintien des salaires à un niveau anormalement bas. Cette volonté de casse de l'outil est d'autant plus claire que le gouvernement veut profiter du retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale pour ne plus compenser intégralement les baisses, les exonérations et les suppressions de cotisations proposées. C'est un vrai assassinat! C'est la politique du Sapeur Camember qui pour boucher un trou en creusait un autre. Pour le gouvernement il faut tenir la Sécurité sociale sous pression jusqu'à l'explosion du système. C'est le vieux rêve des capitalistes, des banquiers et autres compagnies d'assurances.

Dépenses du régime général et FSV

En milliards d'euros	2018	2019
Maladie	211,3	216,2
Accidents du travail	12,0	12,2
Vieillesse	133,7	137,1
Famille	50,1	50,3
Régime général	394,1	402,7
Fonds de solidarité vieillesse (FSV)	18,9	18,4
Régime général + FSV	395,7	404,2

Au lieu de proposer une stratégie de progrès social, Macron et son gouvernement cherchent à affaiblir le système, à le porter à un niveau de dégradation tel que chacun devra s'accorder à dire : ça ne fonctionne pas, cela ne produit plus aucun effet redistributif. Il faut mettre autre chose à la place.

Les principaux dispositifs du volet santé

Le PLFSS 2019 propose un panier de soins « 100 % santé » permettant une prise en charge des soins et des biens de santé mal remboursés par l'assurance maladie dans les domaines de l'optique (en 2020), de l'audiologie et des soins dentaires (en 2021). Comment tout cela sera financé, là est la question ! Il est juste indiqué que « cette offre sera accessible à tous et prise en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire et les contrats de complémentaire santé responsables ». On peut craindre qu'au final ce soit les assurances complémentaires qui supportent ce coût et que cela entraîne une augmentation des primes d'assurance qui viendra peser sur le budget des familles.

Sont en outre proposés au PLFSS :

- La fusion de la CMU-C et de l'ACS (aide à la complémentaire santé). La nouvelle CMU-C sera gratuite jusqu'à un plafond de ressources.

- Le développement des contrats « sur-complémentaires » pour compléter les remboursements des assureurs complémentaires. « Les complémentaires santé pourront ainsi proposer des options supplémentaires aux garanties offertes par la couverture complémentaire. » Ceci est particulièrement inquiétant car en arrière-plan cette proposition revient à entériner le fait que les remboursements de l'assurance maladie obligatoire et des complémentaires ne couvrent pas la totalité des dépenses de santé des familles ; donc à légitimer totalement les « sur-complémentaires ». L'inégalité d'accès aux soins serait en quelque sorte légitimée. Il faut savoir que le coût de ces « sur-complémentaires » peut représenter en moyenne 600 euros par an, dépense que certains ne pourront pas se permettre.

On notera par ailleurs qu'aucune ligne budgétaire n'est prévue pour améliorer la situation pourtant très dégradée de l'hôpital public. Pire, les dotations en faveur des établissements médico-sociaux ralentissent. Leur hausse passe de 2,6 % en 2018 à 2,2 % en 2019. Le budget 2019 ne permettra donc pas d'améliorer la situation financière des établissements

hospitaliers, et cela malgré les besoins urgents que soulignent patients, personnels soignants et médecins. Et ce n'est pas la persistance de la T2A, système reconnu inefficace et néfaste qui pousse les hôpitaux à faire des actes et ainsi à abandonner le sens de leurs missions publiques, qui va arranger la situation.

Le PLFSS prévoit uniquement la création de financements au forfait pour deux pathologies chroniques : le diabète et l'insuffisance rénale. Ce nouveau mode de financement a pour objectif « de mettre en place une rémunération sous la forme d'un forfait pour inciter les professionnels et les structures à développer les actions de prévention, d'éducation du patient et à assurer la fonction de coordination des soins nécessaires à une prise en charge de qualité ». D'autres pathologies seraient concernées par cette exception mais en 2020.

Une dimension régulation du coût des médicaments et des dispositifs médicaux est abordée dans le PLFSS 2019. L'objectif est de lutter contre « les hausses trop importantes des dépenses associées aux médicaments ». Il est prévu à cet effet de modifier la « clause de sauvegarde » qui permet aux industriels du médicament de verser une contribution à l'assurance maladie en fin d'année, lorsque les dépenses évoluent trop rapidement. Sur le fond, à part l'encouragement aux génériques, il n'y a pas de volonté réelle de s'attaquer aux prix des médicaments. Comme par hasard, dans ce cas, la Sécu peut payer !

Revalorisation des prestations sociales : les laissés-pour-compte !

Quelques revalorisations de prestations sont prévues. Mais l'arrière-plan idéologique est d'opposer ceux qui travaillent à ceux qui ne travaillent pas. Un bon prétexte sur fond de proposition de revenu « universel d'activité », pour faire remonter à la surface la mise en concurrence entre besoins et bénéficiaires. En fait, sous un vernis social c'est l'austérité qui prévaut. Les prestations qui ne sont pas réservées aux actifs seront soumises à la désindexation appliquée aux retraites. Il en va ainsi pour l'aide au logement (APL) et les prestations familiales en 2019 et 2020. Cela permettra une économie de 3,5 milliards d'euros en 2019, de 7 milliards en cumul en 2020. Voilà le montant de la perte de pouvoir d'achat que subiront ces catégories sociales. Et même lorsqu'il y a une augmentation des prestations, par exemple de l'AAH, celle-ci sera vite récupérée par la baisse de certaines autres.

Sortir la Sécu de l'impasse exige un nouveau financement

Selon un principe identique à celui développé à propos du budget de l'État, il y a urgence à proposer une alternative de financement pour renforcer, développer et faire évoluer l'ensemble de notre système de protection sociale. Dans ce but nous portons au débat les propositions suivantes :

- Faire cotiser les revenus financiers des entreprises à la même hauteur que les salaires (année de référence des taux : 2015).

- Calculer les cotisations sociales patronales à partir d'une logique de leur relèvement mais en modulant les prélèvements finaux en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée et cela en tenant compte de la spécificité des branches professionnelles.

- Relever dans une limite à définir les taux de cotisations salariales au fur et à mesure que reculerait le besoin de recourir aux assurances et autres mutuelles pour couvrir les dépenses de santé de chacune et de chacun.

En guise de synthèse...

Sur un plan général, le projet de budget 2019 (PLF et PLFSS) ne permet d'apporter aucune amélioration de pouvoir d'achat pour une très grande majorité de ménages. Il faudrait d'ailleurs s'interroger sur le rôle du budget de l'État. Est-il à proprement parler un moyen d'apporter du pouvoir d'achat ? Cette conception renvoie en effet à des principes dont l'arrière-plan est l'impôt négatif et finalement une sorte de béquille au désengagement des entreprises en matière de politique salariale, de reconnaissances des qualifications et d'emplois ; nous y reviendrons. Toujours est-il que s'agissant des budgets 2019 on constatera que les baisses d'impôt (4,7 milliards d'euros) sont reprises par les baisses de prestations sociales (4,6 milliards d'euros). Plus grave même : en deux ans la perte de pouvoir d'achat sera de 2,4 milliards d'euros pour l'ensemble des ménages, mais comme il pleut toujours là où c'est mouillé les plus riches auront eu l'heureuse aubaine de bénéficier d'une baisse d'impôt spécifique de 5 milliards d'euros. ■■■

Le « contre-budget » de la « France insoumise » : des pudeurs de gazelle devant le pouvoir du capital

Denis Durand

- La préparation du budget 2019 est l'occasion pour les partis d'exposer leurs conceptions en matière de politique économique. C'est le cas des amis de Jean-Luc Mélenchon et du « contre-budget » qu'ils ont présenté le 15 octobre. Ce projet affiche un parti pris étatiste et réformiste, respectueux du capital et de son pouvoir sur les gestions d'entreprises et sur l'utilisation de l'argent.



Les « insoumis » prévoient 50 milliards de dépenses budgétaires supplémentaires financées par 52 milliards de ressources fiscales supplémentaires. À cela s'ajoutent 36 milliards de dépenses sociales supplé-

mentaires partiellement financées par la création d'une « nouvelle cotisation assise sur les rémunérations servant de base à l'assurance chômage et à la charge de l'employeur » et différentes autres recettes, à hauteur de 33 milliards. Enfin, 30 milliards d'investissements publics « financés par l'emprunt » sont prévus, soit une augmentation de 39 % de la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Le dispositif comporte un élément de « bouclage macroéconomique » : il affiche 5,7 milliards de « cotisations sociales supplémentaires induites par la hausse des salaires et la création d'emploi ». On peut estimer que cela correspond à une hausse d'environ 0,5 % du PIB et peut-être à la création de 150 000 emplois. Ces chiffres peuvent paraître modestes si on considère la vigueur du *stimulus* budgétaire

qui est censé les expliquer. Les auteurs du « contre-budget » pourront répondre qu'il ne s'agit là que des premiers effets de leur politique, et qu'il faut plus d'une année pour que l'augmentation de la dépense publique produise ses pleins effets sur la demande. Mais le vrai problème est que ces effets risquent de ne jamais se produire car la « France insoumise » ne vise absolument pas à influencer le comportement des entreprises en matière de création d'emplois et de valeur ajoutée.

Premier tabou : le pouvoir du capital dans l'entreprise

Les mesures fiscales sont axées sur la fiscalité des ménages, la principale étant l'instauration d'un « nouvel impôt sur le revenu » censé rapporter 10 milliards d'euros supplémentaires. Étonnamment, rien n'est prévu pour alléger les taxes sur la consommation (TVA, TICPE...), d'un poids bien supérieur dans les recettes publiques, et particulièrement dans les prélèvements qui pèsent sur les budgets modestes.

La fiscalité des entreprises est abordée pour l'essentiel sous l'angle d'un alourdissement de la « fiscalité écologique » : abrogation de la niche kérosène, abrogation du remboursement de la TICPE sur le transport routier, abrogation du remboursement de la TICPE sur le gazole non routier, abrogation de la niche fiscale sur les pick-up, abrogation du taux réduit de la taxe sur les consommations du gaz et du charbon en faveur des entreprises intensives en énergie, taxe sur les polluants, création d'une contribution carbone sur le transport de marchandises. Le renforcement et l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les transactions financières sont exclusivement envisagés sous l'angle du rendement de cette mesure (5 milliards de recettes supplémentaires attendues) et non sous celui de la lutte pour réduire le poids et l'influence des marchés financiers. En revanche, aucune modification n'est prévue en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés.

Le contre-budget de la « France insoumise » supprime certaines aides aux entreprises mais il en introduit une nouvelle : « un crédit d'impôt orienté réellement au service de l'emploi et de l'augmentation des salaires ». Au bout d'un an, ce crédit d'impôt serait remplacé par un « fonds de solidarité interentreprises » financé par « une nouvelle cotisation assise sur les rémunérations servant de base à l'assurance chômage et à la charge de l'employeur ». Les grosses entreprises cotiseraient à un taux plus élevé que les petites, mais sans tenir compte de la politique d'emploi, de salaires et de formation des entreprises, comme le proposent le Parti communiste et la CGT. Son objet se bornerait en effet à une sorte de redistribution, des grandes entreprises vers les petites, d'une masse de profits considérée comme fixée. En revanche, aucune contribution n'est demandée aux banques sous forme de crédits susceptibles d'aider les PME à faire face à leurs difficultés de trésorerie ou à leurs besoins d'investissements. Au total, la « France insoumise » ne propose donc rien pour s'attaquer au coût du capital.

Ces choix sont cohérents avec la doctrine de Jean-Luc Mélenchon telle qu'elle ressort de son programme et de ses déclarations¹ : la gestion des entreprises,



Ces choix sont cohérents avec la doctrine de Jean-Luc Mélenchon telle qu'elle ressort de son programme et de ses déclarations : la gestion des entreprises, c'est l'affaire des chefs d'entreprises.



c'est l'affaire des chefs d'entreprises. La politique économique n'a pas à interférer dans leurs décisions d'investissement, d'embauche, de placements financiers, de localisation des productions.

Mais, devant un budget comportant une batterie de mesures fiscales inspirées par l'espoir de « faire rendre l'argent à la finance », quelle serait la motivation des chefs d'entreprises pour investir, embaucher, augmenter les salaires ? Le surcroît de demande engendré par l'augmentation des dépenses publiques, répond la « France insoumise » en se réclamant de Keynes. C'est oublier l'importance que l'auteur de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* accordait, dans le processus de décision des entrepreneurs, à ce qu'il appelait l'efficacité marginale du capital, un concept qui renvoie au taux de profit que la théorie marxiste identifie comme le régulateur fondamental de l'économie capitaliste. Sans les rapports de force créés par l'intervention des travailleurs dans la gestion des entreprises, rien n'incitera le patronat et les banques à faire des choix favorables à l'emploi et à la hausse des salaires. Dans ces conditions, la suppression de différentes niches fiscales prévue par le contre-budget de la « France insoumise » leur servira de prétexte tout trouvé pour faire la grève des investissements et des embauches. Rappelons-nous l'impact de la campagne sur le « ras-le-bol fiscal » jusque dans les milieux populaires après les mesures pourtant bien timides prises au début du quinquennat Hollande.

En se limitant à une relance de la demande publique et en renonçant à contester les décisions relatives à l'utilisation de l'argent des entreprises et des banques, qui soumettent l'« offre » aux critères de gestion capitalistes, le contre-budget de la « France insoumise » ne se donne pas les moyens d'être crédible aux yeux des Français. Nos concitoyens ont en mémoire l'échec des tentatives du même style auxquelles se sont bornés les gouvernements de gauche depuis quarante ans.

Vu l'état de l'opinion sur ce sujet, on aurait au moins pu s'attendre à ce que la « France insoumise » inclue dans son projet de budget une action énergique contre la fraude fiscale ; ce n'est même pas le cas. La seule mesure spécifiquement conçue dans ce sens est une « taxation différentielle des Français de

1. Voir la note de la commission économique : *Le programme de la « France insoumise » : des choix contraires à ce pour quoi nous combattons* <<http://www.pcf.fr/93807>>.

l'étranger». Décidément, le pouvoir dans l'entreprise est tabou pour Jean-Luc Mélenchon.

Deuxième tabou : la BCE

Un tabou encore plus inviolé est celui du crédit bancaire. Le *stimulus* fiscal préconisé par la « France insoumise » se compose de 30 milliards d'euros d'investissements « financés par l'emprunt », d'une impasse budgétaire d'1,7 milliard et 3,5 milliards de déficit supplémentaire de la Sécurité sociale, soit un total de l'ordre de 40 milliards d'euros (un peu moins de 2 % du PIB). Le « contre-budget » dit que cet argent sera emprunté mais il ne dit pas à qui.

On peut donc en déduire qu'il le sera, comme c'est le cas aujourd'hui, sur les marchés financiers. Cela signifie que la politique de la France s'enfoncera encore davantage dans sa dépendance envers la finance libéralisée et mondialisée. C'est dangereux au moment où le FMI lui-même avertit les gouvernements et les agents économiques que « les conditions financières mondiales, qui sont encore aujourd'hui accommodantes, pourraient se durcir brutalement sous l'effet d'un resserrement plus prononcé des politiques monétaires dans les pays avancés ou de la matérialisation d'autres risques susceptibles d'altérer le climat des marchés »².

Pourtant, la « France insoumise » ne peut pas ignorer qu'il existe une autre solution, puisque cette solution figurait dans le programme du Front de gauche *L'humain d'abord*. Au lieu de rémunérer grassement les détenteurs de portefeuilles financiers (compagnies d'assurance, fonds de placement, fonds de pension, multinationales...) pour qu'ils consentent à investir dans la dette française, on peut se tourner vers les institutions qui ont le pouvoir de faire du crédit sans accumulation préalable de capital, par création monétaire : les banques et les banques centrales.

Ainsi, le Parti communiste, de façon convergente avec beaucoup d'autres courants politiques et syndicaux, demande que la Banque centrale européenne finance le développement des services publics par l'intermédiaire d'un fonds de développement économique, social et écologique européen. Ce financement échapperait aux aléas des marchés financiers ; il peut être accordé à un coût très bas : actuellement, la BCE prête aux banques à 0 % ou moins, jusqu'à un taux négatif de 0,4 %, c'est-à-dire que dans ce cas une partie de la somme prêtée n'est pas remboursée.

L'absence de toute mention de ce combat dans le « contre-budget » de la « France insoumise » peut sembler paradoxale au regard des critiques exprimées par ce mouvement contre la construction européenne actuelle. Elle confirme son choix de ne pas considérer la prise de pouvoir sur l'utilisation de l'argent des banques et des entreprises comme un enjeu structurant de la bataille politique. Or il s'agit là, très précisément, du pouvoir du capital.

Des idées communistes pour dépasser les archaïsmes de la gauche

En d'autres termes, le « contre-budget » de la « France insoumise » peut être considéré comme un concentré des archaïsmes hérités par la gauche du modèle

étatiste social-démocrate qui l'a inspirée tout au long du siècle dernier : la mise en cause du coût du capital et des ressorts profonds de sa mainmise sur l'économie est, au mieux, remise à plus tard, au profit d'une action de l'État *a posteriori* pour corriger les inégalités et les effets de cette mainmise, dans l'optique de « solidarité inter-classe » dont se réclame le « contre-budget » de la « France insoumise ».

On mesure la difficulté que cette prise de position représente pour le rassemblement, à gauche, entre courant réformiste et courant révolutionnaire. Il faut pourtant la surmonter car on a besoin de ce rassemblement pour imposer une alternative à la politique de Macron et à la domination des marchés financiers. On n'y parviendra pas en passant sous silence les divergences mais en ouvrant le débat, avec les citoyens, sur les différentes options en présence. C'est là l'apport irremplaçable du Parti communiste.

Une façon d'ouvrir ce débat serait de faire connaître quelles mesures d'urgence un gouvernement de gauche devrait prendre, selon le Parti communiste, dans sa première année d'exercice :

- adoption par le Parlement d'une loi de sécurisation de l'emploi et de la formation reprenant les dispositions qui figurent dans la proposition de loi déposée en janvier 2017 par André Chassaigne et ses collègues du Front de gauche. Cette loi comporterait les moyens de mettre en place un nouveau service public de l'emploi et de la formation investi de la mission d'éradiquer graduellement le chômage. Elle conférerait ainsi des pouvoirs nouveaux d'information, de contrôle et de propositions aux institutions représentatives du personnel, avec un droit d'accès au crédit bancaire pour le financement des projets de développement des entreprises proposés par les salariés, les citoyens et leurs élus ;

- réunion immédiate, dans toutes les régions et au niveau national, de conférences pour l'emploi et la formation réunissant l'ensemble des acteurs sociaux, économiques, financiers et administratifs. Ces conférences adopteraient des objectifs chiffrés, immédiats et sur cinq ans, de créations d'emplois, de programmes de formation, de création de valeur ajoutée dans les territoires, de lutte contre le réchauffement climatique et contre les atteintes à l'environnement. La mobilisation des salariés et des citoyens en ferait une « ardente obligation » pour la société, pour ses acteurs économiques et pour ses banques. Celles-ci seraient mises sous pression pour financer à taux réduit les projets d'investissements nécessaires à la réalisation des objectifs démocratiquement adoptés par les conférences pour l'emploi et la formation ;

- à la place des aides aux entreprises actuelles, création d'un Fonds national et de fonds régionaux pour l'emploi et la formation qui donneraient aux élus nationaux, régionaux et locaux le pouvoir d'attribuer sélectivement des bonifications d'intérêts et des garanties d'emprunts en faveur de projets répondant à des critères économiques, sociaux et écologiques précis. Ce serait en quelque sorte le « bras armé » de l'État et des collectivités territoriales pour peser sur les banques, à l'appui des mobilisations sociales et politiques ;

- adoption d'un budget conçu pour venir à l'appui de cette mobilisation : modulation de l'impôt sur

les sociétés en fonction de la politique d'emploi, de formation et de salaires des entreprises; prélèvement sur les revenus financiers des entreprises au même taux que celui des cotisations sociales assises sur les salaires; baisse de la TVA sur les produits de première nécessité; réforme de l'impôt sur le revenu pour le rendre plus progressif;

– interpellation de la Banque centrale européenne pour qu'elle mobilise sa puissance de création monétaire en faveur du développement des services publics, en finançant à 0 % un fonds de développement économique, social et écologique européen à la place du *quantitative easing* par lequel elle a injecté 2 600 milliards d'euros supplémentaires sur les marchés financiers.

En ciblant l'emploi et sa sécurisation, le gouvernement se donnerait ainsi les moyens d'agir non seulement sur la demande (l'augmentation des salaires) mais aussi sur l'offre (l'efficacité économique, écologique et sociale des entreprises), tout en s'appuyant sur les mobilisations sociales pour conquérir des

pouvoirs sur l'utilisation de l'argent des banques et des entreprises.

Cette première phase d'une action gouvernementale de gauche ouvrirait la voie à la mise en place d'un nouveau service public de l'emploi et de la formation, à la création d'un pôle financier public, au développement des pressions sur la BCE en France et en Europe, jusqu'à créer le rapport des forces nécessaire à l'abrogation des traités européens actuels et à leur remplacement par de nouveaux traités, et à une action du gouvernement en faveur de nouvelles règles du commerce international, avec de nouveaux traités internationaux.

La bataille d'idées menée dès aujourd'hui en faveur de cette cohérence, à la fois réaliste et radicale, contribuerait fortement au développement des mobilisations sociales et politiques.

Cet apport original du PCF sera indispensable pour libérer la gauche des archaïsmes qui « plombent » encore le « contre-budget » de Jean-Luc Mélenchon. ■■■

Pour une retraite à 60 ans à taux plein, 100 % sécu

- Nous publions ici un argumentaire
- élaboré par un groupe de travail
- animé par Isabelle de Almeida et Igor
- Zamichiei, avec des apports de la
- commission Santé, de la commission
- Féminisme et de la commission
- économique du PCF.



Un choix de société essentiel

Une retraite vraiment humaine offerte à toutes et tous suppose que l'on change les bases de notre société. Il faut cesser de voir dans les individus de simples

facteurs de production, jetables dès qu'ils ne sont plus utiles, faire du développement de chaque être humain à tous les âges de la vie le sens même de l'organisation sociale.

Une attaque sur tous les fronts

Considérant que les retraité-e-s seraient des privilégié-e-s, gouvernement et patronat imposent le durcissement des conditions d'obtention de la retraite, le blocage des pensions, des mesures fiscales régressives,

la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (0.3 %), la hausse de 26 % de la CSG. L'annonce d'une nouvelle réforme des retraites où les droits ne seront plus garantis, où la pension de réversion serait supprimée aggrave ces attaques, remet en cause les fondements de la Sécurité sociale, de notre « modèle » de société.

Sur 17 millions de retraité-e-s, aujourd'hui, 1,3 million sont des retraité-e-s pauvres, avec une majorité de femmes et ce chiffre va exploser, tirant le pays vers le bas.

Pour une société pour tous les âges

Il est impératif de se mobiliser pour exiger la justice sociale et fiscale, refuser les mesures régressives du président Macron pour satisfaire les insatiables appétits du grand patronat et de la finance.

Il s'agit de faire face aux défis posés par les évolutions démographiques en posant le principe d'une solidarité intergénérationnelle, d'une société pour tous les âges.

Le rassemblement le plus large et le plus massif, jeunes, actives-ifs, privés-es d'emploi, retraités-es est nécessaire pour imposer ce progrès de civilisation.

Le projet Macron : une attaque frontale contre la Sécurité sociale et ses valeurs

Dès sa promulgation, les gouvernements successifs et le patronat n'ont eu de cesse de réduire la portée de la Sécurité sociale, son unicité, sa gestion démocratique, son universalité, son principe selon lequel « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », basé sur la cotisation sociale prélevée directement sur les richesses produites par les travailleurs-ses dans les entreprises.

Les dates clés de ces luttes sur les retraites depuis sa création en 1945 :

– 1945 : Création du régime général de la Sécurité sociale par un ministre communiste du gouvernement de l'époque : Ambroise Croizat.

– 1953 : Le Gouvernement Laniel veut reculer de 2 ans l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires et des régimes spéciaux, mais les luttes (cheminots août 1953) le mettent en échec.

– 1967 : Les ordonnances, de 1967, sous le général de Gaulle, préparèrent la revanche patronale. La première chose fut de défaire les élections des conseils d'administration et d'imposer le « paritarisme » dont on sait les méfaits depuis cette date. Ces ordonnances imposèrent l'éclatement de la Sécu en 4 branches, remettant en cause son unicité.

– 1982 : L'âge de départ en retraite est abaissé à 60 ans pour ceux qui ont une carrière complète (37 ans et demi de cotisations).

– 1993 : La réforme Balladur du régime général (salarié-e-s du privé) impose de baser le calcul des retraites sur les 25 meilleures années au lieu de 10, d'allonger la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans, d'indexer l'augmentation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires. Une dégradation considérable du niveau des pensions en résulte.

– 1995 : Quatre semaines de grèves ont fait reculer le projet d'A. Juppé de réformer la retraite des fonctionnaires et des régimes spéciaux.

2003 : La réforme Fillon étend à la Fonction publique l'allongement de la durée de cotisation à 40 ans et instaure le système de décote.

2008 : Réforme des régimes spéciaux. Durée de cotisation et décote alignées sur la Fonction publique.

2010 : Réforme Sarkozy, faisant passer l'âge plancher de départ en retraite de 60 à 62 ans.

2013 : Réforme Hollande, pour un nouvel allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 annuités.

Aujourd'hui, le projet Macron ne constitue pas une simple réforme de plus. Il porte la volonté d'imposer un réel changement de société au bénéfice de la finance et des actionnaires, du capital et des entreprises au détriment des droits de la population. Macron veut faire disparaître les principes de solidarité issus du Conseil national de la Résistance, au profit de l'individualisme. « Vivre sa retraite dignement » ne sera plus permis avec ce projet.

Il veut aller bien plus loin en s'attaquant aux fondements mêmes de notre modèle de retraite :

– l'existence d'un revenu garanti après la vie professionnelle ;

– le principe de la répartition assurant la solidarité entre générations ;

– la mise à contribution des profits à travers les cotisations patronales. Le passage au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, préalable à une fusion entre cet impôt et la CSG, est une étape vers la fiscalisation du financement de la protection sociale, qui épargnerait alors les profits des entreprises et pèserait sur les contribuables, c'est-à-dire, pour 90 %, sur les salariés.

Ce projet vise à mettre fin aux différents régimes de retraites actuels pour les remplacer par un système unique de « Retraite par points ».

Pour rappel, notre système de retraite fonctionne par répartition, cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment et que ces cotisations sont constitutives des futurs droits à la retraite. Ce système collectif a pour principe la solidarité entre les générations, sa qualité principale étant sa sécurité, le financement reposant sur la masse salariale globale.

Ce qui caractérise le projet Macron, c'est le passage d'un système « à prestations définies » où on connaît le niveau de pension à un système « à cotisations définies », où on sait combien on verse mais pas combien on perçoit. **En ce sens, il y a une rupture historique majeure et un changement de système.**

Dans « un système universel de retraite par points », le salarié cumulera tout au long de sa carrière professionnelle, et au regard des aléas de la vie, des points acquis en fonction de la valeur d'achat du point.

Cela remet en cause notre dispositif de solidarité actuel où 30 % du total des dépenses de retraite prennent en compte : la valorisation de trimestres pour maladie, maternité, chômage, handicap, temps partiel dans le privé, majoration de pension de 10 % pour 3 enfants...

Sans compter la remise en cause des pensions de réversion par C. Castaner, alors que 90 % de celles-ci sont perçues par des veuves ayant déjà de petites pensions, ce qui aboutirait à discriminer les femmes en rendant leurs conditions de vie encore plus précaire.

À cette discrimination, le projet Macron en ajoute une autre, puisqu'à la baisse des pensions pour tous les salariés s'ajouterait une situation plus inégalitaire pour les femmes, celles-ci cotisant moins en raison des inégalités de salaire dont elles sont victimes pendant leur carrière. Selon la DARES, leur salaire horaire net est en moyenne inférieur de 16,3 % à celui des hommes.

La promesse électorale prévoyant qu'un euro cotisé donne le même droit pour toutes et tous, toutes générations confondues, est de surcroît impossible à tenir, car il faudrait que la pension soit calculée en fonction de l'espérance de vie à la retraite et de surcroît de l'espérance individuelle.

Sauf que les individus n'ont pas tous la même espérance de vie, et qu'aucun organisme n'est capable de pronostiquer des espérances de vie individuelles. Les





assureurs, grands spécialistes du calcul des rentes, se réfèrent donc à des espérances de vie moyenne par génération.

La pension est donc calculée par la multiplication de l'ensemble de ces points acquit par la valeur du point à la liquidation des droits. Celui-ci pouvant donc varier d'année en année, selon la situation économique du moment, de la politique gouvernementale, de la conjoncture internationale... Il n'y aura donc plus dans ce système par points, de montant des pensions garanti, puisqu'il fluctuera à intervalle régulier selon la valeur du point fixé par le gouvernement du moment.

Par ailleurs près de 38 % des retraité-e-s bénéficient aujourd'hui du minimum contributif : ce sont des personnes qui ont une carrière complète mais qui ont cotisé toute leur vie sur des petits salaires. Ce dispositif leur garantit le versement par leur(s) régime(s) de base d'un minimum de 634,66 euros de retraite mensuelle.

Le système Macron, en créant une stricte proportionnalité entre la cotisation et le montant de la retraite, priverait ces 4,9 millions de retraités-es de ce minimum, pourtant bien insuffisant.

Cela est contradictoire aux attentes des salariés-es, qui portent l'exigence d'un maintien de niveau de vie stable, et d'une pension proche de la valeur du salaire d'activité et d'un départ à la retraite effectif à l'âge de 60 ans, comme la reconnaissance de la pénibilité éventuelle de son travail pour un départ anticipé.

Le projet Macron, c'est l'accentuation de la pauvreté dans notre pays

Il s'inscrit dans le Plan de pauvreté de la population avec une diminution sans précédent du pouvoir d'achat des retraité-e-s et toutes les conséquences sur les solidarités familiales intergénérationnelles.

Contrairement aux propos rassurants du gouvernement, ce projet constitue une attaque globale contre le principe de solidarité qui veut que l'ensemble de

celles et ceux qui travaillent cotisent pour financer des droits et des prestations définis pour l'ensemble de celles et ceux qui atteignent l'âge de la retraite.

Le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) confirme que les réformes successives ont conduit à une dégradation considérable de la situation des retraité-e-s :

- Le taux de remplacement au moment du départ en retraite (actuellement de l'ordre de 75 % du dernier salaire pour un-e salarié-e non-cadre du secteur privé) se dégraderait pour descendre en dessous de 65 % pour celles et ceux né-e-s après 1970.

- Toutes générations confondues, le ratio « pension moyenne »/« salaire moyen » se dégraderait d'environ 10 pts durant les 30 prochaines années.

Actuellement, le niveau de vie moyen des retraité-e-s est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population (105 %). Il serait compris entre 89 % et 95 % du revenu moyen en 2040 et entre 77 % et 89 % en 2070.

Le projet Macron, c'est un recul du départ réel à la retraite au-delà des 70 ans, sans plus de **reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé**.

C'est un projet global qui touche tous les régimes, le secteur privé comme public, la financiarisation de nos sociétés. Tout le monde sera perdant ! Mais les premiers-es concerné-e-s seront les salariés-es du privé qui verront dès janvier 2019 leur retraite amputée pour cause de fusion de la valeur du point entre les régimes de retraites complémentaires ARRCO et AGIRC.

C'est la généralisation en France d'un système qui en Europe a montré sa faillite et ses conséquences graves pour ses populations.

Le cas suédois

Cette réforme s'inspire notamment de la réforme suédoise qui a simultanément mis en place le système des comptes notionnels, financé par une cotisation de 16 % et un dispositif de capitalisation obligatoire financé par une cotisation de 2,5 % : le fonctionnement en tandem des deux dispositifs était supposé préserver les retraité-e-s de toute baisse de leurs prestations.

La prestation proposée est donc **une rente viagère, calculée en fonction de l'espérance de vie à la retraite et non pas une pension calculée en proportion du salaire de fin de carrière**. Il s'ensuit que les Suédois-es diffèrent de leur propre initiative la liquidation de leur rente, arbitrant eux-mêmes leur âge de départ en retraite : plus elles/ils partent tôt, plus la rente est modeste, plus elles/ils partent tard, plus la rente est élevée.

Cette conception de retraite « à la carte » est mise en avant par la CFDT et le gouvernement Macron, les salarié-e-s seraient supposés-es avoir une liberté de choix. Les zéloteurs des comptes notionnels omettent bien sûr de préciser que le montant de la rente est aussi à la carte, ce qui limite singulièrement ladite « liberté » de choix. En outre, un senior sur deux n'est plus en emploi lorsqu'il liquide sa pension.

Le remplacement de la pension par une rente viagère résulte du **fonctionnement « à cotisations définies » du système des comptes notionnels**. Dans un

système à cotisations définies, le taux des cotisations est définitivement bloqué. En conséquence, aucun engagement ne peut être pris sur le niveau de la prestation, comme celui des 75 % du salaire de fin de carrière, revendiqués par toutes les organisations progressistes.

En effet, l'augmentation de l'espérance de vie, les évolutions démographiques, les fluctuations du chômage imposent, dans un système «à prestations définies» (garantissant ces 75 % du salaire de fin de carrière), une augmentation des cotisations et/ou de leur assiette pour maintenir les prestations. D'un point de vue politique, le choix d'un système «à cotisations définies» permet d'évacuer tout débat public sur l'augmentation des ressources pour la plus grande satisfaction des pouvoirs publics, des *lobbies* financiers et des employeurs. Il limite ainsi le risque de conflictualité sociale sur cette question sensible.

En contrepartie, les salarié-e-s cotisent donc à l'aveugle, sans savoir quel sera leur niveau de vie à la retraite.

Une logique aux antipodes du système de retraite français qui a été conçu pour garantir la continuité du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite, et pour garantir ensuite une évolution en moyenne identique du pouvoir d'achat des retraités-es et des salariés-es en activité, en indexant les pensions sur l'évolution des salaires.

Le système suédois a été mis en place en 2003 après avoir été adopté par le Parlement suédois en 1994 par 85 % des voix. Il n'aura pas fallu longtemps aux Suédois-e-s pour mesurer l'ampleur de la catastrophe!

En 2010, suite à la crise financière de 2008, compte tenu du déclenchement du mécanisme d'équilibrage automatique (MEA), toutes les rentes auraient dûes être diminuées de 4,5 %. Mais le gouvernement suédois a décidé d'atténuer ce choc pour les retraités-es, en compensant la baisse de leurs revenus par des mesures fiscales, ramenant celle-ci à 3 %. En 2011 et 2014 de nouvelles baisses sont intervenues (- 4,3 % et - 2,7 %).

Du coup, le consensus droite/gauche ayant permis la réforme suédoise a volé en éclats, surtout depuis que le Premier ministre suédois, Fredrik Reinfeldt, a déclaré en février 2012 que **les actifs devraient travailler jusqu'à 75 ans s'ils veulent pouvoir bénéficier du même niveau de retraite qu'en 2011.**

C'est la prise en main des retraites par les fonds de pension et la finance.

La transition de notre modèle basé sur la solidarité par la répartition pour une approche individualiste par la capitalisation fera la part belle aux fonds de pensions internationaux, aggravant la financiarisation de nos sociétés.

Jean-Paul Delevoye n'a-t-il pas déclaré: «Il ne faudra pas s'interdire de travailler sur les moyens de développer aussi une épargne longue». Or, dans le même temps, la Commission Européenne pousse à l'élargissement de fonds individuels de retraite par capitalisation, comme les «produits paneuropéens d'épargne-retraite individuelle (PEPP)». Déjà le projet de loi «PACTE» comporte une série de dispositions visant à drainer l'épargne des ménages vers les marchés financiers, comme par exemple une libé-

ralisation des dispositions réglementaires et fiscales encadrant l'épargne retraite ou la suppression du forfait social sur l'intéressement dans les entreprises de moins de 250 salariés.

Les propositions du PCF pour la retraite à 60 ans à taux plein

En matière de retraites, les questions qui importent pour les citoyens sont le pourcentage du salaire de fin de carrière garanti pour une carrière complète, l'âge de départ et le niveau de vie à la retraite.

Réformer notre système de retraite et assurer des pensions dignes aux retraités-es, indexées sur les salaires, cela suppose avant tout que l'argent des entreprises, l'argent des banques et l'argent public aillent en priorité à la création efficace de richesses pour le développement des êtres humains, et donc à une sécurisation de l'emploi et de la formation, du parcours de vie de la naissance à la mort, permettant à chacun.e de pouvoir partir à 60 ans avec une pension à taux plein correspondant à une période allant de 18 à 60 ans.

Pour sortir rapidement les jeunes de la précarité, nous proposons d'engager un plan pluriannuel de conversion de tous les emplois précaires en emplois stables et correctement rémunérés. Notre objectif est aussi de mettre en place une allocation d'autonomie pour tous/toutes les jeunes, versée en fonction des ressources et cumulable avec un revenu salarial.

C'est parce que l'emploi, les salaires seront sécurisés par la formation, que la mobilité professionnelle sera choisie et sans perte de revenu, que les travailleuses et travailleurs ne seront plus contraints au chômage et à la précarité, que les ressources de la Sécurité sociale pourront assurer correctement le financement des pensions de retraite à taux plein dès 60 ans et prendre en charge les périodes non travaillées (formation, études, maladie, maternité, invalidité).

Une retraite par répartition d'un montant fixé à 75 % du meilleur salaire, avec une indexation des pensions sur les salaires, et non sur les prix, aucune pension n'étant inférieure au SMIC (1 800 euros brut).

Et c'est en luttant contre la prédation financière sur la richesse produite dans l'entreprise et les logiques de gestion dévastatrices pour l'emploi qu'elle génère, que l'on pourra réorienter la richesse produite vers la réponse aux besoins sociaux plutôt que vers la rémunération du capital financier.

Quel financement ?

Trois millions de chômeurs officiellement recensés (en réalité beaucoup plus), soit 10 % de la population active, c'est autant de personnes qui ne peuvent pas faire bénéficier leurs concitoyens de leurs capacités à créer des richesses. À l'inverse, trois millions d'emplois en plus, ce serait donc – toutes choses égales par ailleurs – 10 % de valeur ajoutée en plus, 220 milliards de PIB, dont 100 milliards viendraient chaque année augmenter les recettes de l'État et de la Sécurité sociale. Bien sûr, «toutes choses ne sont pas égales par ailleurs». Pour que tous les chômeurs retrouvent du travail, il faut changer la gestion des entreprises: en finir avec la recherche du taux de profit le plus élevé pour les actionnaires,

les banques et les marchés financiers, imposer des choix techniques, sociaux, financiers permettant de produire efficacement de la valeur ajoutée, et l'utiliser pour développer les capacités des salariés qui la produisent, en augmentant les salaires, en développant la formation et pour financer les services publics et la protection sociale. C'est l'affaire des luttes sociales, des mobilisations pour le développement des territoires, et c'est aussi une affaire de politiques économiques.

Le PCF propose de faire cotiser les revenus financiers des entreprises et des banques au même taux que la cotisation patronale assise sur les salaires. En même temps que l'augmentation des cotisations patronales, le PCF propose de moduler leurs taux en fonction des politiques salariales et d'emploi dans l'entreprise.

Cela responsabiliserait socialement les entreprises en les incitant à augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée (politique salariale, emplois, qualifications), à gagner en productivité en baissant d'autres coûts que les coûts salariaux dans l'entreprise comme les coûts en capital, à ne pas céder aux sirènes de la croissance financière des capitaux.

D'autres moyens peuvent être mobilisés pour financer durablement les retraites :

- Le Crédit d'impôt compétitivité (CICE) et le pacte de responsabilité : 35 milliards d'euros.
- La suppression des exonérations de cotisations patronales : 25 milliards d'euros.
- L'égalité salariale femmes/hommes : 10 milliards d'euros pour la Sécurité sociale dès 2020.
- La lutte contre le travail dissimulé : 6 milliards d'euros.

De 1960 à 2010, la productivité du travail a été multipliée par 5, et elle devrait encore doubler d'ici 2050 (source INSEE et COR). Les formidables gains de productivité liés aux nouvelles technologies doivent cesser de servir au patronat pour supprimer des emplois et alimenter les profits. Ils doivent servir à dégager les richesses nécessaires au financement de la Sécurité sociale, à la mise en place d'un nouveau service public de l'emploi et de la formation, et bien sûr à réduire la durée du travail, pour que chacune et chacun puisse disposer d'un temps libéré pour des activités choisies pour la formation. La retraite à 60 ans, à taux plein, fait partie de ce projet de société révolutionnaire!

Pour un vaste plan de bataille contre le projet Macron et pour une retraite, par répartition, du XXI^e siècle

Le gouvernement dit construire « un dialogue constructif » avec les citoyens-nes et avec les partenaires sociaux. Nous savons qu'il n'en n'est rien. 5 ateliers avec 100 personnes triées sur le volet pour tout débat public alors qu'il faudrait un débat public massif avec les organisations syndicales, les parlementaires, mais aussi impliquer des centaines de milliers de citoyens-nes, des débats contradictoires dans les entreprises.

En effet, par qui le système de retraites doit-il être géré? Cette question essentielle concerne du reste l'ensemble de la protection sociale (retraites, mais aussi maladie, accidents du travail, allocations fami-

liales, auxquels il faudrait ajouter la dépendance). C'est aux assurés-es eux-mêmes, donc en premier lieu aux salariés-es, d'assurer la responsabilité de la gestion. N'oublions pas en effet que ce sont elles et eux qui créent les richesses sur lesquelles est fondé le système. L'ensemble des cotisations, y compris la part patronale, est le fruit de leur travail. La composition des Conseils d'administration des Caisses de retraite devrait donc être revue dans ce sens, avec une présence majoritaire des salariés-es. Il faut dans ce sens rétablir les élections aux Caisses de Sécurité sociale et créer les conditions de la participation des travailleuses et travailleurs à celles-ci.

Alors relevons le défi et rétablissons cette Sécurité sociale comme l'affirma Ambroise Croizat : il dira le 12 mai 1946, lors de la présentation de la loi du 22 mai 1946 à l'adresse des travailleuses et travailleurs : « Rien ne pourra se faire sans vous [...] La Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et de décrets. Elle implique une action concrète sur le terrain, dans la cité, dans l'entreprise. Elle réclame vos mains... »

Il nous revient donc partout de construire avec tout-e-s les citoyen-ne-s, professions (public et privé), les jeunes générations, les privés-es d'emploi, etc., une réponse unitaire, rassembleuse, audacieuse.

Recentrer le débat sur les vrais sujets (le niveau de la pension par rapport au salaire de fin de carrière et son évolution pendant la retraite; l'âge du droit à la retraite; les solidarités à mettre en œuvre, la démocratie) en évitant les débats piégés sur la technique de matérialisation des droits (les systèmes **par points** comme **par annuités** peuvent fonctionner **à prestations définies** ou **à cotisations définies**).

Il est possible de gagner en qualité de vie pour tous les âges. Les moyens techniques, scientifiques et économiques du XXI^e siècle le permettent. **C'est un choix de société essentiel qui suppose d'intégrer pleinement dans les politiques publiques mises en œuvre la notion de société pour tous les âges.**

Les retraité-e-s ont envie de réinventer cette période en partant suffisamment tôt à la retraite pour mener réellement une vie hors des contraintes du salariat. Les retraités-es veulent avoir les moyens de vivre, de se projeter dans l'avenir, pouvoir participer à la vie sociale, avoir un rôle à jouer dans la société.

C'est un nouveau pacte social qu'il convient de construire, prenant en compte les réalités de la société d'aujourd'hui, avec l'ambition, l'énergie et l'audace d'un Ambroise Croizat.

En lançant dès maintenant une bataille de mobilisation, de rassemblement, d'explications, de propositions, nous pouvons imposer la mise en œuvre d'une réforme des retraites, répondant aux besoins de la société d'aujourd'hui, reprenant l'idée communiste d'Ambroise Croizat **« chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. »** ■■■

Rapprochement Caisse des dépôts-La Poste : tout le contraire d'un pôle financier public

Denis Durand

- Avec les amendements parlementaires
- qui sont venus compléter les dispositions
- initiales du projet de loi PACTE, c'est
- toute une réorganisation de l'intervention
- publique dans le financement de
- l'économie qui se dessine, d'une ampleur
- sans précédent depuis les privatisations
- des années 1980.

1. Offres publiques d'achat, par lesquelles des groupes prennent le contrôle en Bourse d'autres sociétés, moyennant en général un coût du capital exorbitant.

2. Leveraged Buy Out, ou rachat avec effet de levier, opération par laquelle des banques financent le rachat à bas prix de sociétés en difficulté en vue de leur revente avec un énorme profit après leur restructuration et la suppression d'emplois.

Résumons. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) devient l'actionnaire majoritaire de La Poste à la place de l'État. Les organes de direction de La Poste sont réformés pour les rapprocher de ce que prévoit le droit commun des sociétés (le président de la République se réservant d'en nommer le président). Corrélativement, la Banque postale devient, à la place de la Caisse des dépôts, le principal actionnaire de la Caisse nationale de prévoyance, première entreprise d'assurance des personnes en France, à la tête de 400 milliards d'actifs. Le statut de la Caisse des dépôts, historiquement placée sous la surveillance du Parlement, est lui-même modifié pour rapprocher la composition et les prérogatives de sa Commission de surveillance de celles d'un conseil d'administration ordinaire : elle comprendra désormais huit « personnalités qualifiées », c'est-à-dire des représentants des milieux financiers. La clé de ces modifications est donnée par une autre disposition de la loi PACTE : l'assujettissement de la CDC à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui fait entrer la CDC dans le régime commun des banques commerciales. On peut s'attendre à voir le puissant groupe constitué de la CDC, de la Banque postale, de la CNP et de BPI France (dont des amendements à la loi PACTE

modifient également la structure) passer, avec ses 1 000 milliards de bilan, sous le contrôle direct de la Banque centrale européenne comme les autres groupes bancaires « systémiques » européens.

Emmanuel Macron ose baptiser cela un « pôle financier public » pour capter la popularité d'une proposition formulée de longue date par le Parti communiste et le mouvement syndical. N'avait-il pas intitulé *Révolution* le pamphlet par lequel il avait lancé sa campagne présidentielle ?

Mais s'agit-il ici de contester la dictature des marchés financiers sur l'économie ? De faire pression sur les banques ordinaires pour qu'elles cessent de financer les OPA¹, les LBO², les placements dans les paradis fiscaux, et pour qu'elles accordent des crédits aux investissements qui favorisent l'emploi, la formation, la création de richesses dans les territoires, l'écologie ? S'agit-il de rappeler à leur responsabilité sociale BNP-Paribas et la Société générale, par exemple en les nationalisant ? Le nouveau groupe a-t-il l'intention de recourir au refinancement à 0 % par la Banque centrale européenne pour financer le développement des services publics ? Est-il question de donner à cet effet des pouvoirs aux usagers du crédit bancaire – c'est-à-dire, de fait, à tous les citoyens ?

Évidemment non. La loi PACTE vise à « développer les sources d'épargne longue pour le financement en fonds propres et la consolidation du capital des entreprises françaises, et à faciliter l'accès aux marchés du financement pour toutes les entreprises, en mobilisant tous les leviers disponibles ». Le grand projet national et européen des milieux dirigeants reste d'accroître encore le recours des entreprises et des collectivités publiques aux marchés financiers, en exonérant les banques de leur responsabilité en la matière. Tout pour le capital et les marchés financiers ! Dans ce schéma, l'intervention des institutions financières publiques est expressément désignée comme « complémentaire » de celle de la finance privée. Le capital public serait là pour venir à la rescousse du capital privé en prenant en charge des financements que ce dernier ne considère pas



comme rentables. C'est déjà cette doctrine qui suscite les nombreuses critiques des dirigeants de PME et des élus locaux contre l'action de BPI France³.

Soulignons que l'avis des 300 000 salariés concernés a totalement été ignoré dans l'élaboration de ce vaste projet, qui est pourtant lourd de menaces sur leurs emplois et leurs statuts. Ce n'est pas la nomination de deux administrateurs salariés à la Commission de surveillance de la CDC, sur le modèle des conseils d'administration des sociétés anonymes, qui sera de nature à donner le change.

Ce n'est pas la première tentative du genre. On se souvient du sort qu'a connu le Crédit lyonnais transformé en instrument de l'intervention étatique au service de la libéralisation financière, il y a trente ans. On a vu, plus récemment, Nicolas Sarkozy constituer un conglomérat regroupant les Banques populaires, les Caisses d'épargne banalisées et les débris du secteur financier public d'avant la libéralisation financière (BFCE, Crédit national, Crédit Foncier, CDC-Ixis...) : BPCE est aujourd'hui l'un des quatre groupes capitalistes français qui font partie des trente « banques systémiques » identifiées par le FMI, celles que François Morin appelle l'« hydre mondiale »⁴. Sa présence (*via* notamment sa participation dans la CNP) dans la structure financière du nouveau groupe en constitution autour de la Caisse des dépôts va contribuer à le contaminer par les critères de rentabilité des marchés financiers. On se souvient qu'en France le principal sinistre bancaire de la dernière crise a été la faillite de Dexia, issue de la privatisation du Crédit local de France.

On frémit en pensant au péril que vont courir ces institutions chargées de la « foi publique », de la gestion de l'épargne populaire, des services bancaires de proximité dans les territoires, d'un rôle stratégique dans le financement des collectivités territoriales, du logement, des PME, des infrastructures de transport et de communication, lorsqu'elles seront plongées dans la tourmente du prochain krach financier.

La restructuration des institutions financières publiques est une étape importante dans la soumission de la société française au capital et aux marchés financiers. Pour conjurer les périls qui l'accompagnent, un très large rassemblement de forces sociales, syndicales, politiques peut se constituer pour exiger la constitution d'un pôle financier public digne de ce nom, mettant en réseau la Banque postale, BPI France, la CDC, la CNP et d'autres réseaux bancaires nationalisés, en liaison avec les banques mutualistes, avec la Banque de France (établissant le lien avec la Banque centrale européenne) autour d'une mission commune, un service public du crédit pour financer les investissements favorables à l'emploi, à la formation, à la recherche, au développement des services publics, à la production de ces biens communs de l'humanité que sont le climat, la pureté de l'air et de l'eau, la biodiversité, la santé. Le Parti communiste à l'occasion de jouer son rôle en montrant la cohérence de ces propositions avec les moyens à conquérir, face à la mondialisation financière, pour prendre le pouvoir sur l'utilisation de l'argent, depuis les entreprises et les quartiers jusqu'aux institutions européennes et mondiales. ■■■

3. C'est aussi ce que met en évidence l'avis de Frédéric Boccard au CESE sur le financement des PME et des TPE : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/les-pmetpe-et-le-financement-de-leur-developpement-pour-lemploi-et-leur-efficacite>.

4. François Morin, *L'Hydre mondiale, l'oligopole bancaire*, Lux, Montréal, 2015.

Europe : monnaie, finance, démocratie

Robert Salais, Laurence Scialom, Ulf Clerwall, Frédéric Boccara

- Le 8 octobre dernier, l'association Renaissance des Lumières organisait un séminaire militant sur le thème « Europe : monnaie, finance, démocratie ». Nous publions le texte par lequel les organisateurs, Xavier-Francaire Renou et Hadi Rizk, définissaient l'objet de cette rencontre, et les interventions des quatre orateurs invités. L'enregistrement vidéo de ces interventions est accessible sur le site Web de l'association : <<https://www.renaissancedeslumières.fr/>>.

L'objet de la rencontre

L'intrication du capitalisme industriel et du capitalisme financier n'est pas nouvelle; elle était déjà effective à la veille de la Première guerre mondiale; mais dans le couple de l'industriel et du financier c'est aujourd'hui le deuxième élément qui est devenu dominant, en même temps que se constituait un véritable monde de l'industrie financière, avec ses produits dérivés, ses concentrations en monopoles et cartels, ses zones de contact ou d'interpénétration entre finances visibles et finances invisibles (*shadow banking*), entre investissements et spéculation, ou, plus crûment, entre argent sale et argent « propre ». Et chacun a sous les yeux les effets de cette logique financière dominante: depuis le creusement des inégalités sociales et la précarisation généralisée du travail jusqu'aux désastres écologiques en passant par les délocalisations et les déstructurations ou franchises destructions industrielles.

Face à l'inhumanité de ce monde dérégulé, rien ne sert de seulement proclamer la supériorité de l'humain. Il faut d'abord comprendre et faire comprendre que les choses de la finance ne sont pas si complexes que voudraient le faire croire ceux qui ont intérêt à l'opacité. La finance est toujours possibilité d'investissement, c'est-à-dire d'anticipation sur une production à venir.

La finance n'est pas stock de monnaie mais flux de monnaie. La question est donc de savoir où va ce flux ou, dit en métaphore agricole, ce qu'il irrigue.

On peut alors comprendre que LA finance, qui serait dotée de toutes les vertus ou de tous les vices, n'existe pas. Il y a seulement un bon et un mauvais usage de la puissance financière et de ses liens avec la puissance économique et la puissance monétaire. On peut donc dire, choix politique raisonné, à la fois simple et crucial, que la bonne finance est celle qui, d'une part irrigue la vie sociale au bénéfice de tous et non de certains seulement et qui, d'autre part, relève de la libre décision de tous et non de certains seulement. Or, précisément, les flux financiers du capitalisme financiarisé actuel ont comme caractère principal qu'ils vont à contre-courant de cette orientation. Les choses sont assez complexes mais, là encore, moins mystérieuses que les puissants de ce monde ne veulent bien le dire.

Quatre déterminants dans la domination de la finance

Au moins quatre éléments entrelacés sont déterminants. Le premier, plus actuel que jamais, vient pourtant de loin: il s'agit de la domination de l'ensemble des transactions mondiales par le dollar que les États-Unis ont réussi (en 1944 à Bretton-Woods) à imposer comme monnaie quasi unique de référence. Aujourd'hui, ni le yuan chinois ni l'euro ne parviennent à concurrencer efficacement ce quasi-monopole. Si donc les États-Unis ne sont plus les seuls maîtres du monde, devenu, comme on dit, multipolaire, après la bipolarité de la guerre froide, leur position dominante est loin d'avoir disparu.

Le deuxième élément, visible par chacun jusque dans la vie quotidienne, est constitué par les multinationales financiero-industrielles engagées dans la course à la concentration inhérente au capitalisme,

L'association Renaissance des lumières (<https://www.renaissancedeslumieres.fr>) a été fondée par des philosophes et des intellectuels de diverses spécialités, dans la conviction que face à la dureté de l'état du monde et aux divisions visibles ou cachées qui grèvent les forces de gauche, il importe de joindre présence dans les luttes et détours théoriques, de mettre de la théorie dans les luttes pour les faire gagner en justesse et en efficacité.

Le manifeste de l'association a été publié sous le titre *Le capitalisme est-il la fin de l'histoire ?* (Éditions du Pont 9, 2017) et sous la signature d'Édith Fuchs, Christian Houzel, Robert Lévy, Justine Malle, Christiane Ménasseyre, Anne Raymond, Hélène Raymond-Feingold, Philippe Renou, Xavier F. Renou, Hadi Rizk, Antoine Roullé, Jean-Jacques Szczeciniarz, André Tosel, Martine Verlhac.

avec les deux faces de cette concentration : recherche de monopole et/ou entente de cartel. Souvent plus puissantes, même une à une, que la plupart des nations dont elles ébranlent la souveraineté, elles entretiennent avec les États des rapports variables, qui vont de la quasi-concertation ou alliance stratégique au pur et simple asservissement, dont la figure principale est le *dumping* social et fiscal : « venez, investisseurs, dit tel État ; pour vous je baisse les charges sociales et fiscales ». Risque d'oscillation, donc, pour les États, entre la fonction de complices et celle de valets des multinationales.

Le troisième élément est que, désormais dirigé par la recherche prioritaire des profits financiers, le productivisme inhérent au capitalisme industriel est devenu comme fou. Déjà, par essence, le capitalisme industriel, soumettant la production de biens utiles à la recherche du profit maximal (en taux et en masse) visait à produire toujours davantage des biens (de consommation ou de production) posés comme utiles, quel que soit le prix social et environnemental de cette production, et sans que jamais soient d'abord examinés et débattus ni les besoins ou désirs de consommation et les choix dont ils peuvent être l'objet, ni les possibilités productives et les choix qu'elles comportent elles aussi : marche forcée comme canalisée par les œillères de la recherche du profit. Encore cette course unilatérale au profit restait-elle limitée ou pondérée par la double contrainte de devoir au moins s'entrelacer avec la production de biens réels, matériels, et donc se soumettre à la discipline des processus techniques et industriels de production. Mais le capitalisme financiarisé, en autonomisant l'industrie financière de l'industrie tout court, sur laquelle elle a pourtant acquis la position dominante, devient cette fois carrément aveugle sur les conditions, les finalités et les effets de la fuite en avant productiviste. Il peut ainsi aussi bien accroître sans limites la pression sur les forces

humaines productrices de richesse, pousser jusqu'à l'épuisement suicidaire l'exploitation des ressources naturelles, déchirer le tissu de zones ou secteurs industriels, organiser l'obsolescence programmée des machines et appareils. Les fonds spéculatifs et les fonds de pension sont deux formes de cette accumulation financière coupée de la sphère de la production à laquelle elle impose sa loi.

Le quatrième élément est que la polarisation des flux du capital (le capital va au capital) a comme effet l'ébranlement, voire la disparition des solidarités que même le capitalisme industriel conservait encore. Avant d'être une « valeur », la solidarité est interdépendance, imposée par la nécessité du besoin, puis coopération dans le partage déjà volontaire des tâches ou division du travail, ou dans la coexistence tendue mais consentie de compromis de classes, puis sentiment d'appartenance à une communauté, puis enfin volonté de vie commune dont la citoyenneté est la forme la plus aboutie. Il y a ainsi des solidarités sociales (de métier, de classe) mais aussi des solidarités territoriales (locales, régionales, nationales, internationales ou continentales...), où se mêlent coopération, coexistence, sentiment d'appartenance commune et volonté de vie commune. Or la mobilité essentielle à la finance capitaliste ébranle ou sape peu à peu ces solidarités au bénéfice de polarisations sociales (jusqu'aux ghettoïisations opposées, volontaire pour les plus riches imposée pour les plus pauvres) ou de polarisations géographiques (dans une nation : d'un côté des métropoles au développement accéléré, de l'autre des territoires délaissés ; en Europe : d'un côté des nations riches toujours plus capables d'investir, de l'autre des nations pauvres toujours plus endettées).

Quelle Europe pour orienter autrement la finance ?

Si, donc, la finance est, dans toute société développée, la clef de son fonctionnement et de son développement ; si, aujourd'hui, les flux financiers sont régis ou captés par quelques-uns dans une double violence sociale et environnementale, il est inhérent à la volonté démocratique d'entrer dans le détail des flux financiers pour les orienter, les canaliser autrement. Et il faut pour cela examiner les choix possibles (et l'engagement dans les rapports de force si nécessaire) à tous les niveaux (local, national, européen, mondial). Dans cette échelle du local au mondial, il n'y a pas plus de raison de choisir entre le niveau national et le niveau européen que dans une nation il n'y a de raisons de choisir entre le municipal, le départemental, le régional et le national. Il y a en revanche à comprendre que dans cette hiérarchie de niveaux, un niveau déterminé n'est jamais à comprendre comme le subsidiaire (ou le remplaçant, par défaut ou par violence) de celui qui le précède ou le suit, mais comme sa condition. Sans local nul national ne vaut, mais la réciproque est vraie aussi : c'est dans la République (nationale) que se déploie l'autonomie municipale. De la même manière, sans national nul international ou européen ne vaut, mais la réciproque est vraie aussi : c'est dans l'Union européenne que peut se déployer ou se retrouver l'autonomie des nations ; parce que seule leur coopération, leur puissance commune, peut

les protéger à la fois contre la domination du dollar, contre la violence sociale et environnementale et contre le déchirement des tissus de solidarité sous l'effet des multinationales.

Qui oublie ces conditions concrètes (financières, monétaires, économiques) de la liberté des individus et des peuples, risque de se perdre dans des débats seulement politiques ou institutionnels truffés d'équivoque. Proposer «davantage d'Europe» sans mettre en cause le capitalisme financiarisé, c'est s'adapter à celui-ci, selon les propres termes d'Emmanuel Macron, en rêvant de pouvoir ainsi s'inscrire dans le camp des gagnants de la mondialisation. Proposer au contraire «moins d'Europe» c'est se perdre dans l'illusion du village gaulois résistant par ses seules épées de bois aux forces de l'empire. Dans les deux cas, on croit qu'en singeant soit le mouvement dominateur, soit l'isolationnisme américain (qui ne sont que deux faces de la même chose), on retrouvera le chemin de l'autonomie et de la croissance, oubliant que cette imitation imaginaire produit l'inverse de ce qu'elle vise. Ce n'est pas un hasard si les États-Unis se réjouissent des divisions européennes: l'essentiel, pour eux comme pour toutes les multinationales qui, dans leur sillage ou dans celui d'empires naissants, se partagent le monde est que, *dumpings* social et fiscal aidant, les affaires puissent avoir lieu aux meilleures conditions. Venu du plus faible, le mimétisme, qu'il prenne la forme de l'agitation des «premiers de cordée» ou de l'isolationnisme nationaliste, ne fait jamais que jouer le jeu du plus fort, de celui qui peut user alternativement ou simultanément de l'expansionnisme de type impérial ou de l'isolationnisme. Pour contrer ces errances, c'est un devoir de scruter et renforcer les voies de flux financiers qui puissent surmonter un productivisme unilatéral ou franchement aveugle et sauvegarder et accroître les solidarités au lieu de les détruire. Dans cette enquête le niveau européen joue certainement un rôle déterminant. Lequel?

Xavier-Francaire Renou et Hadi Rizk

Robert Salais¹: La possibilité d'une Europe

Tout se passe comme si, prétendant travailler à réaliser l'idée d'Europe, le processus européen mettait paradoxalement en place depuis les années 1980 les conditions qui rendent cette réalisation impossible. La planification du marché parfait a peu à peu pris une forme extrême, sous l'apparence d'un enjeu technique et apolitique, dissimulant une action de part en part politique: faire de la concurrence «libre» (c'est-à-dire sans entraves d'ordre politique ou social) de tous contre tous le principe structurant, et même constitutif, de la construction européenne dans toutes ses activités.

Le projet politique européen est proche d'un éclatement. On peut douter qu'il se relève de la «crise des migrants», tant l'Europe en ce domaine bafoue ouvertement les droits humains dont elle se gargarise par ailleurs. Pourtant que d'ambitions louables au Congrès des mouvements européens en 1948 et que d'appuis possibles sur les idées discutées, même si non reprises dans les textes finaux, dans les Conférences

de l'après-guerre: comme Bretton-Woods (1944) où Keynes défend l'obligation de solidarité économique entre pays comme fondement de l'ordre marchand mondial reprise par la Charte de La Havane (1948) (non ratifiée par le Sénat américain). La logique de la Charte demeure celle d'une libération des échanges. Celle-ci s'appuie sur l'identité économique et sociale des pays et l'intervention de l'État pour leur développement dans un contexte d'internationalisation. Elle a peu à voir avec la libéralisation des marchés, qui est le choix européen.

L'idée d'une Europe démocratique a échoué quatre fois, en 1948, en 1954, en 1984 (Delors mit au panier le Rapport Spinelli) et en 2004 (le projet de la Convention de 2004 étant coulé par l'obsession néolibérale). Néanmoins tous ces débats font partie du patrimoine historique et politique de l'Europe. Pourquoi ne pas y revenir pour rouvrir la question européenne? Pour reconnaître l'importance du niveau national comme lieu d'enracinement des identités, des politiques publiques, des protections contre les aléas de la vie, des attentes sur le futur (dont la négation contribue à la montée des nationalismes). Et pour qu'enfin, s'il n'est pas trop tard, chacun devienne un participant de la création de l'Europe, qu'il sache en quoi consistent son appartenance, sa participation, ses devoirs et ses droits. Une démocratisation profonde aux divers niveaux est nécessaire. Il faut pouvoir lier démocratiquement l'adhésion des peuples à l'Europe et l'adhérence de l'Europe à leurs conventions nationales.

Laurence Scialom²: Finance et société, desserrer l'emprise

Étrangement, dix ans après une crise financière systémique mondiale dont les coûts économiques et sociaux ont été considérables, le regard de nos dirigeants sur la finance n'a pas fondamentalement changé. Pourtant, les travaux de recherche sont convergents: l'hypertrophie de la finance nuit à la croissance et nourrit les inégalités, son court-termisme est incompatible avec les impératifs de financement de la transition écologique, et les scandales financiers à répétition illustrent l'abaissement des normes éthiques dans ce secteur. Comment expliquer cette inertie des représentations? Comment le secteur de la finance parvient-il à imposer une vision totalement fantasmée de son apport à la société? Les canaux de cette emprise sont multiples. Les décrypter et les combattre est un enjeu démocratique majeur. L'un des canaux les plus visibles de cette influence de la finance tient aux opportunités de carrière que l'industrie financière offre aux régulateurs et/ou hauts fonctionnaires susceptibles d'influencer la réglementation financière. C'est ce que l'on appelle les «portes tournantes». Elles tournent d'autant plus que les rémunérations dans le secteur de la finance sont beaucoup plus élevées que dans le secteur public. Ce qu'achète une banque en embauchant un haut fonctionnaire c'est une expérience des rouages de la haute administration, de l'écriture de la loi et des règles administratives, c'est l'entregent, le carnet d'adresses, la capacité à court-circuiter les strates hiérarchiques et à établir un contact direct avec les décideurs publics. Au-delà des portes tournantes, les pressions des *lobbys* sont permanentes et mas-

1. Économiste, un des fondateurs de l'économie des conventions, auteur du livre *Le Viol d'Europe? Enquête sur la disparition d'une idée*, Presses Universitaires de France, Paris, 2013.

2. Professeur.e de sciences économiques à l'université Paris X Nanterre, membre du Conseil scientifique de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), membre de la commission consultative épargnants de l'Autorité des marchés financiers (AMF), responsable du pôle régulation financière du *Think Tank Terra Nova* et membre qualifiée de l'ONG Finance Watch.

sives à tous les niveaux des procédures législatives et de réglementation. Ils représentent ainsi l'énorme majorité des membres de tous les comités consultatifs en charge de donner des avis sur des questions de régulation de la finance.

Alléger l'emprise passe par la lutte contre les portes tournantes : aller simple ou retour dans des secteurs de la haute administration sans aucun lien avec la finance. Alléger l'emprise implique aussi de mettre au grand jour des pratiques pernicieuses qui se nourrissent de l'ombre. Il faut ainsi rendre publics les amendements rédigés « clefs en main » par l'industrie, faire un décompte par parlementaire de ces amendements, rendre public le contenu des plaidoyers reçus par les parlementaires et faire publicité des arguments faux ou biaisés, favoriser financièrement le contre-lobbying technique c'est-à-dire les ONG qui le produisent, rendre public le décompte de toutes les rencontres avec des lobbyistes, le lieu, la durée, etc. Un contrôle démocratique de la finance implique fondamentalement de rééquilibrer les forces en présence dans l'élaboration de la décision publique concernant la finance, d'instaurer une traçabilité de comment les décisions publiques se prennent et de donner toute leur place aux autres parties prenantes : ONG, épargnants, contribuables, etc. Enfin, le ressentiment populaire contre les « élites » financières se nourrit du « deux poids deux mesures » en matière de sanction des comportements délictueux et d'un sentiment d'impunité des délinquants en col blanc. Une inflexion vers des sanctions personnelles plus fortes de ceux qui prennent intentionnellement des

décisions financières délictueuses doit donc faire partie de l'arsenal de lutte contre les forces centrifuges qui minent nos démocraties. L'impunité ressentie de la délinquance financière en est un carburant.

Ulf Clerwall³ : La nécessité d'ouvrir pour une diversité institutionnelle au sein du secteur financier

Depuis la crise financière de 2008, le secteur financier, et notamment les banques, a été soumis à une vague de nouvelles réglementations prudentielles. L'objectif ostentatoire de ces réglementations est de prévenir une nouvelle occurrence de ce type de collapse de 2008, et de couper le « *doom loop* », ou « boucle infernale » par laquelle la défaillance de banques peut entraîner la faillite des États qui les abritent, et inversement. Le moyen principal pour y arriver, et donc d'assurer la stabilité financière, est de s'assurer que les banques sont correctement capitalisées et que la prise de risque n'est pas excessive. Pour compléter ce dispositif, et accroître la transparence du secteur, l'évolution réglementaire est accompagnée par des campagnes récurrentes de *stress tests*, des analyses de la qualité des actifs, des modalités de refinancement et de liquidité, et par la création de nouveaux instruments de supervision comme le *reporting* consolidé de la production des crédits à soumettre à la BCE. Aujourd'hui, *via* l'activité de supervision prudentielle, le régulateur connaît mieux que jamais des activités et bilans bancaires, pourvu qu'il dispose des capacités d'évaluer la masse des données collectées.

D'un point de vue sociétal, il n'y a bien évidemment aucun intérêt d'avoir au centre du fonctionnement de l'économie des banques mal capitalisées et avec des prises de risque excessives. Par contre, la question clef est celle-ci : qu'est-ce qu'on entend par une banque « bien capitalisée » et quelle est la prise de risque « excessive » ? Le problème est que les deux phénomènes sont évalués selon des méthodes et normes définies par l'industrie elle-même. La réglementation prudentielle dite « bâloise » (car produite par le BCBS, le Basel Committee for Banking Supervision, une sous-division de la Banque des règlements internationaux) est essentiellement élaborée par un conseil de banquiers centraux, environnés par un lobby industriel qui ne manque pas de ressources pour influencer le résultat. Les normes produites par le BCBS sont transposées en législation européenne et nationale, en principe sans modifier le texte. Depuis 1996, quand le règlement dit « Bâle II » a ouvert la possibilité pour les banques d'évaluer leurs risques avec des modèles internes, la communauté politique autour de la supervision prudentielle est devenue très fermée aux « *outsiders* ». Par contre, son impact réel n'a cessé d'augmenter. Autrement dit, « suffisamment capitalisé » s'évalue aujourd'hui dans un cadre analytique et une méthodologie significativement influencée par la communauté bancaire elle-même – un bel exemple de capture réglementaire.

Il faut aujourd'hui ouvrir le processus de réglementation et supervision bancaire à une délibération inclusive et démocratiquement responsable. L'objectif doit être de refondre la réglementation prudentielle sur des critères élargis, notamment par rapport au

3. Spécialiste en questions financières, membre fondateur d'ALLISS (Alliance Sciences Sociétés), chef de projet et coordinateur du conseil scientifique de la Chaire UNESCO, Bernard Maris, Économie Société, membre-animateur de Diem 25-France.

“ D'un point de vue sociétal, il n'y a bien évidemment aucun intérêt d'avoir au centre du fonctionnement de l'économie des banques mal capitalisées et avec des prises de risque excessives. Par contre, la question clef est celle-ci : qu'est-ce qu'on entend par une banque « bien capitalisée » et quelle est la prise de risque « excessive » ? ”

4. **Économiste, membre du conseil d'administration des « Économistes Atterrés », membre du CEN du PCF, auteur, avec Yves Dimicoli et Denis Durand de *Une autre Europe - Un autre euro, pour le progrès social en coopération*, aux éditions Le Temps des cerises, Paris, 2014.**

5. **Voir notamment l'avis du CESE que j'ai rédigé sur le financement des TPE/PME, adopté par 127 voix sur 171.**

financement de l'économie. L'urgence est de faire émerger une pluralité des formes d'intermédiation financière – une nouvelle écologie financière à géométrie sociale et géographie variable – notamment capable de répondre à la prise des risques liés au financement de la transition écologique. Aujourd'hui la réglementation va dans le sens inverse: elle force (ou leur permet si on veut) les banques à converger sur le même modèle économique et, au passage, de se débarrasser des risques.

Certes, il n'est pas dans l'intérêt de la société d'avoir des banques mal capitalisées. Mais il n'est pas non plus dans l'intérêt de la société d'avoir un monolithe rentier – paradoxalement créé par une réglementation prudentielle – planté au milieu de notre fonctionnement économique. Le portage des risques liés à l'intermédiation financière est le premier métier bancaire. Avec les défis qui sont devant nous, on en a besoin. La stabilité financière se retrouvera dans la diversité institutionnelle et la responsabilité démocratique. Comme dans chaque écologie, la pluralité compte.

Frédéric Boccard⁴: Agir tout de suite pour que la BCE appuie l'emploi et les services publics

Tout le monde voit bien que l'on va vers une catastrophe. Et pourtant rien n'est fait pour l'éviter. Au contraire les mesures prises en Europe aggravent la situation.

Il faut agir à la racine. Alimenter le corps sain, le développer, et ne plus alimenter les cellules cancéreuses de la spéculation et de l'accumulation mortifère contre les êtres humains et la planète.

Les milliards d'euros créés par la BCE à 0 % doivent aller au développement des services publics et à une nouvelle production porteuse d'emploi de qualité et d'écologie. La révolution informationnelle exige aussi cela pour son plein développement, ainsi que des partages informationnels et des coopérations face aux monopoles informationnels des GAFAs. Appuyer les capacités humaines devient décisif et exige de rompre avec la priorité au capital.

La politique peut et doit agir. D'une part pour développer les services publics dans chaque pays (santé, éducation, recherche, transports, énergie, protection sociale, etc.) en créant immédiatement un Fonds européen social, écologique et solidaire, alimenté par la BCE avec les euros qu'elle crée à 0 % et doté d'une structure démocratique. Il appuierait aussi l'élévation de la protection sociale en Europe de l'Est pour calmer le jeu de la concurrence folle. D'autre part, pour changer le comportement des entreprises et des banques: BCE et les banques devraient financer les entreprises, avec des conditions sociales et écologiques précises sur leurs productions et décisions d'investissements.

La logique nouvelle? C'est de baisser le coût du capital d'autant plus que l'investissement des entreprises crée des emplois de qualité et qu'il est efficace pour l'écologie, l'économie et les territoires. C'est une rupture très profonde.

Au-delà, il faut instaurer de nouveaux droits et pouvoirs des salariés et des habitants sur les entreprises et les banques avec des institutions nouvelles.

L'adversaire, ce ne sont pas les peuples voisins, ni l'autre (voisin, migrant, étranger). L'adversaire c'est le capital et la finance de marché. La BCE, institution publique, mutualisant la force des peuples européens, doit agir contre cet adversaire, ce véritable cancer, au lieu de l'appuyer et de le nourrir. Deux exemples: l'État français verse plus de 40 milliards d'euros par an d'intérêts aux marchés financiers. De même la SNCF verse 2,7 milliards d'euros aux institutions financières. Autant que ses investissements!

Au total, la BCE fournit 700 milliards aux banques, mais sans conditions sérieuses. Elle détient des titres publics pour plus de 2 600 milliards d'euros, mais avec des conditions anti-sociales et des prélèvements éhontés. Cela montre toutefois que l'on peut agir. Mais en s'attaquant au coût du capital, pas au « coût du travail », pour une autre utilisation de l'argent!

En effet, concilier avec les marchés financiers mène à la catastrophe. Et ne faire que les limiter ne fait pas le poids, car leur logique massive l'emporte face à des digues illusoirs. Il est aussi illusoire de ne faire que corriger les excès ou de préconiser que chacun se débrouille dans son pays avec son patronat prétendument national. Enfin, les politiques dites keynésiennes de pur soutien à la demande ne font pas le poids non plus: en face d'un revenu il faut tôt ou tard une production, en face de formations il faut tôt ou tard déboucher vers l'emploi. Tirons les leçons des échecs des politiques sociales-démocrates. Il faut agir aussi sur les entreprises et l'argent.

Il faut bien entendu changer de fond en comble cette construction européenne pour mutualiser les forces et les moyens entre les peuples et les pays, en refondant l'UE sur d'autres principes.

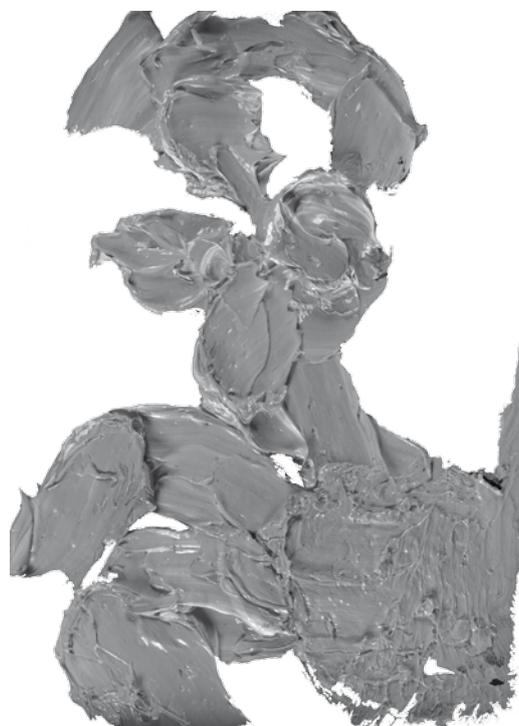
Mais à brève échéance on peut agir. Créer le Fonds européen pour les services publics est possible immédiatement, l'article 123.2 du Traité de Lisbonne l'autorise. Exigeons ce Fonds avec tous les peuples d'Europe. S'ils ne le créent pas, ce n'est pas que c'est interdit. C'est qu'ils ne le veulent pas!

Dans le même temps, la France doit exiger que la BCE rende prohibitif le refinancement des banques si c'est pour spéculer et refinancer à taux bas les prêts sur des critères sociaux et écologiques précis; là aussi, des points d'appui institutionnels existent⁵. ■■■



Les dossiers d'Économie et Politique

Faire de la politique à l'entreprise



Faire de la politique dans l'entreprise, pourquoi ? Pour revenir à une vieille tradition communiste ? Parce que la machine à café est un lieu où on peut parler aux citoyens ? Aucune de ces raisons ne justifierait que ce sujet ait été inscrit à l'ordre du jour du congrès du PCF.

Ce qui en fait un enjeu politique majeur, en ce début du XXI^e siècle, c'est que l'entreprise est plus que jamais un enjeu politique et culturel qui structure les politiques économiques, une institution où se jouent des batailles de pouvoir déterminantes et où se structurent les idées politiques et les comportements électoraux. Comme l'écrit la base commune à partir de laquelle les débats préparatoires au congrès ont eu lieu, « l'entreprise est un lieu décisif de la lutte de classes. Lieu de pouvoir sur l'économie, la société et la vie quotidienne, c'est aussi un lieu où le patronat peut imposer ses idées. Un lieu où se forge un vécu d'expériences et des mentalités sur lesquelles peuvent s'imposer les idées dominantes comme se construire une conscience de classe.

C'est si vrai que les gouvernements successifs, dans le sillage du Medef, n'ont cessé de faire de l'entreprise la pièce centrale de leur politique, cherchant ce que Hollande a pu qualifier de « compromis historique » de soumission des salariés et de la société aux objectifs patronaux. Avec Macron, ce chantier prend une bien plus grande ampleur en visant une destruction sans précédent des acquis sociaux, tout en cherchant à intégrer le plus possible le salariat à ses choix politiques à partir de l'entreprise.

Pour libérer la politique de la dictature du marché, il faut une appropriation sociale effective des entreprises et des banques, et de toutes les institutions qui leur sont liées. De même que nous n'entendons pas déléguer la politique et l'intérêt général au sommet de l'État, nous devons refuser de déléguer la gestion des entreprises, avec

la production des richesses, aux capitalistes. La séparation entre l'économie et la politique est au cœur du capitalisme et de ses aliénations. Nous voulons la dépasser. Il est donc vital de relancer réellement, sans se contenter de promesses de congrès, la vie du parti et le combat organisé si indispensables dans les entreprises et autour d'elles. C'est aussi la condition pour faire progresser une conscience de classe et une unité politique du salariat dans sa diversité, sur l'ensemble des enjeux qui le concerne, dans l'entreprise comme dans la cité.»

Après une longue période où la modification du système productif, la diversification du salariat, l'évolution des conditions de vie, les difficultés mêmes rencontrées par le syndicalisme, ont pu paraître justifier un abandon de l'entreprise comme terrain concret de la bataille politique, plusieurs signes indiquent des évolutions nouvelles significatives. La place que les débats du Parti communiste donnent à son organisation dans l'entreprise en est un. Le besoin exprimé dans le mouvement syndical en est un autre, comme le montre la prise de position de Laurent Brun que nous reproduisons dans les pages qui suivent. C'est aussi ce qui ressort du débat entre une dirigeante syndicale, Valérie Lesage, un responsable politique, Igor Zamichiei, et le président des parlementaires communistes à l'Assemblée nationale André Chassaingne, dont nous publions également le compte rendu.

Les batailles politiques dans l'entreprise ne peuvent être gagnées que si elles s'appuient sur des idées solides, sur un réarmement idéologique assez fort pour tenir tête à l'idéologie patronale et aux prétentions hégémoniques des doctrines néolibérales dont Emmanuel Macron se fait un ardent propagateur. Par exemple, c'est une grande force que de s'appuyer sur la cohérence entre objectifs sociaux, mobilisation des moyens financiers et conquête de nouveaux pouvoirs des travailleurs à cet effet. C'est une grande force de pouvoir briser le tabou du coût du capital pour faire percevoir qu'il existe des alternatives aux gestions patronales pilotées par la dictature des marchés financiers. L'article de Claude Laridan montre que des idées d'avant-garde – la lutte pour de nouveaux critères de gestion entrant en conflit avec les critères capitalistes fondés sur le calcul du taux de profit, de la rentabilité du capital – peuvent trouver une traduction concrète, comptable, au service des luttes syndicales et des mobilisations politiques dans les entreprises et dans les territoires¹. La bataille engagée par les communistes d'Albi pour l'avenir de la Verrierie ouvrière et du groupe Verallia auquel elle appartient aujourd'hui s'appuie sur ces outils. Cela montre la fécondité d'une conception cohérente du dépassement, progressif mais effectif, du capitalisme, telle que l'exprime la proposition de loi sur la sécurité de l'emploi et de la formation et sa déclinaison dans le projet de proposition de loi d'expérimentation «entreprises et territoires», dont nous publions la dernière version, modifiée à la suite de confrontations avec de multiples acteurs depuis six mois.

1. On pourra aussi se reporter, sur ce sujet, au dossier « Entreprises, le retour des critères de gestion » publié dans notre numéro.

Syndicaliste et communiste

Laurent Brun

En 22 ans d'expérience militante, dans des structures associatives, le syndicalisme étudiant ou salarié, la JC, dans une cellule ou un collectif du PCF, j'ai toujours constaté qu'une volonté ferme pouvait changer la situation même la plus difficile. Et si plusieurs volontés fermes s'associent, elles sont capables de progrès rapides et importants.

Aujourd'hui, le fatalisme triomphe partout, même parmi les salariés. Les luttes sont insuffisantes, ne convergent pas et peinent à être victorieuses. Le mécontentement est généralisé mais les capitalistes sont parvenus à si bien diviser, isoler, et déprimer les citoyens, que ces derniers abandonnent même les espaces d'expression dont ils disposent encore. L'abstention progresse, l'engagement recule, et la frustration liée à cette situation conduit aux populismes.

Comment ne pas faire le parallèle avec le fait que le Parti Communiste a baissé les bras ?

Partout il conserve des forces importantes et des militants de valeur, les communistes conservent de l'influence ou de la sympathie dans les milieux populaires.

Pourtant le Parti communiste ne cesse de s'affaiblir et chacun de ses choix semble démontrer qu'il n'a plus confiance en lui-même, qu'il ne sait plus quel sens donner à son existence. La faiblesse nourrit l'inaction, qui nourrit à son tour la faiblesse.

Il faut sortir de ce cercle vicieux.

Nous avons besoin d'un Parti communiste fort. Pas par senti-

mentalisme, pas par reconnaissance historique, ou par nostalgie. Mais pour le rôle que ce parti doit jouer, qu'il doit à nouveau assumer.

Les communistes, grâce à la science des idées, donnent à voir et à comprendre l'injustice du système capitaliste et les alternatives possibles. Grâce à la science de l'organisation, ils permettent l'action collective pour peser sur la réalité.

Le Parti communiste est l'outil qui fait reculer le fatalisme de ceux qui sont exploités et privés de pouvoir. Il est l'outil qui aide à forger les volontés fermes.

Aujourd'hui il est donc, plus que par le passé, le remède dont la société a besoin.

Mais encore faut-il qu'il décide de l'assumer à nouveau.

Récemment, le mouvement des cheminots a souvent été cité en exemple. Il n'est pas venu par hasard. Il est le résultat d'efforts militants amplifiés par une structuration efficace, d'une bataille idéologique intense sur la réforme ferroviaire et les autres choix possibles, d'une stratégie pensée à partir du fatalisme ambiant pour le dépasser.

Je suis communiste et c'est mon rôle de pousser dans ce sens.

Je suis syndicaliste et j'aimerais que mon parti m'aide à réfléchir à ces arguments, ces stratégies, ces tactiques, ces modes d'organisation qui permettent de mieux lutter. S'il le faisait, cela contribuerait à ce que les luttes soient plus fortes et plus nombreuses.

« Marcher sur ses deux jambes » n'est pas qu'une affaire de cartes.

La « convergence » ne se décrète pas, elle se construit. Le Parti communiste soutient les luttes. C'est bien mais pas suffisant. En se cantonnant à cela, il se comporte en « syndicat bis ». Son rôle c'est de donner à voir ce qui fait système dans tous les sujets qu'affrontent les salariés. Nous sommes rivaux à la lutte contre une réforme, un plan social, ou nos revendications salariales, chacun dans son entreprise. Or ces réformes, ces plans sociaux, la pression contre le « coût du travail », tout est imbriqué. Quand le gouvernement propose que les lycéens construisent leur savoir selon des « blocs de compétences » et non plus des savoirs généraux, et que dans le même temps le patronat ne veut plus reconnaître les métiers dans les conventions collectives mais plutôt des « blocs de tâches », il y a là une convergence qui vise au final à faire baisser le salaire. Le rôle du Parti est de montrer ces liens, de construire des campagnes qui fassent progresser cette conscience et qui permettent d'aller au-delà de l'action syndicale.

J'ai choisi comme base commune « un Manifeste du Parti communiste du 21^e siècle » parce qu'il répond mieux à mes interrogations et à mes attentes.

La démarche de construction du texte est elle-même porteuse d'espoirs : des communistes qui n'ont pas exactement les mêmes points de vue sur tout ont dépassés leurs divergences pour faire à nouveau parti, tenter de se doter d'orientations communes. Il est donc possible de ressouder notre organisation et d'en refaire une force qui compte. ■■■

Du nouveau dans les relations entre syndicalisme, bataille d'idées et parti politique révolutionnaire

André Chassaigne, Valérie Lesage, Igor Zamichiei

Le 14 septembre dernier, à la fête de l'Humanité, un débat très suivi réunissait au stand de la fédération de Paris du PCF Igor Zamichiei, secrétaire de la fédération et responsable du Projet à l'exécutif national du parti, Valérie Lesage, secrétaire de l'Union régionale Île-de-France de la CGT et André Chassaigne, chef de file du groupe des députés communistes et président du groupe Gauche démocratique et républicaine de l'Assemblée nationale. Nous publions leurs interventions car elles font partie d'une série de signes qui témoignent, dans le contexte de la préparation du congrès extraordinaire du PCF, de la possibilité d'une nouvelle cohérence entre luttes syndicales, batailles d'idées pour des perspectives de transformation révolutionnaire de la société et action du Parti communiste dans les institutions.

André Chassaigne : C'est en « jouant notre basket » que nous pourrions créer des rassemblements pour peser sur le cours des choses.

Les difficultés actuelles du travail parlementaire doivent être replacées dans la perspective d'une volonté politique, extrêmement affirmée de la part du pouvoir, d'affaiblir la voix parlementaire. Cela passe par des moyens très divers : d'abord, la façon de travailler où on réduit le rôle des députés à ce qui devrait être, pour le pouvoir, celui de simples exécutants. On a affaire à l'Assemblée nationale, avec cette nouvelle majorité, à des députés qui sont en fait les porte-voix de l'exécutif, qui ne remplissent absolument pas la fonction parlementaire, où la fabrication de la loi se résume à décliner ce qui a été décidé par le

président de la République. C'est pourquoi, dans le débat de la motion de censure, j'avais utilisé une expression pour définir les députés de la majorité « En Marche », où je les ai décrits comme « de simples digéreurs, intestins silencieux de la bouche élyséenne ». Ils sont là pour recracher ce qu'on leur demande d'avalier à partir de l'Élysée. Il est bien évident que derrière l'anecdote se profile une volonté de faire évoluer la Constitution pour affaiblir considérablement le pouvoir législatif, pour que la riposte populaire ne puisse plus être portée par des parlementaires en lien avec leur territoire, avec la population, avec les luttes sociales.

On voudrait nous limiter à une discussion générale, à porter un discours, faisant certes valoir nos perspectives politiques ou notre analyse d'un texte qui nous est proposé, mais surtout à porter atteinte au droit d'amendement, au travail

parlementaire. C'est pourquoi, dans le cadre de cette réforme constitutionnelle, une bagarre que nous menons, portée par le parti dans son ensemble, est celle d'un référendum. Il faut que ce soit au peuple de France de pouvoir trancher sur l'évolution de la Constitution et sur les coups qui sont portés, notamment au pouvoir législatif. Si je cite l'exemple du référendum, c'est pour bien montrer que l'action des élus et des parlementaires en elle-même ne pèsera jamais s'il n'y pas derrière, bien évidemment, la mobilisation d'une organisation politique comme le Parti communiste français – on a besoin d'une organisation politique qui ait sa place dans le paysage politique parce qu'il y a des enjeux énormes aujourd'hui – et des actions collectives pour mobiliser le peuple : c'est l'objet de la grande bataille que nous voulons mener sur le référendum.

La chance de disposer d'un groupe communiste à l'Assemblée

On a la chance, depuis un an, de disposer à l'Assemblée d'un groupe parlementaire avec 11 députés communistes. Constituer ce groupe était pour moi et pour d'autres un enjeu extrêmement important. On avait besoin qu'il y ait une voix du PCF à l'Assemblée nationale, et pour cela il fallait composer un groupe parlementaire avec en son sein une composante exclusivement constituée de députés communistes, de façon à pouvoir parler comme communistes quand nous montons à la tribune – ce que l'on ne pouvait pas faire avant, et ce qui affaiblissait notre discours. J'ai utilisé, pour l'expliquer à l'université d'été du Parti communiste, une citation d'Aragon. Il est vrai qu'au début, quand on a constitué ce groupe, ça pouvait faire sourire. D'autres auraient voulu qu'on soit englobés dans un groupe sous l'autorité d'autres, en estimant que notre composante aurait pu vivoter au sein d'un groupe beaucoup plus important qui aurait représenté la «gauche radicale». C'est ce qui m'avait fait reprendre ces deux vers d'Aragon : «on sourira de nous d'avoir aimé la flamme/au point d'en devenir nous-mêmes l'aliment». Je pense qu'en constituant ce groupe nous avons été l'aliment d'une flamme, celle du Parti communiste français.

On l'a fait certes dans un contexte vraiment difficile, d'un recul électoral sans précédent, avec une forme de blessure de voir «où on en était rendus». Mais on a considéré que cette blessure, il fallait la transformer en espoir, en idéal, en désir – pour citer à nouveau Aragon. Qu'on redonne du goût à notre combat, au travail des députés communistes, et qu'on soit avec d'autres un levier du renouveau de notre parti, que la spirale de l'effacement s'arrête et que l'on pèse de nouveau dans le paysage politique français. Parce que je pense, et je ne suis pas le seul, qu'on a besoin d'un PCF fort au regard des enjeux nationaux, des enjeux européens, des enjeux de la planète. Et pour cela, l'organisation politique qui est la nôtre est absolument indispensable, à nous de la faire vivre.

C'est en quelque sorte ce que nous avons ressenti comme le refus de la



dépossession du mot communiste. Entre nous, les 11 députés communistes, nous avons des analyses différentes sur le devenir du parti, des sensibilités différentes, des vécus, des expériences différents mais ce que je peux dire c'est que pas une fois les différences d'analyse n'ont été un obstacle à notre combat. Ce qui est primordial, c'est la fraternité et quand on est communiste on est capable d'avoir des divergences et de construire ensemble. Je crois que ce qu'on a fait au sein du groupe, on est capables de le faire à une autre échelle.

La compréhension du capital est indispensable pour notre politique

Bien évidemment, cette démarche doit s'accompagner d'une analyse politique de fond. Il ne s'agit pas de s'attaquer seulement à un pouvoir auquel on pourrait donner des noms par raccourci, en disant que notre adversaire c'est uniquement l'«oligarchie». Mais non, derrière tout ça, il y a l'analyse que l'on doit faire d'un pouvoir politique, la prise en compte du pouvoir de l'argent. Et quand par exemple on analyse le budget qui va être proposé pour 2019, c'est la concrétisation de choix politique ultralibéraux. Quand on nous dit qu'il faut réduire les dépenses publiques, ce n'est pas l'oligarchie en elle-même qui veut réduire les dépenses publiques, c'est tout simplement parce qu'on utilise le déficit de la France comme un instrument, sans dire qu'il fait que chaque année on va payer 43 milliards d'euros qui vont aux marchés financiers, sans même se poser la question de l'origine de ces emprunts et de leur légitimité. Il y a derrière tout cela une analyse politique à faire. Quand on veut

alimenter les multinationales, quand on supprime l'impôt sur la fortune, quand on développe le CICE, quand on balance l'argent à fonds perdu, cet argent il faut bien le trouver quelque part. On le trouve dans la réduction des dépenses publiques et on le trouve en allant faire les poches des plus humbles, et en particulier des retraités avec l'augmentation de la CSG. Donner du sens, pas seulement au niveau d'une analyse parlementaire ni s'attacher sur des chiffres, c'est essayer de donner les clés de la compréhension. Le meilleur outil pour cela, c'est la lutte, c'est l'action, c'est le mouvement – mais dans la durée, pas quelque chose de court-termiste. La compréhension du capital est indispensable pour notre politique. Pour cela il faut des actions, mais il ne faut pas les abandonner au bout de trois mois. Il faut les maintenir très longtemps si on veut faire évoluer les consciences, créer le rapport de forces. Sinon on ne changera jamais le système.

La notion de stratégie telle que nous la concevons, nous parlementaires communistes, j'en ai personnellement retenu trois mots. On a un objectif, être le plus efficaces possible contre la politique libérale. On n'a jamais vécu une politique aussi à droite. Il existe des alternatives politiques qu'il faut travailler, expliquer. Un principe pour l'ensemble du Parti communiste et des progressistes : il faut que nous soyons nous-mêmes. Qu'on arrête d'être tétanisés par ce que peuvent penser les autres et leurs façons de faire. Nous avons notre analyse, nous devons peser dans la société, «Jouons notre basket» et c'est à partir de là qu'on pourra créer des rassemblements qui permettront de peser sur le cours des choses.

Troisième idée, c'est une pratique : chaque fois qu'on le peut, créer des convergences. Pas des associations d'appareils mais faire la clarté dans les différences, sans gommer les différences. Depuis un an, c'est ce que nous avons fait chaque fois que nous l'avons pu. On a saisi sept fois le Conseil constitutionnel : il fallait les signatures des socialistes, des Insoumis, on les a eues. Pour la motion de censure, le travail que nous avons fait nous a permis de déposer une motion de censure commune entre les trois groupes de gauche, qui nous ont confié la première place pour nous exprimer au nom des trois groupes parlementaires. Tout cela ne vient pas d'une instrumentalisation politique mais d'une pratique qui n'est pas un repli sur soi, ni une pratique de boutiquier. Ce qui nous intéresse, c'est le peuple, l'efficacité de notre action politique. C'est de pouvoir peser sur le cours des choses. Si demain on veut bousculer l'organisation de notre pays, le système politique, l'organisation du monde, on ne le fera pas tout seuls, on le fera avec d'autres, on le fera sur la base de la clarté, on le fera en étant respecté et en étant respectueux des autres.

Valérie Lesage :

Le vrai danger social, c'est la cohérence des politiques menées depuis des décennies, qui détruit les conquies sociaux.

Car il s'agit bien d'une avalanche de mesures et de lois délibérément conçue dans un état d'esprit de « guerre éclair » à faire subir au monde du travail, que Fillon ne s'était pas caché de vouloir mener et que Macron, en homme de la finance et en président des riches, poursuit, accélère ouvertement, sans complexe et avec tout le mépris que nous lui connaissons ! Si l'on met bout à bout l'ensemble des lois et projets de loi voulus par ce gouvernement, on voit bien, il me semble, que Macron, son gouvernement et sa majorité de députés godillots, jugent la période propice à faire basculer dans le néant l'ensemble des conquies sociales !

Et ils s'appuient pour cela sur toutes les lois régressives imposées depuis trente ans, et particulièrement ces trois derniers quinquennats, de 2002 à 2017, qui ont vu

s'accélérer et s'intensifier les politiques d'austérité et de remodelage social réactionnaire. Quelques exemples : loi Rebsamen, Pacte de solidarité et de croissance, loi Sécuritaire, loi El Khomri, loi Travail, les lois santé successives...

La politique de Macron sape les piliers sociaux de la société française

Nous le voyons bien, les services publics, le droit du travail, la Sécurité sociale, ces trois piliers de la société française qui ont donné une portée concrète aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de solidarité, sont minés, sapés, dynamités sous l'effet de bombes à retardement que sont respectivement :

- les directives européennes de mise en concurrence des services publics avec la complicité active de chaque État membre, la France notamment ;

- les lois de dérégulation du droit du travail et les dernières en date, les lois El Khomri et les ordonnances Macron ;

- toutes les lois qui, à la suite du plan Juppé, ont poursuivi inlassablement l'extinction de la démocratie sociale et la remise en cause de la cotisation sociale pour faire monter la fiscalisation comme mode de financement, détruire le système actuel issu du Programme national de la Résistance et assis sur la solidarité.

Macron estime que la structuration de nos droits sociaux a été suffisamment massacrée pour qu'il puisse faire effondrer toute l'architecture des progrès sociaux conquis depuis un siècle, et particulièrement ceux gagnés à partir de la Libération en 1945. (Cf. Denis Kessler.)

Le gouvernement poursuit donc son objectif en cette rentrée : dans l'agenda social, plusieurs dossiers qui, selon ce que nous pourrions faire reculer et gagner ou pas, changeront concrètement et durablement la vie des salariés, des fonctionnaires, des retraités, des privés d'emploi et plus largement des populations.

- En septembre, l'Assurance chômage, avec la volonté affichée du gouvernement d'introduire une dégressivité des allocations chômage, et une nouvelle fois de

passer par-dessus la négociation paritaire, organisations syndicales des salariés et patronat, avec cette volonté d'étatiser l'assurance chômage, la Sécurité sociale en transformant la cotisation sociale en impôt tout en dédouanant le patronat.

- En septembre et octobre, santé au travail et qualité de vie au travail, après la casse de la médecine du travail, l'aggravation des conditions de travail et la perte de sens donné au travail, de nouvelles dégradations seront à l'ordre du jour sous couvert de modernisme.

- En débat, PLFSS et plan santé également dans cette période.

- En novembre, services publics avec CAP 2022, là aussi une casse programmée des services publics, éloignement des citoyens, couplée avec l'absence de réponse aux besoins de la population sous couvert de modernité.

- Et bien entendu le dossier retraite, avec une volonté affichée de changer de système, avec la perspective du vote de la loi au premier semestre 2019.

Pour nous syndicalistes, nous aurons à porter le fer sur ces dossiers à enjeux nationaux, dans un contexte de négociations et de mise en place des CSE, d'élections (Fonction publique, RATP, SNCF...), et de luttes dans les entreprises pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires, pour contrer la poursuite annoncée de la casse de l'emploi, avec les suppressions prévues et à venir, les ruptures conventionnelles collectives...

Une bataille de reconquête de la Sécurité sociale est lancée. La retraite sera en son cœur, pour contrer les velléités patronales et gouvernementales.

Celle sur le coût du capital et la nécessité des 32 heures, d'augmenter les salaires, traitements, pensions et minima sociaux.

La CGT porte bien entendu de nombreuses propositions, revendications sur tous ces dossiers, et mènera les campagnes nécessaires pour la prise de conscience et l'organisation de ripostes tout en restant à l'offensive.

Des journées d'action, de grève, de manifestation sont déjà inscrites dans notre calendrier syndical : le 18 septembre chez les cheminots,

le 3 octobre chez les retraités, le 4 octobre dans la santé et l'action sociale, et le 9 octobre la journée nationale interprofessionnelle d'actions, de grèves et de manifestations, journée unitaire CGT, FO Solidaires avec les organisations de jeunesse UNEF, UNL, Fidl. À Paris, la manifestation s'élançera à 14 heures de Montparnasse. La matinée sera destinée aux actions locales, dans les entreprises et les services avec des dépôts de cahiers revendicatifs élaborés avec les salariés.

Notre responsabilité, aujourd'hui comme hier, est grande, celle de toute la CGT est engagée, comme celle de toutes les forces progressistes.

Nous avons besoin de réfléchir et de construire un processus permettant d'élever le rapport de forces pour l'amener à ce qui nous semble nécessaire, la multiplication des grèves massives, leur reconduction pour obtenir le blocage de l'économie, et faire plier le gouvernement et le patronat.

Repartir à la bataille des idées

Nous devons redonner confiance en la lutte collective, donner des perspectives au monde du travail, repartir mieux que nous l'avons

fait ces derniers temps à la bataille des idées.

Pour cela, nous « alimentons » nos syndicats en argumentaires, journées d'études, documents pour qu'ils se réapproprient ou s'approprient nos analyses et nos propositions.

La guerre de classe menée par le gouvernement et le patronat avec le Medef comme moteur, doit nous amener à nous réinterroger sur nos stratégies et leurs mises en œuvre.

Mais nous sommes lucides sur le fait que seuls, même si notre responsabilité est grande, nous n'y arriverons pas. L'apport des politiques est indispensable, comme celui des associations ainsi que l'unité syndicale, que nous réussissons à préserver en Île-de-France, mais qui nationalement est quelquefois plus difficile.

Si nous sommes exigeants avec nous-mêmes, nous le sommes envers les partis de gauche.

Nous ne pouvons être considérés, comme certains le font, comme de seuls faire-valoir, bons à être récupérés et vite jetés en cas de difficultés ou d'échec, et désignés comme coupables de l'avancée du gouvernement sur ces réformes

destructrices de notre modèle social. Cela ne permet d'aucune façon l'unité du monde du travail, ni celle de toutes les forces progressistes. Cela ne permet pas de sortir d'un sentiment de tambouille politicienne.

Certains se sont servis de la colère, de la défiance envers le politique pour, non pas construire autre chose, d'autres schémas collectifs, mais un démagisme populiste qui dessert toutes celles et ceux qui veulent mener le combat contre le capitalisme mondialisé.

Mes craintes sont que, si nous n'y sommes pas vigilants, cette colère se tourne vers le populisme d'extrême-droite.

Nous avons besoin de partis porteurs d'un projet émancipateur dépassant le système capitaliste

Nous avons besoin de partis qui portent le projet d'une société émancipatrice, de justice sociale, dépassant le système capitaliste, porteurs d'un projet clair qui réponde aux attentes du monde du travail et des enjeux environnementaux.

Besoin de partis qui de par leurs propres campagnes aident le plus grand nombre à décrypter la cohérence des politiques gouvernementales et leurs effets néfastes, à l'échelle de la France mais aussi de l'Europe et du reste du monde. Besoin de partis qui aident à faire grandir au-delà de la colère des fronts de luttes, en redonnant espoir.

Nous avons besoin de partis qui sachent se rassembler et rassembler sur l'important, pour contrer le gouvernement et offrir des alternatives aux politiques libérales.

La CGT et le Parti communiste ont une longue histoire commune. Nous avons gardé le respect, les relations qui permettent l'échange et le partage des analyses.

Un Parti communiste fort nous est nécessaire, l'histoire l'a démontré.

Il nous reste à réfléchir ensemble, dans nos périmètres respectifs, à ce que nous sommes en capacité de mettre en œuvre. En partant d'où nous en sommes collectivement pour enclencher un véritable processus de bataille des idées et construction de luttes revendica-



Nous avons besoin de réfléchir et de construire un processus permettant d'élever le rapport de forces pour l'amener à ce qui nous semble nécessaire, la multiplication des grèves massives, leur reconduction pour obtenir le blocage de l'économie, et faire plier le gouvernement et le patronat.



tives fortes et convergentes, dans un climat de répression syndicale très fort et une baisse de la confiance accordée par le monde du travail – ou du moins d'une partie – dans les organisations syndicales mais aussi dans les partis politiques.

Les débats croisés, nos débats internes, je l'espère, nous amèneront à travailler ensemble, solidairement sur ce qui nous rassemble, à la construction de la riposte.

Aujourd'hui, ces femmes, ces hommes, de tous âges, venant d'horizons tellement différents, et qui font cette fête de *l'Humanité*, sont la démonstration qu'une force est prête à se lever!

Igor Zamichiei :

Dire non ne suffit plus, il faut pouvoir dire oui à un projet pour transformer la société française

Si des choses ont déjà commencé à changer dans le pays, si la politique du gouvernement est déjà perçue comme de plus en plus injuste, c'est parce qu'on a des syndicalistes comme Valérie, des parlementaires qui se mobilisent jour et nuit avec les travailleurs et les catégories populaires pour changer cette société. Pierre Laurent, dans son discours aux personnalités invitées à la fête, a donné à voir des aspects du projet de société que porte le Parti communiste, j'y reviendrai. Il a eu une phrase qu'il n'a pas eu le temps de développer mais qui est au cœur de notre débat d'aujourd'hui. Il a dit : « le communisme est à l'ordre du jour si les forces humaines en trouvent le chemin ». C'est sur cette question que nous butons, c'est d'elle que nous devons débattre aujourd'hui : par quelles actions syndicales, par quelles actions politiques nous pouvons créer le mouvement d'émancipation humaine que nous voulons. Répondre à cette question nécessite d'aborder trois choses.

D'abord, comprendre la nature de l'offensive capitaliste. Interroger les obstacles et les atouts du mouvement social aujourd'hui. Et puis, André a appuyé là-dessus, hisser nos organisations politiques et nos organisations syndicales à la hauteur des défis.

« Un chef d'État actionnaire »

Les annonces gouvernementales en cette rentrée sont d'une violence extrême. Il y a une indécence sur les retraites : donner tout à ceux qui ont déjà et prendre à ceux qui ont si peu. Acharnement sur les retraités, sur les familles populaires, sur les locataires. Et puis, des réformes systémiques : après la loi Travail, c'est la future réforme des retraites qui va être un combat majeur de l'année qui est devant nous. Cette politique confirme le changement apporté par l'arrivée de Macron au pouvoir. On n'a plus seulement affaire à un président de la République au service des intérêts financiers. On n'a plus seulement affaire, comme dans les deux quinquennats précédents, à des présidents qui servaient les intérêts de la finance. On a au pouvoir maintenant un chef d'État actionnaire qui est là pour changer les structures économiques, sociales, démocratiques du pays. On l'a vu avec la loi Travail : elle inverse la hiérarchie des normes, c'est comme cela qu'on change la structure économique. La future réforme des retraites veut briser ce principe communiste, ce principe de solidarité : « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ». Et que veut faire la réforme constitutionnelle sur laquelle a insisté André Chassaigne ? Elle veut profondément combattre tous les contre-pouvoirs qui existent encore dans notre société. Déjà affaiblir la démocratie parlementaire pour couper l'herbe sous le pied des quelques parlementaires comme André, des députés communistes qui se battent encore à l'Assemblée pour changer les choses, pour qu'il n'y ait plus que des députés godillots comme sont les députés « digéreurs » d'En marche qui mènent le pays à la catastrophe. Cette politique s'inscrit dans une reconfiguration de l'hégémonie capitaliste au plan mondial. Parce que la France n'est pas un cas isolé. Voyez l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, un autre homme d'affaires, à la tête de la première puissance mondiale. En fait, on est en train de vivre un véritable hold-up. Ce sont les capitalistes qui ont créé la plus grave crise économique et financière de ces dernières années, la crise de 2007-2008. Ce sont eux qui aujourd'hui

se parent des atouts de la « nouvelle politique » pour essayer de renforcer leur pouvoir et, qu'ils s'affichent protectionnistes comme Trump ou mondialistes comme Emmanuel Macron, ils sont unis par les liens sacrés du marché. Et ce hold-up, il s'accompagne d'une offensive idéologique sans précédent. Une opération de maquillage qui vise à dissimuler cette alliance entre dirigeants néolibéraux et dirigeants d'extrême-droite. Dans cette alliance, on voit que ce sont les forces d'extrême-droite qui sont en train de prendre le dessus et de progresser partout dans le pays.

Et c'est pourquoi l'élection européenne va être un enjeu clé. Est-ce qu'on va laisser le Parlement européen aux forces d'extrême-droite ou est-ce qu'on va reconstruire une intervention au Parlement européen avec des forces communistes comme le PCF, avec des forces de gauche qui portent une autre politique de progrès social ? Je crois que c'est ça l'enjeu de l'élection et c'est pour ça qu'il va falloir, dans les mois qui viennent, être tous derrière la candidature de Ian Brossat pour le porter à la tête d'un mouvement politique dans le pays qui permette de transformer la société française. Et de répondre aux besoins des peuples européens. La question clé posée à toutes les forces du mouvement social dans ce contexte de mouvement identitaire est celle-ci : comment réhabiliter les enjeux de classe, jusqu'à ce qu'ils dominent les enjeux identitaires dans la tête de chaque travailleur, de chaque salarié ? C'est ça l'enjeu de notre combat politique.

Un immense effort de créativité politique sur les luttes et sur le projet

Alors, la première chose, c'est d'arrêter de commencer par la question des alliances électorales. Il faut arrêter de faire de notre rapport aux autres forces de gauche, la France insoumise en particulier, le point de départ de notre travail de rassemblement. Si on enferme le Parti communiste dans une alliance *a priori* avec telle ou telle force, avec la France insoumise, ou comme on a pu le faire un temps avec le PS, on ne sera pas en capacité de relever les défis du XXI^e siècle, on ne sera pas sur les deux seules questions

qui nous permettront de créer un mouvement populaire dans le pays, qui sont les luttes et la construction d'un projet politique alternatif. Et nous ne réussissons un rassemblement victorieux que si nous le construisons à partir d'un immense effort de créativité politique sur les luttes et sur le projet. Et d'ailleurs, si on a réussi un début de rassemblement dans les premiers mouvements sociaux, face à la réforme de la SNCF par exemple, c'est parce qu'on avait des organisations syndicales, comme la fédération CGT des Cheminots par exemple, qui se battaient sur un projet de société, comme le projet *Ensemble pour le fer* et qu'on avait à l'Assemblée des députés, et tous les militants qui se mobilisaient dans la rue à leur côté, pour un authentique projet de société. Et maintenant, il faut poursuivre cette bataille-là. Elle va continuer de se mener ligne par ligne à tous les niveaux, et on peut encore la gagner dans les années à venir. Il faut qu'on pousse cette question des luttes et du projet politique que nous portons. Pourquoi est-ce que tant de luttes fondamentales échouent, du Printemps arabe il y a sept ou huit ans à la mobilisation contre la loi Travail, en passant par le mouvement des Indignés espagnols, les luttes environnementales, féministes... qui sont pourtant très puissantes? Je crois qu'elles échouent pour deux raisons: pour la faiblesse du niveau de conscience de classe et parce qu'il y a un manque d'objectifs révolutionnaires partagés. C'est ça qu'il faut faire grandir aujourd'hui. Et le fait est, malheureusement, malgré tout le travestissement, que la grande majorité des luttes aujourd'hui sont des luttes de résistance. Nous devons réussir, forces syndicales et forces politiques, à les compléter par de nouvelles luttes offensives, des luttes positives sur un autre projet de société. Pour reprendre un mot de Naomi Klein, «dire non ne suffit plus, il faut pouvoir dire oui», oui à un nouveau projet de société, oui à un projet communiste pour transformer la société française. Cela demande deux choses: des campagnes qui réarment idéologiquement le mouvement populaire, qui permettent de se libérer de la pression de l'idéologie dominante, qui visent à unir les travailleurs qui ont des intérêts convergents

mais qui sont aujourd'hui divisés par le capital qui vise à assurer ainsi sa domination. La question stratégique clé, c'est celle de l'unité du salariat. Celle de victoires idéologiques pour que chaque salarié ne fasse plus du poids de la dette, du coût du travail, de la mondialisation libérale autant de dogmes dominants qui sont aujourd'hui un horizon indépassable, mais qui, si nous arrivons à les faire sauter, permettront tous les espoirs et toutes les victoires possibles. Par exemple, nous avons besoin de campagnes de long terme, je pense à une campagne qu'on avait initiée et qu'il faudrait relancer en grand dans le pays: la campagne contre le coût du capital, la nécessité de s'attaquer aux dividendes et aux intérêts payés aux banques, faire de cette question une grande question politique dans le pays. Nous aurions besoin, pour unir les salariés, d'une grande campagne contre les discriminations qui touchent les femmes dans le monde du travail, les temps partiels subis, les carrières incomplètes, les bas salaires. Si on avait une campagne pour un grand projet féministe, ça contribuerait à unir le salariat, et je crois que c'est possible.

Le deuxième enjeu clé, c'est de construire secteur par secteur de puissants fronts de luttes et de projets autour d'objectifs de transformation sociale. Et c'est là qu'intervient le travail de construction d'un projet politique alternatif. Il y a au fronton de ce stand une phrase qui pourrait, je crois, pour chacun de nous, être une sorte de maxime de notre action. Elle est d'Ambroise Croizat, il l'a prononcée dans un de ses derniers discours à l'Assemblée nationale. Il disait: «le progrès social est une création continue». Eh bien moi, je crois que c'est à ce défi que nous sommes confrontés au XXI^e siècle. Dans les semaines et les mois à venir, il va y avoir un enjeu décisif, la réforme des retraites. Sommes-nous capables de faire lever un grand mouvement dans le pays pour opposer à la société d'insécurité sociale que crée Macron un grand mouvement pour une sécurité sociale du XXI^e siècle? Je parle du développement de la Sécurité sociale actuelle, de toutes ses branches, avec la prise en charge des soins à 100 %, à un renforcement de la médecine du

travail pour lutter contre toutes les formes de pénibilité, le *burn out* et tant d'autres, une nouvelle politique familiale. Mais je pense aussi à une nouvelle ambition de sécurité sociale qui touche à la sécurisation de tous les moments de la vie pour une nouvelle civilisation. Une allocation d'autonomie formation pour les jeunes, qui permettrait aux jeunes d'investir avec confiance l'avenir – à l'inverse de ce qu'ils sont en train de faire avec Parcoursup –, une sécurisation de l'emploi et de la formation, pour éradiquer le chômage et la précarité qui ne cessent de progresser, un service public de l'autonomie des personnes âgées – on va avoir deux millions de personnes dépendantes en 2050 quand on en a 1,2 million aujourd'hui, cette question ne sera pas résolue dans l'égalité par le privé. Eh bien, créons un mouvement à partir du mouvement des EHPAD pour une telle ambition de société. Montrons que le Parti communiste est une force qui relève les défis du XXI^e siècle, et que la force réactionnaire qui est très loin de ces enjeux, c'est En marche, ces «simples digéreurs» qu'André combat à l'Assemblée.

Un cap politique pour le Parti communiste

Je veux finir par dire un mot sur le Parti communiste. Je crois que nous devons renouer avec le temps long de l'action politique, c'est-à-dire sortir de ce «présentisme», de la seule réaction à l'actualité et du rythme infernal de la vie électorale. Renouer avec le temps long de la vie politique qui est à mon avis indispensable à la construction d'un horizon émancipateur. Parce que toute bataille idéologique – on parlait à l'instant de conscience de classe – est une bataille de longue durée, qui demande de la constance dans l'action politique. Renouer avec le temps long parce que l'intervention populaire, l'intervention de travailleurs dans les entreprises, de catégories populaires qui se sont éloignées durablement des urnes, ça demande du temps, de renouer de la confiance dans une action collective qui est aujourd'hui minée dans une société du «chacun pour soi». Renouer avec le temps long de l'action politique, parce que nous sommes confrontés à des défis de civilisation qui ne se résoudreont

pas à l'échelle du quinquennat, on en a eu la démonstration avec la question écologique. Nous parlons de défis sur des décennies. C'était ma première remarque.

Si on a besoin d'être à l'offensive, mon sentiment est que trop souvent, ces dernières années, nous avons été sur la défensive. Nous avons été intimidés nous-mêmes par la violence de classe. Nous avons été étouffés par le rythme de l'action politique. Et trop souvent nous avons laissé d'autres parler à notre place. Mais le problème dans ce cas c'est que jamais les grandes transformations révolutionnaires que nous portons ne peuvent rencontrer l'aspiration au changement des Français. Donc on a besoin de reprendre l'offensive sur un projet communiste et sur une force communiste. Si on veut que cela change, il faut maintenant que les forces immenses de notre collectif militant retrouvent confiance.

Nous devons reprendre notre place dans la société française pour que l'espoir reprenne sa place dans la société française. Si le PCF reprend sa place, alors, avec les syndicats dans une action complémentaire, on pourra relancer de grands mouvements dans le pays.

Enfin, il faut se fixer un cap politique. On ne peut pas fonctionner avec des échéances à six mois ou à un an. On a besoin d'un cap politique, pas pour l'année à venir mais pour les dix ou quinze prochaines années. Un cap politique qui réhabilite les enjeux de classe, qui réidentifie le Parti communiste dans la société française à une ambition crédible et radicale de changement, à des enjeux comme la production, le travail, l'écologie, le féminisme, qui développe notre action internationaliste ; un cap politique qui ne décrète pas le rassemblement, qui ne lance pas des appels au rassemblement

de manière générale mais qui le construit dans les luttes, avec les travailleurs et les catégories populaires. Je sais que si nous sommes à la hauteur de ces enjeux nous pouvons le faire, relever les défis du XXI^e siècle, dans un mouvement d'émancipation humaine où les travailleurs retrouveront toute la dignité que ce système essayait de leur enlever. ■■■



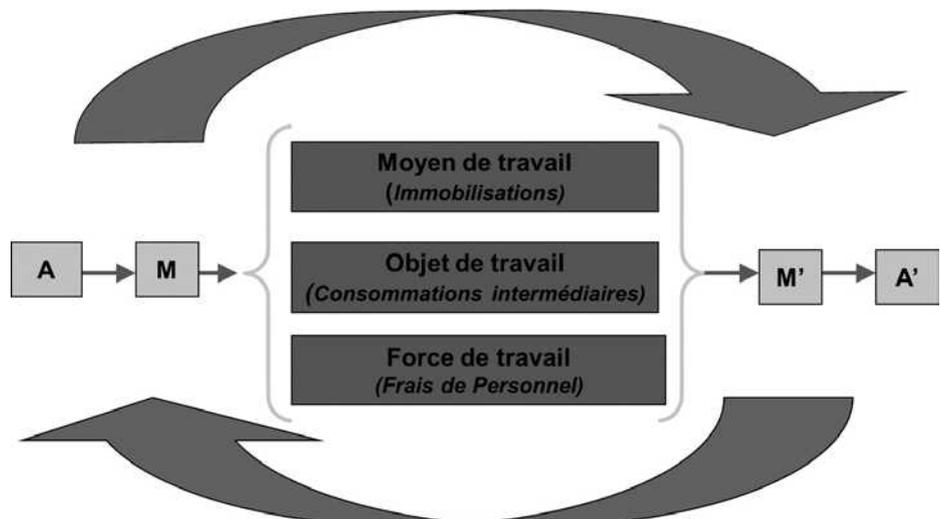
Comptabilité et nouveaux critères de gestion

Claude Laridan

La gestion actuelle repose sur l'optimisation du profit pour les entreprises en fonction des demandes des investisseurs en termes de retour sur investissements, à savoir récupérer les mises investies et le profit attendant.

La comptabilité ne fait que retracer les flux financiers qui transitent par l'entreprise selon le schéma défini par Marx, soit (voir graphe ci-contre).

En réalité, la comptabilité retrace les mouvements qui affectent la vie quotidienne de l'entité à travers des flux (compte de résultat) et des stocks de capital (bilan), comme le résume le processus économique ci-dessus.



Le **A** de départ représente le capital avancé pour permettre l'initialisation du processus économique, il est apporté par :

- les propriétaires de l'entité (capital social, ou autre),
- les organismes financiers (emprunts, concours bancaires courants, etc.).

Le **M** de départ correspond aux éléments nécessaires au processus de production de l'activité :

- les outils nécessaires à l'activité (immobilisations) ou capital fixe ;
- les consommations intermédiaires (matières, composants, services nécessaires à l'activité), ou capital circulant ;

– l'emploi au travers de la rémunération du travail (salaires, cotisations sociales, fiscales locales, etc.).

Le **M'** d'arrivé correspond aux produits ou services réalisés dans le processus de production et ayant une valeur d'usage pour les clients.

Le **A'** d'arrivé correspond aux ventes réalisées par l'entité auprès de ses clients, c'est la valeur d'échange des produits.

L'écart entre **A'** d'arrivé et **A** de départ correspond au profit réalisé par une entreprise particulière.

Les normes comptables et la présentation des états financiers sont donc établies pour les besoins des propriétaires du capital et mesurer la rentabilité de ceux-ci ; ils s'appuient donc sur les informations financières données par la comptabilité et synthétisées dans les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe).

Une batterie de critères est établie à partir de l'information en fonction de ces besoins, dont le critère central repose sur le taux de profit (résultat opérationnel/capital investi). Pour contester cette approche par la seule rentabilité, Paul Boccarda a élaboré des critères de gestion alternatifs à partir des mêmes informations financières, mais mettant la création de valeur ajoutée au centre de l'analyse, à partir d'un critère synthétique VA/C.

L'époque où les nouveaux critères de gestion ont été élaborés correspond au changement de plan comptable en France (1982), devenu depuis la norme CRC 2014-03 (référentiel comptable applicable actuellement),

mais celle-ci ne s'applique qu'aux comptes sociaux des entreprises, et non aux comptes consolidés pour les groupes (CRC99-02), et normes françaises, IFRS à l'international (entreprises cotées sur un marché financier européen), ou US GAAP pour les entreprises cotées aux États-Unis.

Nous allons donc dans un premier temps traiter les éléments issus de la comptabilité française, ensuite nous partirons des comptes en IFRS.

Les comptes en normes françaises

Pour permettre de déterminer des éléments nécessaires au calcul des critères de gestion élaboré par les travaux de Paul Boccarda, nous pouvons partir des comptes sociaux établis par les entreprises en vue de payer l'impôt (liasse fiscale normalisée par l'État) ou de leur publication.

Ainsi, en France, il définit un plan comptable classant l'information selon la nature des différents éléments et de leur finalité pour l'établissement des comptes sociaux, selon la classification du tableau page suivante.

À partir de cette classification, sont établis le compte de résultat et le bilan, la fonction de ces deux états donne une information sur le fonctionnement de l'entreprise :

– Le compte de résultat regroupe l'ensemble des charges et produits réalisés au cours d'un exercice comptable (12 mois généralement), ce que l'on appelle les flux au sein de l'entreprise.

– Le bilan est un inventaire du patrimoine de l'entreprise à la date de clôture de l'exercice comptable (des stocks de capitaux).

À partir des états déterminés par la norme comptable, nous pouvons calculer la valeur ajoutée et le capital avancé (ou investi).

Le compte de résultat synthétique fait ressortir les principaux indicateurs suivants :

Produits d'exploitation
- Charges d'exploitation
Résultat d'exploitation
Produits financiers
- Charges financières
Résultat financier
<i>Résultat courant avant impôt</i>
<i>(Résultat d'exploitation plus résultat financier)</i>
Produits exceptionnels
- Charges exceptionnelles
Résultat exceptionnel
- Participation
+ ou - Impôt sur les bénéfices
Résultat net

Comme on peut le constater, cette présentation a pour but de présenter la formation du résultat, information principale pour qui veut analyser la rentabilité de l'entreprise.



Une batterie de critères est établie à partir de l'information en fonction de ces besoins, dont le critère central repose sur le taux de profit (résultat opérationnel/capital investi). Pour contester cette approche par la seule rentabilité, Paul Boccarda a élaboré des critères de gestion alternatifs à partir des mêmes informations financières, mais mettant la création de valeur ajoutée au centre de l'analyse, à partir d'un critère synthétique VA/C.



COMPTES DE BILAN					COMPTES DE GESTION	
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
Comptes de capitaux	Comptes d'immobilisations	Comptes de stocks	Comptes de tiers	Comptes financiers	Comptes de charges	Comptes de produits
Capitaux propres	Incorporelles	Matières premières	Fournisseurs	Valeurs mobilières de placement	Achats	Ventes (chiffre d'affaires)
Provisions pour risques et charges	Corporelles	Autres approvisionnements	Clients	Banques et établissements financiers	Services extérieurs	Production stockée
Emprunts et dettes assimilées	Financières	En cours de production	Personnel	Instruments de trésorerie	Autres services extérieurs	Production immobilisée
	Amortissements	Produits finis	Organismes sociaux	Caisse	Impôts et taxes d'exploitation	Subventions d'exploitation
	Dépréciations	Marchandises	État et autres collectivités	Dépréciations des comptes financiers	Charges de personnel	Autres produits de gestion courante
			Groupe et associés		Autres charges de gestion courante	Produits financiers
			Débiteurs et créditeurs divers		Charges financières	Produits exceptionnels
			Comptes de régularisation		Charges exceptionnelles	Reprises de provisions
			Dépréciations des comptes de tiers		Dotations aux amortissements dépréciations et provisions	Transferts de charges
					Participation des salariés	
					Impôt sur les bénéfices	
	Capital fixe	Capital circulant				

La valeur ajoutée

La valeur ajoutée se calcule à partir de la formule suivante :

Production	Consommations intermédiaires	Valeur Ajoutée
Chiffre d'affaires	Achats	
Production immobilisée	Services extérieurs	
Production stockée	Autres services extérieurs	
Production totale		Production totale moins les consommations intermédiaires

Le chiffre d'affaires correspond aux ventes réalisées de l'entreprise auxquelles on ajoute la production immobilisée (coûts de recherche immobilisés ou production faite par l'entreprise pour elle-même) et la production stockée (variation des stocks de produits finis et d'en cours de production entre le début et la clôture de l'exercice), cet ensemble représente la production totale de l'entreprise.

Nous pouvons ajouter à ces produits certains transferts de charges correspondant aux produits liés soit à des remboursements de coûts ou des prestations intra groupe.

Les consommations intermédiaires correspondent à l'ensemble des achats réalisés auprès des fournisseurs sous forme de matières composantes ou services.

Mais il faut ici attirer l'attention du lecteur sur le fait que le calcul de cette valeur ajoutée est comptable et ne reflète pas la valeur ajoutée économique réelle créée par l'entreprise.

Pour cela, il faut savoir que les consommations intermédiaires comprennent des coûts qui relèvent de la rémunération du travail (les intérimaires) qui participe à la création de la valeur, le financement du capital fixe (crédit-bail ou location financière) ; dans les groupes les sociétés de base se voient facturer des prestations (*management fees*) qui sont souvent comptabilisées en sous-traitance administrative ou en honoraires.

Ces informations ne sont pas directement lisibles dans les états de synthèses, il faut partir du détail des comptes, à l'exception des crédits baux dont une information est communiquée dans l'annexe des comptes sociaux.

L'analyse de valeur ajoutée peut être abordée à partir du taux de valeur ajoutée, soit $VA/Production$ exprimé en % ; son évolution dans le temps permet de s'interroger sur la formation de la valeur ajoutée elle-même.

Le capital avancé

Le capital avancé correspond aux moyens investis dans le processus économique de l'entreprise, soit :

- les immobilisations (capital fixe) ;
- le besoin en fonds de roulement ce dernier se calculant de la façon suivante :

Comptes d'actif	Stocks
	Créances clients
	Autres créances
Comptes de passif	Dettes fournisseurs
	Dettes fiscales et sociales
	Autres dettes
	Besoin en fonds de roulement

Mais il faut être attentif au fait que dans les sociétés appartenant à un groupe où la trésorerie est gérée de façon centrale, les autres créances et les autres dettes peuvent comporter des comptes courants d'associés ayant la fonction de trésorerie ou d'endettement selon le cas, il convient donc d'effectuer les retraitements nécessaires à partir des détails de comptes.

Le besoin en fonds de roulement correspond au capital circulant nécessaire au processus de production qui se matérialise par les stocks (de sécurité pour éviter les ruptures de production), les délais de paiement clients (consentis en fonction des rapports de force avec ceux-ci), déduction faite des crédits accordés par les fournisseurs (dans le cadre des rapports de force avec ceux-ci) et les décalages de paiements auprès des organismes sociaux et l'État.

Pour compléter ces éléments, on peut calculer la valeur ajoutée nette ($VA - \text{dotations aux amortissements issues du compte de résultat}$).

En effet, les dotations aux amortissements intégrées dans les charges d'exploitation correspondent aux amortissements économiques reflétant l'usage du capital fixe investi.

Pour calculer la VAdn (valeur ajoutée disponible nécessaire) il faut cumuler les salaires et cotisations sociales et les impôts et taxes d'exploitation et l'impôt sur les bénéfices.

Mais ici aussi, il faut savoir que les salaires intègrent l'intéressement (qui ne correspond pas à une rémunération liée à l'exécution du contrat de travail), voire les éléments liés aux stock-options ou attribution d'actions gratuites pouvant également y être intégrés. Il conviendrait également de réduire les indemnités versées à l'occasion des indemnités payées au titre des ruptures de contrat de travail (indemnités de licenciements, de rupture conventionnelle ou de départ à la retraite).

Ainsi, le rapport VA/C peut se calculer de deux manières :



L'analyse de valeur ajoutée peut être abordée à partir du taux de valeur ajoutée, soit $VA/Production$ exprimé en % ; son évolution dans le temps permet de s'interroger sur la formation de la valeur ajoutée elle-même.



- VA brute/capital avancé brut (avant déduction des amortissements) ;
- VA nette (VA brute moins les amortissements économiques)/C net (déduction faite des amortissements réalisés sur la durée d'amortissement).

Les normes internationales

En Europe, les normes IFRS ont été retenues pour la présentation des comptes consolidés des groupes.

Ces normes sont établies pour répondre au besoin des grands groupes internationaux afin de permettre un calcul de la rentabilité et de la liquidité de ceux-ci, l'accent est mis sur le tableau des flux de trésorerie et les notions tels que l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) ou le résultat d'exploitation (EBIT), mais les états financiers sont très synthétiques et peuvent être présentés de deux façons :

- le compte de résultat par nature (comme en comptabilité française, mais sans résultat exceptionnel) ;
- le compte de résultat par fonction selon le schéma suivant :

Produits des activités ordinaires
- Coûts des ventes
Marge brute
+ Autres produits
- Coûts commerciaux
- Charges administratives
- Autres charges
Résultat avant impôt

Les différentes fonctions intègrent des consommations intermédiaires, des frais de personnel et des amortissements, ce qui ne permet pas de calculer la valeur ajoutée comme en normes françaises. Il faut aller chercher les informations

dans l'annexe des comptes (pouvant compter plus de 100 pages). Il en va de même pour les éléments du bilan, puisque celui-ci est présenté en valeurs nettes (déduction faite des amortissements et des dépréciations), ici aussi il faut aller chercher les informations dans l'annexe.

En conclusion l'information comptable disponible ne permet donc pas un calcul précis des données nécessaires aux différents composants des critères de gestion, pour cela, il faut opérer des retraitements, ces informations sont faciles à obtenir pour les IRP (CE ou CSE) lors de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise, surtout si celles-ci ont recours à un expert-comptable pour les assister (ce dernier a accès aux mêmes documents que le commissaire aux comptes), encore faut-il que les élus soient exigeants sur l'information dont ils doivent disposer afin de ne pas dépendre d'un intervenant externe. ■■■



Verrerie ouvrière d'Albi : le PCF propose et agit

Anne Lafaurie

Le 27 septembre dernier, une rencontre publique a eu lieu à Albi avec Pascal Savoldelli, sénateur communiste du Val-de-Marne, à propos de l'emploi dans le Tarn et dans la région, et tout particulièrement à propos de la Verrerie ouvrière d'Albi, descendante de la célèbre verrerie coopérative de Carmaux défendue par Jaurès.

Cette rencontre s'inscrit dans un travail de longue durée décidé par la section du PCF d'Albi dont l'ambition est de reprendre une activité politique à l'entreprise. La Verrerie d'Albi a été la première ciblée pour son plan de déploiement, compte tenu de son caractère historique, de son ancrage dans la ville, de l'attachement de la population à celle-ci et à son avenir.

Le PCF a d'abord alors engagé des rencontres avec les syndicalistes de l'entreprise. Des rencontres préparatoires ont donné lieu à des échanges importants sur l'avenir très incertain du groupe Verallia, auquel appartient la Verrerie d'Albi. En effet, le groupe a fait l'objet d'un LBO en 2015 et le fonds d'investissement Apollo, devenu actionnaire majoritaire, a l'intention de revendre ses parts rapidement, compte tenu de sa seule ambition : la rentabilité financière. Par ailleurs, on sait déjà que le groupe portugais Ferreira Barbosa serait intéressé par le rachat de Verallia, mais pour en extraire les atouts (dont le savoir-faire) à son service.

Ce qui est en jeu pour les mois et années à venir : l'emploi et l'avenir du groupe en France et en Europe.

La CGT Verre et Céramiques a formulé des propositions pour l'avenir du groupe qui ont eu un

écho important dans la presse. De son côté, le PCF d'Albi est de plain-pied dans un débat essentiel, articulant des questions économiques et politiques posées par l'avenir du groupe.

Avec la section économique, une étude rapide est produite qui permet de mettre au jour les mécanismes de ponction des richesses créées par les salariés-es pour les actionnaires du groupe Apollo et pour rembourser la dette générée par le LBO. Elle rend visible clairement le coût du capital. Nous la publions dans ce numéro. L'étude met aussi en évidence l'opacité dans laquelle les conditions de l'achat réalisé au Luxembourg, demeurent, autant pour les salariés-es et leurs élus, que pour les populations et les élus de la nation, malgré la participation de BPI France (Banque publique d'investissements) qui est devenue à ce moment actionnaire à hauteur de 10 %. Enfin, l'étude permet de construire des propositions d'alternatives économiques pour reconquérir un avenir viable du groupe une fois débarrassé de la prédation du fonds Apollo. L'idée est de profiter de ce changement à venir pour imposer un nouveau montage économique possible qui promeuve une nouvelle logique économique.

Ces propositions s'appuient sur un montage vertueux, dont la logique serait la création de valeur ajoutée et son utilisation au service de l'emploi, de la formation, du développement économique des

régions et de l'investissement dans la recherche, en liaison avec les grands enjeux écologiques et le rôle que les emballages en verre pourraient jouer dans ce domaine.

Le jour de l'initiative publique, les syndicalistes de l'entreprise ont permis une visite de celle-ci à Pascal Savoldelli qui a pu apprécier la modernité de l'entreprise, les conditions de travail des salariés mais aussi l'attitude réactionnaire de la direction qui prétendait lui interdire la visite, considérant qu'un élu de la nation n'a pas à s'ingérer dans les affaires d'une entreprise privée. Aussi, Pascal Savoldelli a-t-il posé la question de l'utilisation du CICE dont bénéficie l'entreprise, question qui n'a pas de réponse à ce jour.

Mais l'essentiel s'est évidemment joué ailleurs. En effet, pour préparer la rencontre publique, un 4 pages portant sur nos propositions a été diffusé sur la zone d'activité et dans l'entreprise. Puis, une délégation du PCF (du Tarn, de la section d'Albi, Anne Lafaurie pour la commission économique et Pascal Savoldelli) avec les représentants syndicaux CGT de l'entreprise.

À cette occasion, ceux-ci ont manifesté leur appréciation positive de l'initiative du PCF.

Ils ont souligné que les propositions formulées par la commission économique du parti diffusées dans l'entreprise ont reçu un accueil positif, d'abord parce qu'elles témoignent d'un réel

intérêt du Parti communiste pour les salariés-es, ce qui n'est pas le cas des autres partis politiques qui se sont contentés de paroles mais sans aucun acte concret. C'est d'ailleurs le cas avec Macron qui a visité l'entreprise pendant sa campagne (lui d'ailleurs dans ce contexte a obtenu le droit de visiter l'entreprise!). Néanmoins, ils ont aussi témoigné d'un doute persistant et réel à l'égard des politiques en général, et de la politique, singulièrement à partir du fait que la politique semble totalement impuissante face aux pouvoirs énormes de la finance.

Le débat, autant dans l'entreprise que dans la rencontre publique qui se tenait dans la zone d'activité le même jour, a porté sur ces questions. Et l'apport de notre parti et de notre sénateur sur l'articulation entre les objectifs de lutte concrète pour l'entreprise et une conception de la société, avec un rôle tout à fait nouveau des salariés-es et des populations a suscité un intérêt réel, en posant les bases d'une intervention ciblée et efficace.

Le fait de formuler des propositions économiques précises pour l'avenir du groupe, à partir de l'analyse des méthodes de prédatations du fonds Apollo sur les richesses créées par les salariés-es du groupe, a permis d'aborder frontalement d'une part ce que veut dire concrètement le coût du capital pour une entreprise et pour les régions. D'autre part, la définition d'objectifs précis pour reconquérir une entreprise productive efficace et utile pour les salariés et les populations a montré qu'on peut agir au plan économique par volonté politique.

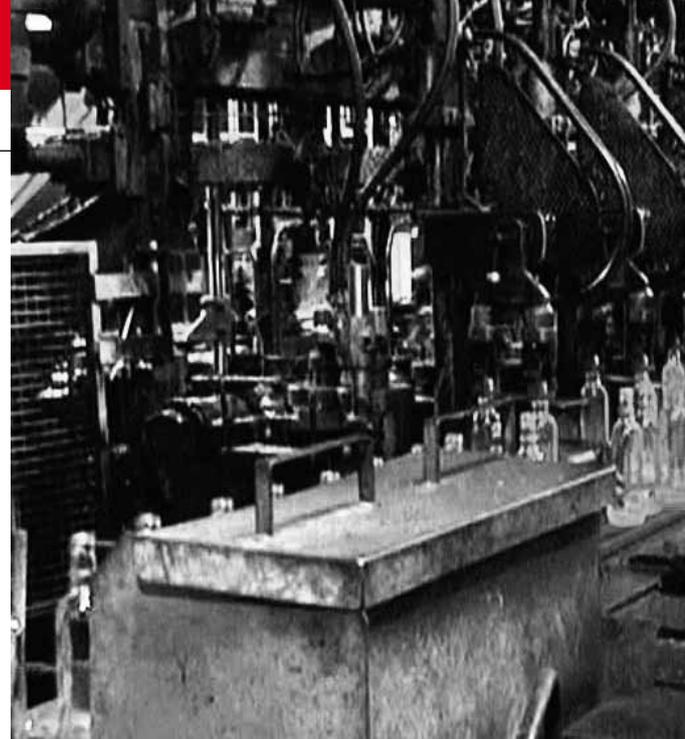
Certes, organiser la lutte sur ces objectifs demeure une question chargée d'incertitudes. Mais le fait qu'il n'y a pas de solutions clé en main aujourd'hui dans le cadre de ce système oblige à réfléchir à la manière de construire un rassemblement efficace pour se faire entendre. «On est dans une période de scepticisme massif où l'action politique provoque l'écoeurement. Notre volonté, c'est de redonner confiance aux gens dans leurs propres capacités à imaginer l'avenir», insistait Pascal Savoldelli, lors de la conférence de presse donnée dans la matinée précédant l'initiative dans l'entreprise et la rencontre publique. Cette

phrase fut relevée par la presse locale, qui ne s'est pas trompée sur la portée de notre ambition et celles de nos propositions. Elle a d'ailleurs relevé que nous ne nous contentons pas de proposer une nationalisation. L'article souligne que: «l'idée c'est que le groupe Verallia peut acquérir son indépendance... en partant du projet industriel et en se dégageant de la démarche spéculative». En effet, nos propositions montrent qu'il faut un crédit accordé par une ou plusieurs banques publiques ou privées, pour financer le rachat par Verallia France des actions détenues par Apollo à travers Verallia Packaging.

Pour faciliter l'opération, le taux de ce crédit pourrait être réduit par une bonification d'intérêts versée par les collectivités territoriales concernées (en principe, la région, collectivité compétente en matière d'interventions économiques). C'est le principe des fonds territoriaux pour l'emploi et la formation proposés à l'article 10 de la proposition de loi «entreprises et territoires».

Il est désormais public que le groupe Verallia peut s'extraire de la pression du capital et des critères de celui-ci.

La présence à 10 % dans le capital et le rôle de la BPI dans Verallia ont été discutés: c'est une banque publique mais dont on voit qu'elle fonctionne sur les mêmes critères que ceux du capital. Cependant, réorientée, elle peut devenir un levier pour un nouveau type de développement du groupe industriel. Cela peut se réaliser avec l'intervention des salariés-es et des populations. *Idem* pour la Caisse des dépôts... Pour le moment, il a été souligné largement que la BPI doit des comptes de transparence aux salariés-es du groupe ainsi qu'aux populations et leurs élus. La décision a été prise de l'interpeller en région, par les représentants de la CGT dans ses commissions régionales d'orientation partout où des entreprises du groupe existent, et au plan national par l'intermédiaire de Pascal Savoldelli. L'interpellation porte sur le montage du LBO, les banques qui y ont participé, quelles parts elles devraient prendre quand le LBO



sera débouclé, et le montant de la dette en cours.

Ainsi, à partir de ces multiples questions, l'enjeu de la conquête des pouvoirs nouveaux des salariés-es et des populations sur les entreprises et les banques (publiques ou privées) a pris un relief concret. Le lien avec le projet politique du PCF de sécurisation de l'emploi et de la formation est devenu plus clair dans la discussion.

Ainsi, il a été réaffirmé que le projet industriel relève de l'intervention des salariés-es à partir de leur expérience et leurs savoir-faire. Il s'agit de l'articuler aux exigences d'améliorations des conditions de travail, de rendre tous les sites pérennes, ainsi que de développer des partenariats industriels pour développer la production en France et en Europe.

Nos propositions s'articulent autour de propositions de loi déposées: «loi Chassaigne» concernant la sécurité d'emploi et de formation, ou en cours d'élaboration: loi d'expérimentation «entreprises et territoires», qui propose d'articuler l'entreprise et le territoire, à partir d'une notion d'entreprise menacée, ce qui est de fait le cas du groupe et de la verrerie, en s'appuyant sur la possibilité d'expérimentation qui existe depuis 2004. Dans les deux cas, il s'agit de promouvoir de nouveaux critères de gestion des entreprises, fondés sur l'amélioration des conditions de travail, d'emplois de rémunérations ainsi que le développement économique des territoires assortis de pouvoirs nouveaux pour les salariés et les populations avec leurs élus. Il s'agit de promouvoir une tout autre conception du



La priorité doit devenir l'emploi et la qualification des salariés dans le groupe et les partenaires et fournisseurs et non la rémunération des actionnaires.

Des propositions précises pour des convergences de luttes

Et sur ces objectifs, les convergences de lutte peuvent se construire de façon efficace. C'est sur ces éléments que la question du rassemblement politique a pris alors tout son sens. Ainsi, cette initiative a aussi montré combien le politique et l'économique sont intimement liés, et qu'il est possible d'agir sur ces questions, si on cherche à s'en emparer.

Elle a aussi permis de mesurer l'importance du déploiement précis du PCF en direction des entreprises et du rôle essentiel que notre parti peut jouer, en s'appuyant sur nos atouts, le rôle de nos élus, l'action de la commission économique, l'action du Parti sur le terrain, tout autant pour proposer des solutions, organiser l'action et construire sur les bases de

classe, un rassemblement populaire qui devienne incontournable. Elle a mis en lumière aussi le besoin de formation pour les militants communistes sur ces questions afin que nous soyons plus forts pour intervenir dans le champ de l'entreprise. Il est d'ailleurs utile de dire ici qu'à l'issue du débat public, le livre *7 leviers pour prendre le pouvoir sur l'argent* de Denis Durand (éditions du Croquant, Paris, 2017) a été commandé pour être diffusé.

Cette initiative est, évidemment, un commencement; rien n'est joué mais des pistes concrètes de lutte sont posées. La reprise de l'activité du Parti vers les entreprises a permis aux militants communistes d'Albi et du Tarn de prendre l'offensive, bien en amont des futures décisions sur le groupe. Ainsi, la lutte devient offensive, elle s'engage sur de nouveaux critères de gestion, sur un rôle nouveau des instruments bancaires, jusqu'à la BCE. Elle permet alors d'établir le lien entre les questions concrètes des salariés-es et les choix politiques à mettre en œuvre, ainsi que le rôle de notre parti effectif.

Un effort à poursuivre et à multiplier sans aucun doute ! ■■■

développement économique fondé sur la promotion des salariés, l'économie en capital fixe et de capital financier.

Concrètement, pour la verrerie et le groupe, ces critères doivent prédominer dans les solutions après Apollo et ceux-ci devront aussi guider les relations avec l'ensemble des partenaires de l'entreprise pour développer une nouvelle vitalité économique sur les territoires concernés par le groupe.

Quel projet pour le groupe Verallia et pour ses territoires ?

Anne Lafaurie

1. Voir l'analyse présentée dans le document *Verallia – projet entreprise de territoires* établi par Tibor Sarcey.

La Verrerie ouvrière d'Albi et le groupe Verallia Packaging dont elle fait partie sont des entreprises efficaces et compétitives, sur un marché en expansion¹.

Toutefois, les gains de productivité réalisés ces dernières années n'ont pas bénéficié aux salariés du groupe, ni aux territoires dans lesquels il est implanté. L'essentiel des profits a été versé aux actionnaires du groupe. La part du lion va au fonds américain Apollo qui a acquis en 2015 89,5 % du capi-

tal du groupe dans le cadre d'un LBO (*Leveraged Buy Out*, rachat spéculatif d'entreprises financé par des emprunts bancaires). Ces emprunts, portés par une cascade de *holdings*, induisent un endettement démesuré par rapport à la taille des entreprises du groupe.

La valeur ajoutée créée par les salariés du groupe, dont ceux de la Verrerie d'Albi, a été pillée pour assurer au fonds Apollo le rendement financier qu'il attend de l'opération. À titre d'illustration, plus de la moitié du profit dégagé par la Verrerie d'Albi est versée aux

actionnaires, privant ainsi l'entreprise d'une grande partie de sa capacité à investir. Parallèlement, la part des salaires dans la valeur ajoutée a quant à elle baissé dans l'entreprise.

Plus grave encore, en annonçant son retrait du capital de l'entreprise, Apollo la fait entrer dans une ère d'incertitude. À ce titre, le groupe Verallia peut être considéré comme une « entreprise menacée » au sens de la proposition de loi d'expérimentation, en cours d'élaboration, sur les entreprises de territoires². Sera-t-elle reprise par

un concurrent, comme le groupe portugais Barbosa & Almeida, avec en perspective des réductions d'effectifs et de frais de personnel pour compenser le coût financier de cette acquisition ? Ou sera-t-elle mise sur le marché, avec des conséquences analogues, puisqu'il faudra « réduire le coût du travail » pour prouver aux actionnaires potentiels la rentabilité de l'entreprise ?

Viser l'efficacité économique, sociale et écologique, et non la rentabilité financière

D'autres choix sont possibles. Ils devraient avoir pour point de départ un projet industriel élaboré et proposé par les salariés de l'entreprise en liaison avec les élus locaux, régionaux et nationaux concernés.

Face à l'intensification des tâches dans un groupe livré au *lean management* au sein d'un groupe visant une pure stratégie financière, une revendication majeure des salariés de l'entreprise – de la VOA comme de l'ensemble du groupe – est une amélioration des conditions de travail, passant par une réduction de la durée du travail. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit le permettre : elle doit prévoir plus d'emplois, plus de salaires et plus de dépenses de formation. C'est manifestement possible dans une entreprise efficace, productive, qui réalise des bénéfices. Mais cela supposera que ces bénéfices cessent d'être captés quasi intégralement par l'actionnaire principal exclusivement soucieux de rémunérer son opération de LBO.

Il y a à cela au moins deux conditions. La première est que la gestion de l'entreprise s'inspire d'autres critères que la rentabilisation des capitaux avancés par les actionnaires et par les banques qui financent le LBO. Il faut au contraire émanciper l'entreprise du coût du capital pour pouvoir donner la priorité à l'amélioration des conditions d'emploi, de rémunération et de travail des salariés, et au développement économique et écologique des territoires.

De nouveaux critères, un outil pour une autre gestion des entreprises

La logique d'ensemble de ces critères est de viser l'augmentation de la valeur ajoutée créée dans l'entreprise et dans le tissu économique qui l'entoure en économisant sur le capital matériel (énergie, matières premières, machines, bâtiments...) et financier (capital apporté par les actionnaires et exigeant sa rémunération). Plutôt que d'accroître le taux de marge du groupe (*profits bruts/valeur ajoutée*) ou le rendement du capital des actionnaires (*résultat net/fonds propres*), on viserait l'accroissement du rapport *valeur ajoutée/capital matériel et financier* et, au sein de la valeur ajoutée, la croissance de la part non distribuée aux actionnaires et aux créanciers, et ainsi disponible pour augmenter les salaires et la contribution de l'entreprise à la protection sociale et au développement des services publics³.

Les mêmes critères, guidant les relations de l'entreprise avec l'ensemble de ses partenaires, favoriseraient la création de valeur ajoutée et l'économie de ressources naturelles et de capital financier sur l'ensemble des territoires concernés par l'activité du groupe. Rappelons à ce sujet que les consommations intermédiaires, qui font vivre les fournisseurs de l'entreprise, représentent 66 % de son chiffre d'affaires et plus de deux fois sa valeur ajoutée.

La priorité deviendrait donc l'emploi et la qualification des salariés dans le groupe et chez ses partenaires et fournisseurs, et non la rémunération des actionnaires.

Un tel projet pourrait s'appuyer sur la mise en œuvre d'outils existants (norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises) ou en cours de développement (nouvelles normes comptables contestant la vision « patrimoniale » de l'entreprise qui s'est imposée avec la financiarisation de l'économie au cours des quarante dernières années).

À la lumière de ces critères et de ces outils, il sera possible de considérer différents aspects d'une stratégie

industrielle de développement du groupe :

- un réexamen des relations avec les fournisseurs, dans une optique de développement des productions locales et régionales (développement conjoint des productions de la verrerie d'Albi et des productions viticoles dans le Sud-Ouest, par exemple) et à la lumière de critères de gestion visant l'efficacité économique, le développement de l'emploi et de la formation, la responsabilité écologique : l'impact sur le tissu économique local pourrait ainsi s'exercer « au carré » ;

- un programme d'investissements matériels venant compléter, en cas de besoin, les investissements déjà réalisés ces dernières années ;

- une recherche de coopérations avec d'autres groupes du secteur en France et en Europe. Sur un marché en voie de concentration, où le groupe américain Owens Illinois joue les premiers rôles, une coopération entre groupes, et particulièrement entre les groupes européens Verallia, Ardagh et Barbosa, permettrait à chacun de se développer sans entraîner les coûts financiers et les dégâts

2. Ce projet est proposé par un groupe de travail animé par Sylvie Mayer (animatrice du secteur Économie sociale et solidaire du PCF), Hervé Defalvard, maître de conférences à l'université de Marne-la-Vallée, et Denis Durand, membre du conseil national du PCF.

3. Sur la conception de ces critères de gestion, on peut consulter le dossier paru dans le numéro 764-765 de la revue *Économie et politique*, mars-avril 2018.

En M€	2015	2016
Chiffre d'affaires	103	115
Achats de marchandises	15	28
Achats de matières premières	18	18
Autres achats et charges externes	35	31
- Consommations intermédiaires	67	78
% du CA	65%	66%
= Valeur ajoutée	35	36

sociaux associés à des opérations de croissance externe extrêmement coûteuses en capital ;

– par exemple, un programme conjoint de recherche-développement pourrait porter sur de nouveaux produits, sur de nouveaux procédés de production économes en énergie et en matière premières, sur l'adaptation du secteur au recyclage (point stratégique dans l'usage des emballages en verre, sur lequel un effort particulier devrait être fait en France), etc. Un tel programme inclurait la participation de Saint-Gobain et de son centre de recherche aujourd'hui partagé avec Verallia.

Réduire le poids des dettes financières pour faire baisser le coût du capital

Pour réaliser un tel projet, il faut que les bénéfices de l'entreprise cessent d'être quasi intégralement captés par les actionnaires et les créanciers. Le premier moyen pour y parvenir serait de réduire la place du capital financier dans le groupe.

Une caractéristique du groupe Verallia, conséquence du rachat de Verallia Packaging en LBO, est en effet le poids énorme des opérations financières en regard de l'activité productive du groupe.

Le financement de l'acquisition par Apollo de la majorité du capital du groupe pour un montant de 2,9 milliards d'euros en septembre 2015 s'est réalisé essentiellement par endettement (de l'ordre de 2,3 milliards d'euros, si, comme il semble ressortir des informations disponibles, l'apport en fonds propres du fonds Apollo dans l'opération était de 600 millions d'euros). Cette dette est aujourd'hui logée dans les *holdings* faisant tampon entre le fonds Apollo et Verallia France. À titre d'illustration, la *holding* Verallia Packaging comptabilise à fin 2017 une dette financière de 1,4 milliard d'euros pour 252 millions de fonds propres. Ces ressources financent essentiellement les participations financières de Verallia Packaging dans les sociétés du groupe (1,7 milliard à fin 2016).

La même excroissance financière se retrouve dans le bilan de Verallia France au 31 décembre 2017 : 797 millions de dettes pour 394 millions de capitaux propres,

801 millions d'immobilisations financières (participations et prêts aux filiales, dont la Verrerie ouvrière d'Albi), et seulement 214 millions d'« immobilisations corporelles et incorporelles » (bâtements, machines, brevets...).

En ce qui concerne plus précisément la VOA, les immobilisations autres que financières figurant à son bilan à fin 2016 totalisent 46 millions d'euros pour des fonds propres de 39 millions d'euros. Même s'il ne s'agit là que d'une composante du groupe, on ne peut qu'être frappé par la différence des ordres de grandeur – de 1 à 300 – entre la taille du capital productif de l'entreprise et la masse financière mobilisée pour contrôler le groupe dont elle fait partie.

Le désengagement du fonds Apollo va faire disparaître cette cascade de holdings. Il doit donc être l'occasion de libérer le groupe de cet échafaudage d'endettement et de limiter le recours au crédit à ce qui est strictement nécessaire au financement du groupe.

La première urgence est, dès aujourd'hui, d'exiger la transparence sur ce montage financier complexe. À quoi sont précisément utilisés les fonds mobilisés par Apollo ? Quelles banques ont participé au financement du LBO, pour quels montants (on l'ignore aujourd'hui, l'opération étant localisée au Luxembourg) ? Quelle part devraient-elles prendre au financement du groupe au moment où le LBO sera débouclé ?

Un crédit accordé par une ou plusieurs banques publiques ou privées financerait le rachat par Verallia France des actions détenues par Apollo, à travers Verallia Packaging. Il y aurait là une alternative à la politique du fonds Apollo, qui a levé 500 millions d'euros sur le marché obligataire en 2016 pour refinancer son investissement dans Verallia, et a échoué, la même année, à refinancer de la même manière 500 millions supplémentaires.

Le taux de ce crédit pourrait être réduit par une bonification d'intérêts versée par les collectivités territoriales concernées (en principe, la région, collectivité compétente en matière d'interventions économiques). C'est le principe des fonds territoriaux pour l'emploi et la formation

proposés à l'article 10 de la proposition de loi « entreprises et territoires ». En outre, la bonne santé financière de l'entreprise (une fois libérée de l'endettement excessif engendré par le LBO) et les critères d'efficacité économique auxquels obéira le projet (création de valeur ajoutée associée à un allègement du coût du capital) justifieraient qu'on exige de la Banque de France qu'elle rende ces crédits éligibles à un refinancement par la Banque centrale européenne au taux qu'elle pratique actuellement (entre 0 % et 0,4 % pour les crédits aux entreprises⁴).

Verallia France pourrait alors, après avoir racheté une partie de ses actions, les annuler et réduire ainsi son capital. Un montant de fonds propres moins élevé, associé à un endettement ramené à l'échelle de l'activité productive du groupe, faciliterait alors la composition d'un actionnariat plus compatible avec la mise en œuvre de critères de gestion sociaux et écologiques :

– la part du capital actuellement détenue par BPI France serait mécaniquement augmentée ; elle pourrait être portée à plus de 50 % comme contribution de cette institution à un projet d'intérêt général. La difficulté, en l'occurrence, résulte de la doctrine d'intervention de BPI France, confirmée par le gouvernement actuel, qui s'inscrit en soutien des critères financiers de gestion et de financement des entreprises, à l'opposé du rôle que devrait jouer un pôle financier public ;

– une prise de participation de la Caisse des dépôts et consignations mériterait également d'être étudiée, en s'appuyant sur le regroupement en cours de certaines de ses activités au sein de ce qu'elle appelle une « banque des territoires » mais avec les mêmes interrogations que celles que suscite la doctrine de BPI France ;

– d'autres sources de financement qui ne seraient pas à la dimension d'une opération portant sur 3 milliards d'euros (prise de participation des collectivités locales, reprise par les salariés, éventuellement dans le cadre d'une coopérative, *crowdfunding*...), pourraient en revanche apporter une contribution bienvenue si le montant des fonds propres à réunir est sensiblement réduit ;

4. Sont aujourd'hui éligibles à ce refinancement les crédits bancaires accordés à des entreprises disposant d'une cotation favorable de la Banque de France, correspondant à une notation BB à AAA par les agences de notation. La Banque a mis à l'étude la prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution de cette cotation.

– ces propositions n'excluent pas non plus *a priori* une participation partielle d'un groupe industriel du secteur au capital, si cette participation s'inscrit dans un partenariat compatible avec un projet industriel et social répondant aux intérêts communs des salariés et des territoires. L'existence d'un projet d'entreprise, soutenu par les collectivités territoriales concernées, serait un point d'appui – avec la prise de participation publique *via* BPI France ou la CDC – pour peser dans ce sens.

La responsabilité sociale et écologique des acteurs économiques et politiques

Un tel programme a vocation à s'appliquer à l'ensemble du groupe Verallia Packaging, et au moins à Verallia France. Cependant, il a aussi une dimension locale.

En particulier, l'histoire de la VOA, sa place dans le tissu social et économique du territoire où elle est implantée, justifient de mobiliser des moyens d'intervention publique pour faire prévaloir la prise en compte de l'intérêt com-

mun du territoire dans la stratégie du groupe. On peut à cet effet s'inspirer des dispositions figurant dans la proposition de loi pour une sécurisation de l'emploi et de la formation, déposée en janvier 2017 par André Chassaigne et les députés du Front de gauche, et dans la proposition de loi d'expérimentation sur les entreprises de territoires, citée ci-dessus. Cela concerne en particulier

– la formalisation du projet d'entreprise, sa prise en compte par la région (voire, par délégation, le département et la communauté de communes) et par l'État ;

– la mise en place d'un comité chargé de suivre la prise en compte des propositions issues du territoire dans la stratégie de l'entreprise (article 9 *bis* du projet de proposition de loi d'expérimentation). L'objet de ce comité de suivi est de réunir les partenaires du territoire (en termes de formation et recherche, en termes de filières...) dont le concours est décisif pour inscrire de manière durable et pérenne l'entreprise de territoire dans son écosystème territorial. Dans le cas du groupe Verallia France, on peut imaginer

un comité de suivi pour chaque établissement du groupe, avec une coordination nationale. Parallèlement, toutes les possibilités légales de renforcement des prérogatives des instances représentatives des salariés (CSE, présence des salariés dans le conseil d'administration) seraient mises à profit ;

– l'appel à la responsabilité sociale et environnementale des établissements de crédit, comme indiqué plus haut.

* * *

Ces propositions présentent évidemment un caractère de radicalité puisqu'elles s'opposent point par point à la vision de l'économie qui inspire les actionnaires actuels du groupe, et qui risquent d'inspirer ceux qui pourraient les remplacer. Elles n'en sont pas moins modestes : il s'agit de matériaux destinés à contribuer aux mobilisations sociales qui seront en tout état de cause indispensables pour faire prendre en compte les intérêts communs des salariés et des populations contre les logiques de rentabilisation du capital. ■■■

Projet de proposition de loi d'expérimentation « Entreprises de territoire et nouvelle régulation démocratique »

Depuis l'élaboration du projet de proposition de loi d'expérimentation « Entreprises et territoires » à l'initiative du groupe de travail animé par Sylvie Mayer, animatrice du secteur « économie sociale et solidaire » du PCF, Hervé Defalvard, maître de conférences à l'université de Marne-la-Vallée et Denis Durand, codirecteur d'*Économie et politique*¹, une série de consultations a été menée, en particulier auprès de personnalités de l'ESS. Une séance de travail au Sénat, en mai dernier, en présence de Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, a permis d'examiner le texte de façon approfondie et de lui apporter des améliorations. C'est cette version amendée que nous publions ci-dessous. Les échanges vont continuer dans les prochains mois à partir d'expériences concrètes (voir dans ce dossier les articles consacrés au groupe Verallia). Un atelier au Forum des élus communistes et républicains qui s'est tenu fin août à Angers a été consacré au projet et a été l'occasion d'engager la constitution d'un réseau d'élus et de militants intéressés par le projet et disponibles pour des expérimentations.

1. Voir « Sécurité d'emploi et de formation : la construire dans les territoires », *Économie et politique*, n° 764-765, mars-avril 2018.

Préambule

2. Demmou L. 2010, « La désindustrialisation en France », Document de travail de la DG Trésor, n° 01, juin.

3. L'impact de la mondialisation financière sur les entreprises et plus particulièrement sur les relations de travail avril 2016, rapport BIT.

4. Voir en particulier Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Frédéric Bocara et adopté le 15 mars 2017, <http://www.lecese.fr/sites/efault/vis/2017/2017_07_PME_TPE.pdf>.

Depuis vingt ans, la France perd 70 000 emplois industriels par an selon un rapport de la DG Trésor². Si les raisons en sont multiples, deux nous paraissent essentielles : la domination de la mondialisation financière aux effets délétères sur l'entreprise et le travail (Favereau, 2016)³ et l'absence de politique industrielle autre que celle qui consiste à « baisser le coût du travail ». Si le mal est grand, il n'y a pas de fatalité en la matière comme le montrent des exemples de réindustrialisation sur les territoires comme ceux des Jeans 1083 dans l'Isère, des Jeannettes en Normandie ou des Fralib dans la région de Marseille. Dans ces exemples comme dans beaucoup d'autres, nous retrouvons des initiatives, de type *bottom up*, qui s'ancrent sur les territoires en y développant une logique de coopération entre acteurs autour d'intérêts communs. Certaines relèvent de l'économie sociale et solidaire d'autres non. La plupart par contre font coopérer des acteurs de divers statuts, privé ESS, privé hors ESS ou public, comme dans les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Notre projet de loi d'expérimentation s'inspire de ces initiatives pour offrir aux acteurs sur les territoires des ressources et de nouvelles régulations afin que ces initiatives ne restent pas des cas isolés mais nourrissent l'émergence d'un nouveau mode de développement ancré sur les territoires et non plus soumis aux impératifs des marchés financiers.

Notre projet de loi d'expérimentation s'inscrit dans le prolongement de la proposition de loi pour la sécurisation de l'emploi et de la formation déposée en janvier 2017 par le député André Chassaigne, qui comporte des dispositions reconnaissant des pouvoirs nouveaux aux salariés et aux acteurs des territoires.

Ce projet propose donc que les territoires deviennent un nouvel espace de la valorisation économique, sociale et environnementale des entreprises en se plaçant

dans le cas précis et concret des entreprises abandonnées ou menacées. Les enjeux du nouvel agrément d'entreprises de territoire qu'il institue, ainsi que des régulations qui l'accompagnent sont multiples. Sans ordre de priorité, ils se situent au niveau des savoirs, des savoir-faire et des compétences dont il est urgent d'assurer la pérennité et la disponibilité sur les territoires ainsi que leur dynamisation par l'innovation. Cet enjeu est étroitement lié à ceux de la qualité des emplois, de leur sécurisation et de celle des parcours professionnels appuyée sur le développement de la formation tout au long de la vie. Un autre enjeu des nouvelles régulations des entreprises de territoire concerne leur financement avec une territorialisation des décisions par ses acteurs aussi bien privés que publics incluant les nouveaux acteurs du financement participatif. Il s'agit en particulier de mettre à la disposition des territoires des outils pour responsabiliser les banques dont on connaît la réticence à prendre en compte l'apport des PME et TPE au développement des territoires⁴. Ces enjeux se situent aussi et surtout dans la prise en compte de l'utilité sociale et environnementale des activités développées sur les territoires. Enfin, notre projet de loi d'expérimentation porte un enjeu de démocratie lié à la participation des parties prenantes du territoire à la régulation de son développement.

Notre proposition exprime une nouvelle vision de la valeur des activités développées par les entreprises, mesurée non plus par le profit généré pour les actionnaires mais par sa valeur ajoutée pour le territoire et ses parties prenantes. Elle exprime une autre vision de l'efficacité économique et sociale, rapportant cette valeur ajoutée à la mise de fonds en capitaux avancés.

Pour les entreprises abandonnées et menacées, il s'agit bien d'un nouveau paradigme qui concerne aussi bien leurs relations internes que les relations externes avec leur environnement. En effet, agréer une entreprise comme entreprise de territoire confère un nouveau

droit aux instances représentatives du personnel (conseil social et économique dans le régime instauré par les ordonnances de 2017) qui est un droit d'usage de l'établissement et de ses actifs par les salariés. Celui-ci fait de l'établissement un commun de travail. Il ne renie pas le droit de propriété attaché à la détention des capitaux (parts sociales ou actions) mais en limite les prérogatives par l'obligation de laisser l'usage des actifs et de l'établissement aux salariés dès lors que le conseil social et économique souhaite se saisir de ce droit. L'entreprise de territoires devient une organisation polycentrique qui articule trois niveaux :

- Celui du conseil social et économique avec un droit d'usage des actifs et non plus seulement d'information et consultatif.

- Celui de la direction de l'entreprise (le conseil d'administration par exemple) occupée par les détenteurs des parts sociales ou actions ou leurs représentants.

- Et celui, enfin, de la commission territoriale pour la responsabilité sociale et environnementale instituée par la collectivité territoriale et composée des parties prenantes du territoire. Il ne s'agit pas d'ignorer la conflictualité inhérente aux relations entre les différents acteurs de l'entreprise et du territoire mais de construire un cadre dans lequel la logique portée par les salariés et la population du territoire peut être effectivement prise en compte. Si, dans ce nouveau paradigme, le territoire devient l'espace social dans lequel se construit la valeur sociale, environnementale et économique des entreprises, cet espace n'est pas autarcique mais relié à d'autres échelles extra-locales jusqu'à celle de la planète tout entière, ne serait-ce que parce que la valeur écologique a comme référentiel la planète.

Hervé Defalvard,
Chaire ESS-UPEM

Denis Durand,
Economie et Politique

Sylvie Mayer,
Commission ESS du PCF

Rappel sur la loi d'expérimentation

L'expérimentation législative locale est l'**autorisation donnée par une loi à une collectivité territoriale d'appliquer une politique publique ne faisant pas partie de ses attributions légales, pour une période donnée.**

Elle a été introduite dans la Constitution par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 avec deux dispositions nouvelles (art. 37-1 et 72 al. 4).

La loi organique du 1^{er} août 2003 calque le cadre de l'expérimentation ouverte aux collectivités territoriales dans le domaine réglementaire sur celui de l'expérimentation dans le domaine législatif (art. LO1113-1 à LO1113-7 CGCT).

L'expérimentation est ainsi une faculté laissée aux collectivités territoriales, mais très encadrée par le législateur. La loi autorisant une expérimentation doit en effet préciser :

- l'objet de l'expérimentation ;
- sa durée (cinq années maximum) ;
- les caractéristiques des collectivités susceptibles d'expérimenter ;
- les dispositions auxquelles il pourra être dérogé.

Ensuite, les collectivités manifestent leur intention par l'adoption d'une délibération motivée. Puis le gouvernement fixe, par décret, la liste des collectivités admises pour l'expérimentation.

Avant la fin prévue de l'expérimentation, le gouvernement transmet un rapport, notamment d'évaluation, au Parlement qui détermine alors si l'expérimentation est soit prolongée, ou modifiée, pour trois ans maximum, soit maintenue et généralisée, soit abandonnée.

L'expérimentation est encore assez peu utilisée. La loi du 13 août 2004 avait autorisé, sur le fondement de l'article 37-1 de la Constitution, l'expérimentation en matière de gestion des fonds structurels européens, de lutte contre l'habitat insalubre, etc.

Loi d'expérimentation Entreprises de territoires et nouvelle régulation démocratique

À titre expérimental, pour une durée de cinq ans, les collectivités territoriales éligibles et volontaires peuvent accorder à des entreprises abandonnées ou menacées l'agrément d'entreprise de territoire. Elles mettent en place à cet effet une commission pour la responsabilité sociale territoriale et un Fonds territorial pour l'emploi et la formation.

Article 1. Entreprise de territoire

Toute collectivité territoriale a le pouvoir d'accorder l'agrément d'entreprise de territoire à des entreprises ou établissements abandonnés ou menacés et de les accompagner dans la mise en place d'une solution leur permettant de poursuivre leur activité dans des conditions garantissant la durabilité des ressources matérielles et immatérielles et l'accès à ces ressources sur le territoire. L'assemblée délibérante de la collectivité prend la décision d'accorder l'agrément d'entreprise de territoire sur la base d'une étude réalisée par une

commission pour la responsabilité territoriale qui peut être saisie préalablement par l'entreprise elle-même ou par les représentants des parties prenantes de son activité sur le territoire.

L'agrément d'entreprise de territoire est accordé pour une durée maximale de trois ans au terme de laquelle l'entreprise sera soit dissoute soit continuée dans le respect des critères de l'agrément.

L'agrément d'entreprise de territoire a pour condition l'adoption, par l'entreprise, d'objectifs répondant aux nécessités du développement du territoire et des capacités de ses habitants, et d'une gestion donnant la priorité à des critères économiques (création de valeur ajoutée sur le territoire), sociaux (emploi, formation) et écologiques (préservation des ressources naturelles). Cette gestion s'appuie sur des financements faisant appel à la responsabilité sociale du système bancaire et à la mobilisation des acteurs locaux.

Article 2. Entreprises abandonnées ou menacées

Toute entreprise abandonnée ou menacée portant un projet d'activité et d'emploi sur le territoire pourra, dans le cadre de la loi d'expérimentation, se voir accorder l'agrément d'entreprise de territoire.

Une entreprise est considérée comme abandonnée lorsqu'elle est dépourvue de personnalité ou d'organe dirigeant susceptible de mener à bien un projet de développement de son activité sur le territoire.

Une entreprise est menacée lorsqu'un fait ou une situation (absence de succession du dirigeant d'une entreprise individuelle, perte de marché, perte de compétences résultant de suppressions d'emplois, absence d'investissement, choix d'investissement erronés, ou tout autre événement) porte atteinte à sa capacité à créer de la valeur ajoutée et à contribuer au développement du territoire où elle est implantée.

Un décret précisera le cahier des charges et les critères d'éligibilité à l'agrément d'entreprise de territoire qui seront de deux ordres : statutaire en ce sens qu'il faudra que le collectif porteur du projet de développement de l'entreprise soit institué avec de nouveaux droits, et territorial en ce sens que le projet d'activité doit valoriser des ressources du territoire (savoir-faire, emploi, environnement, épargne...) en prenant soin de leur durabilité dans le sens d'un intérêt général du territoire.

Article 3. Commission pour la responsabilité sociale territoriale

Dans le cadre de la loi d'expérimentation, toute collectivité territoriale peut décider la création d'une commission pour la responsabilité sociale territoriale. Les attributions de cette commission consistent :

- à instruire les demandes de reconnaissance de l'agrément d'entreprise territoriale qui lui sont présentées ;
- à exercer une médiation dans le cas où elle est saisie par les représentants des salariés d'une entreprise menacée (comité d'entreprise, comité d'établissement ou délégués du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés) porteurs d'un projet alternatif à la stratégie de la direction ;
- à saisir, le cas échéant, l'administration et la Banque de France en vue de donner aux entreprises de territoires les moyens juridiques et financiers de réaliser leurs projets ;
- à assurer pendant trois ans l'accompagnement des entreprises de territoire ayant obtenu cet agrément et réunir les conditions de leur insertion dans l'écosystème territorial ;
- à valider l'expérimentation ou à la clore.

Article 4. Composition de la commission sociale territoriale

La commission pour la responsabilité sociale territoriale est composée comme suit :

- des membres de l'assemblée délibérante élue du territoire, dont le président de la commission ;
- des représentants des organisations syndicales de salariés ;

- des représentants des organisations patronales ;
- des représentants salariés des organismes publics de la formation professionnelle avec voix consultative ;
- des représentants des organismes de recherche ;
- des représentants de la DREAL avec voix consultative ;
- des représentants de l'Éducation nationale, de Pôle emploi et de la direction régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi avec voix consultative.

Article 5. Saisine de la commission pour la responsabilité sociale territoriale

La commission pour la responsabilité sociale territoriale peut être saisie par un ou plusieurs élus du territoire, par un chef d'entreprise ou par les représentants des salariés de l'entreprise lorsque l'une ou l'autre de ces parties prenantes considère que l'entreprise est abandonnée ou menacée, ou par un collectif représentatif des acteurs du territoire et reconnu comme tel par la collectivité territoriale.

À l'issue de l'examen de la demande, la commission peut recommander à la collectivité qui l'a constituée de conférer à l'entreprise l'agrément d'entreprise territoriale. La décision est prise par l'assemblée délibérante élue du territoire.

Article 6. Dispositif d'alerte

Dans le cas d'entreprise menacée, un dispositif d'alerte permet à tout ou partie des salariés de l'entreprise et/ou de leurs représentants de saisir la commission pour la responsabilité sociale territoriale en vue d'une information publique sur les éléments matériels et immatériels de la menace pesant sur la pérennité des ressources mobilisées par l'entreprise.

La commission pour la responsabilité sociale territoriale organise une réunion contradictoire entre les parties à la suite de laquelle elle rend une délibération publique motivant les mesures qu'elle propose afin de garantir la pérennité des ressources, pouvant aller jusqu'au déclenchement de la procédure d'agrément d'entreprise de territoire.

Article 7. Médiation

Lorsque la demande d'agrément comme entreprise de territoire émane de représentants des salariés de l'entreprise, les propositions des salariés sont transmises à la commission pour la responsabilité sociale territoriale. La commission entend l'employeur qui doit donner un avis motivé sur les propositions des salariés. Elle prend alors toutes dispositions utiles afin de contribuer à la construction d'une solution viable.

Article 8. Les dispositions auxquelles il pourra être dérogé

Dans le cas d'une entreprise abandonnée, les dispositifs de liquidation de l'établissement ou de l'entreprise seront suspendus pendant une durée de trois ans neutralisant pendant ce délai toute décision du tribunal de commerce.

Dans le cas d'une entreprise menacée, les dispositifs limitant les pouvoirs du comité d'entreprise à un ordre consultatif seront révisés par un nouvel accord d'entreprise.

Article 9. De nouvelles régulations pour l'entreprise

Pour l'entreprise abandonnée, un nouveau conseil d'entreprise sera créé, quel que soit le nombre de salariés, avec un droit d'usage sur les actifs relevant du territoire (terrain, bâtiment, machines, marques...). Ce droit d'usage transforme ces actifs en commun du territoire. Une continuité est assurée des rémunérations et des règles encadrant la négociation avec la commission pour la responsabilité territoriale afin de valider ou non, dans un délai de trois ans, les nouvelles orientations de l'entreprise de territoire. À l'issue de ce délai, l'entreprise est soit reprise par un repreneur (avec maintien des prérogatives de l'instance de représentation des salariés), soit transformée en Scop ou Scic par exemple.

Article 10. Sécurisation des salariés en cas de fermeture de l'entreprise

Si, dans les trois ans, les efforts des acteurs et des élus du territoire, appuyés sur la commission pour la responsabilité sociale territoriale et son fonds territorial pour l'emploi et la formation, n'aboutissent pas à une solution permettant la pour-

suite et le développement de l'activité de l'entreprise, les salariés dont l'emploi est supprimé bénéficient d'une protection (reclassement, accès à des formations rémunérées) dont le financement est assuré par des ressources mutualisées aux niveaux local, régional et national.

Article 11. Le dispositif d'accompagnement local

Après l'attribution à une entreprise menacée ou abandonnée de son agrément d'entreprise de territoire, la commission de responsabilité sociale territoriale met en place un comité de suivi pour cette entreprise afin de l'accompagner dans la construction et la réalisation de son projet. L'objet du comité de suivi est de réunir les partenaires du territoire (en termes de formation et recherche, en termes de filières...) dont le concours est décisif pour inscrire de manière durable et pérenne l'entreprise de territoire dans son écosystème territorial.

Au cours de cette période de trois ans, l'entreprise de territoire bénéficie d'un soutien juridique et technique de la commission pour la responsabilité territoriale. Elle peut bénéficier d'un soutien financier de la collectivité territoriale, qui fait l'objet des articles 12 et 13 de la présente loi.

Article 12. Fonds territorial pour l'emploi et la formation

Une entreprise de territoire bénéficie du soutien de la collectivité territoriale où elle est implantée pour financer les investissements matériels et immatériels et autres nécessaires à la réalisation de son projet de développement. Les dépenses de fonctionnement, en particulier les salaires versés pendant la période de trois ans qui suit la reconnaissance du statut d'entreprise de territoire, font partie des investissements pris en compte dans le plan de financement de l'entreprise.

Les moyens consacrés par la collectivité territoriale au soutien financier du projet de l'entreprise sont réunis dans un fonds territorial pour l'emploi et la formation mis en place par la collectivité territoriale. Le fonds est géré par la commission pour la responsabilité sociale territoriale.

Le fonds territorial est doté de ressources apportées par le budget

de la collectivité territoriale. Ces ressources peuvent être abondées par l'État ou la région et l'Union européenne.

Les interventions du fonds peuvent prendre la forme de subventions ou de dotations en fonds propres. Cependant, l'ampleur limitée des ressources budgétaires dont disposent les collectivités territoriales conduit à privilégier les instruments destinés à favoriser le financement des investissements des entreprises par des crédits bancaires : bonifications d'intérêts, garanties d'emprunts, ou une combinaison de ces deux instruments. Pour le même objet, le fonds noue des partenariats avec BPI-France, avec la CDC, avec les réseaux bancaires mutualistes implantés sur le territoire, avec la Banque postale, et, si elles acceptent les critères de gestion et de financement adoptés par l'entreprise de territoire, avec les autres banques commerciales implantées sur le territoire.

La commission pour la responsabilité sociale territoriale favorise également la mobilisation de l'épargne locale, notamment sous la forme de financements participatifs.

Article 13. Responsabilité sociale et territoriale des établissements de crédit

Lorsque le développement d'une entreprise de territoire nécessite des investissements financés par voie d'emprunt, la commission pour la responsabilité sociale territoriale peut demander au directeur départemental de la Banque de France d'organiser une rencontre entre la direction de l'entreprise, le comité d'entreprise, les membres de la profession bancaire, le directeur régional de BPI-France, et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le président de la commission pour la responsabilité sociale et un élu territorial en vue d'examiner la participation des établissements de crédit au financement de ces investissements. À l'issue de la procédure de médiation, la collectivité territoriale peut demander au directeur départemental de la Banque de France de désigner un ou plusieurs établissements de

crédit chargés de mettre en place les crédits nécessaires.

Ces crédits bancaires sont éligibles au refinancement de l'Eurosystème dans le cadre des procédures définies par le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

Article 14. Commission d'évaluation, contrôle et sanctions

La collectivité territoriale met en place une commission indépendante d'évaluation et de contrôle. La commission présente deux fois par an en séance publique devant la commission pour la responsabilité sociale territoriale un rapport sur la situation de chaque entreprise de territoire, sur sa contribution au développement du territoire et sur son respect des conditions et critères attachés à son statut d'entreprise territoriale. Cette présentation de l'entreprise de territoire s'appuie sur une nouvelle comptabilité de gestion qui prend en compte le développement des ressources humaines et écologiques. L'évaluation porte également sur la pertinence et les modalités d'élaboration et de calcul des nouveaux critères mis en place.

Si ces conditions ne sont pas remplies, la commission d'évaluation et de contrôle peut proposer le retrait de l'agrément d'entreprise de territoire. La sanction est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. La commission prévoit une gradation des sanctions : les bonifications d'intérêts peuvent être réduites ou supprimées.

La commission d'évaluation peut être saisie par les représentants des salariés, *via* leur conseil social et économique ou, à défaut, les délégués du personnel, ou par la collectivité territoriale elle-même.

Les collectivités engagées

Les collectivités engagées sont celles qui ont des compétences économiques comme les Régions, les intercommunalités et les communes étant donné le statut dérogatoire de la loi d'expérimentation. Sur les cinq premières années de l'expérimentation, vingt collectivités territoriales volontaires pourront être désignées pour mettre en place cette expérimentation. ■■■

Pour une autre globalisation ! Une perspective marxiste et au-delà

Frédéric Boccara

Nous reproduisons ici la deuxième partie d'une présentation faite par l'auteur au II^e congrès mondial de marxisme à l'Université de Beijing, les 5 et 6 mai 2018. La première partie est parue dans le numéro 768-769 (juillet-août 2018).

Une autre mondialisation : lignes d'alternatives

La question d'une autre mondialisation est prioritaire à l'agenda, à la fois pour des raisons de classes et pour des raisons nationales, mais aussi pour des motifs civilisationnels et anthropologiques.

Nous pourrions avancer comme idée commune au niveau international, celle d'une mondialisation de développement des biens communs, pour une nouvelle civilisation de partage de toute l'humanité.

La résurgence des nationalismes est une façon pour les peuples eux-mêmes d'appeler à une autre mondialisation, particulièrement la classe ouvrière et les plus opprimés.

En Europe, nous avons aussi à bien tenir compte des deux aspects : 1. la montée de cette dynamique nationaliste, y compris de l'intérieur de la gauche favorable au développement d'une construction européenne, mais elle est très diverse, et une partie importante des progressistes européens peut tendre à être silencieuse et tétanisée dans l'abstention lors des échéances européennes. La séduction des fausses solutions est là – même pour les partis communistes – la séduction des solutions de facilité ou de l'opportunisme, qui conduisent à se jeter dans des alliances avec un contenu très faible et de façon complémentaire dans une agitation stérile.

Principes

De nos jours, on l'a dit, limiter la rentabilité ou limiter son jeu, comme dans les recommandations de Keynes, voire en appeler simplement à « réguler » le marché financier n'est pas un moyen de sortir de la crise systémique. Ce ne sera pas suffisant pour éviter un nouvel éclatement de suraccumulation, avec le collapse qui s'ensuit. Il faut une logique « positive » alternative à celle du taux de profit, pas seulement en diminuer le niveau d'exigence.

Pour cela, nous devons agir aux trois pointes complémentaires du triangle systémique (objectifs sociaux, moyens financiers, pouvoirs) et promouvoir d'autres critères d'efficacité que ceux de la rentabilité (les

critères organisent et orientent les liens entre les trois pointes).

Cela rencontre aussi le développement culturel de la société, des peuples, leur exigence dans le monde entier à une démocratie réelle, effective et efficace, leur capacité à intervenir ; avec les connaissances qu'ils ont sur leur travail, sur leur territoire et sur la société elle-même, leur aspiration à une autogestion.

La globalisation financière et les multinationales

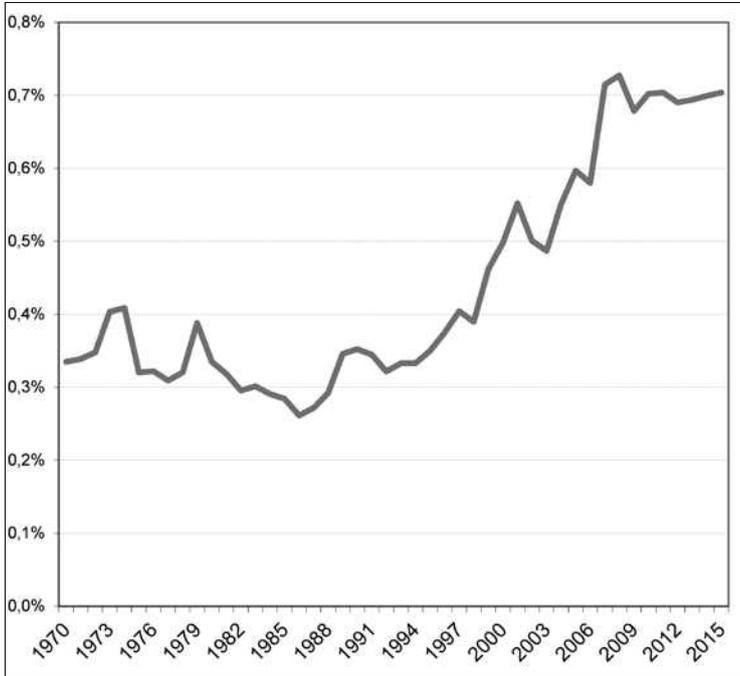
Ce que nous appelons « révolution informationnelle » change profondément la donne, à la fois dans la sphère de la circulation, de la reproduction mais aussi – il faut bien le prendre au sérieux – dans la sphère de la production industrielle et de services. Le nouveau rôle de l'information dans le processus de production est le point crucial des transformations technologiques actuelles. L'information, c'est par exemple la formule chimique pour fabriquer un médicament, ou encore l'ensemble de programmes qui indiquent à des machines les opérations à effectuer pour fabriquer un objet, ce médicament par exemple.

Cela est porteur d'une nouvelle relation entre les êtres humains et les machines. C'est un potentiel fondamental. Car d'une part l'information se partage par nature, contrairement à un produit matériel ou une machine qui n'est que dans un seul endroit à la fois ; d'autre part, son utilisation et son développement (R&D, programmation...) exigent de faire prédominer le développement des êtres humains et leur culture ; enfin, en termes de coûts, la mise au point des informations peut exiger des avances importantes et incertaines avant de produire, mais une fois le résultat mis au point, l'utilisation de fait à un coût qui tend vers zéro, incitant à partager les coûts de mise au point comme des coûts fixes.

Mais ces potentiels sont tordus, refoulés, réprimés, dévoyés par le maintien de la domination du capital. Et cela entretient des cercles vieux mortifères : accumulation financière sans précédent, exclusions, insuffisances de la demande.

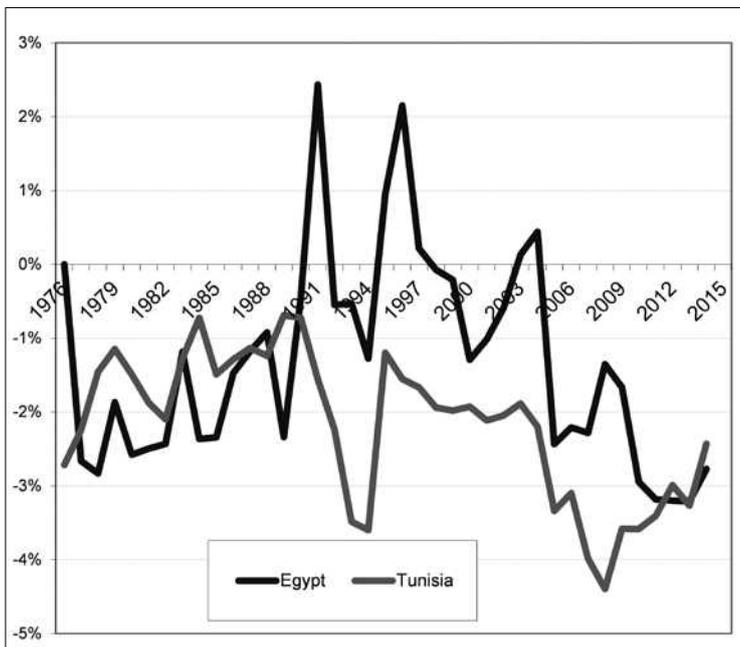
Pour les FMN, cela amène des défis radicaux nouveaux. L'information est à la base du développement

Prélèvements des multinationales US sur le monde entier (hors USA)
[en % du PIB Mondial]



Source : Balance des paiements des pays, d'après CEPII.

Prélèvements des multinationales sur deux pays en développement
[en % du PIB de chaque pays]



Source : Balance des paiements des pays, d'après CEPII.

d'un nouveau type de FMN. Elle est semblable à une sorte de facteur de production « global », transversal aux pays et partageable. Dans la théorie des FMN que j'ai développée, je propose notamment de distinguer la *fonction* de la FMN – partage des ressources et des capacités pour une co-production internationale – et la *forme, la logique* par laquelle elle répond à cette fonction : par transferts et monopoles en faveur du taux de profit et du capital qui domine ces FMN. C'est ceci qui doit être aboli, et la fonction doit être assurée, même développée, mais sous une autre forme et selon une autre logique.

Dans la globalisation financière, les transferts de valeur permettant des prélèvements entre pays prennent place essentiellement au sein des FMN et pour leur propre bénéfice, et pour celui de leurs capitaux dominants (cf. graphiques). Cela entre de plus en plus en contradiction avec le développement des territoires et celui des êtres humains. Le contrôle du et par le capital est à la base de la définition des périmètres des FMN. C'est un moyen fondamental de « privatiser le partage » des ressources informationnelles¹ (F. Boccara 2013 et 2005).

Le système financier international globalisé de « libre circulation » mis en place sous l'égide du FMI et de l'impérialisme américain, appuyé par les autres États capitalistes dominants, permet aux multinationales de transférer « librement » leurs valeurs (monnaie et capitaux), informations et autres ressources, ainsi que d'en prendre le contrôle par les investissements directs étrangers (IDE) ou de portefeuille (IP).

Utilisant ce système financier international, les FMN jouent sur une opposition qu'elles développent entre facteurs globaux de production – comme l'information avec ses *coûts globaux* – et facteurs locaux de production – comme le travail et les salaires locaux, avec des *coûts locaux*.

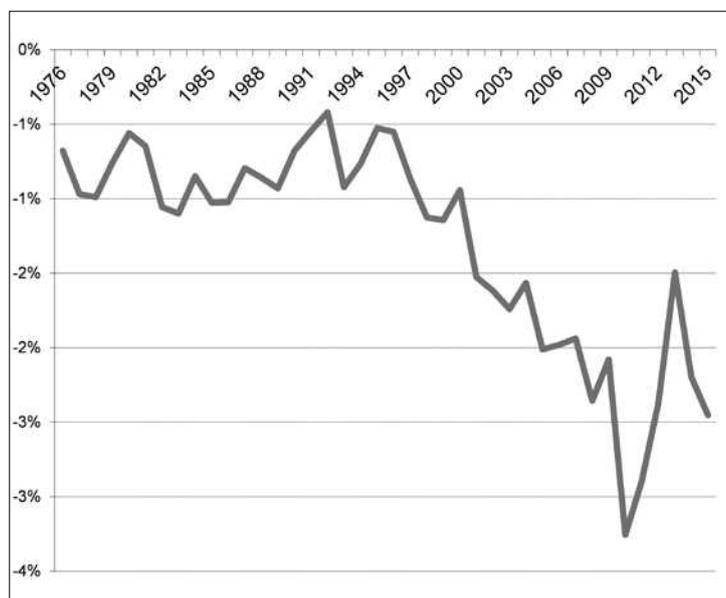
Ainsi, les questions des droits de propriété intellectuels (DPI), du contenu des accords internationaux d'investissement², des prix de transfert³, et des capacités humaines comme du développement territorial tendent dans tous les pays à venir en tête de l'agenda des luttes sociales comme de l'opinion. Cela renvoie, pour partie, à des besoins internationaux transversaux aux relations internationales, particulièrement les relations Nord-Sud.

Pour un nouveau type de traités internationaux

En effet, la co-production internationale et les transferts des FMN permettent le partage des coûts au sein de l'immense ensemble que constitue une FMN

1. Certaines ressources informationnelles sont produites par du travail, d'autres sont naturelles (créées « naturellement », sans travail comme les données de localisation d'une personne qui se déplace) et donnent lieu à une rente, avec des éléments spéculatifs considérables.
2. Y compris un autre type de maîtrise des mouvements de capitaux que par le traditionnel contrôle des changes.
3. Qui suivent déjà des règles différentes des règles de marché, mais sont dominés par les règles d'un « super » marché : le marché financier et ses critères de profitabilité (les prix administrés sont des prix « administrés » par le capital privé des multinationales).

Prélèvements des multinationales sur le Brésil [en % du PIB du Brésil]



Source : Balance des paiements des pays, d'après CEPII.

donnée. Ils sont facteurs de baisse réelle de coûts et de gains d'efficacité, mais dans le même temps ils sont monopolisés et pilotés par le capital et dans certains territoires (paradis fiscaux, États-Unis, etc.). D'autre part, ils sont utilisés pour une concurrence à la baisse du coût du travail et des prélèvements publics ou sociaux, destructrice pour les travailleurs, les services publics et les droits sociaux. Cette concurrence tend à déprimer la demande sociale, renforce les inégalités, elle favorise l'accumulation financière qui met en péril l'environnement et prépare l'éclatement d'une nouvelle crise de suraccumulation.

De nouveaux traités économiques internationaux sont nécessaires à la fois pour permettre ces gains d'efficacité et contre cette concurrence anti-sociale, anti-écologique.

Il faut permettre les gains d'efficacité, mais selon une autre logique.

Ces traités auraient pour principe la maîtrise du commerce et des investissements internationaux pour le co-développement des biens communs (emploi, santé, environnement), c'est-à-dire d'inverser buts et moyens.

Au lieu que, comme actuellement, le but des traités (TAFTA, etc.) soit le commerce international et les IDE avant tout et à tout prix, au risque de détruire l'emploi, la santé et l'environnement, de nouveaux traités affirmeraient comme but de développer l'emploi, la santé et l'environnement dans les différents pays concernés. Cela inverserait les normes en faisant prédominer celles d'emploi, de santé et d'environnement : est-ce que le moyen (commerce international et IDE) permet de développer l'emploi des deux côtés, la santé et l'environnement ? De même que les traités actuels incluent des éléments institutionnels et de pouvoirs (instance supra-nationale de règlement des conflits, etc.), ces traités incluraient des institutions et droits démocratiques

nouveaux pour juger du développement effectif des biens communs, avec des moyens financiers à l'appui (sanction mais aussi incitation, avec des fonds issus de taxations et des lignes de crédit bancaire). De même que les traités actuels définissent très étroitement le « revenu de l'investisseur », c'est-à-dire son profit, et le mettent au cœur de ce qui doit être protégé par le traité, ces nouveaux traités mettraient en leur centre la production de richesses nouvelles et non le profit. Cette production restant soumise au but : être sociale, écologique et saine.

Il s'agit de permettre un véritable partage des ressources, de l'orienter tout autrement et non pas de fermer les frontières, d'entrer dans une guerre économique, anti-sociale d'une autre façon que les traités actuels – ce qu'a engagé Trump, et ce que préconisent les divers nationalistes. Pour ce partage des ressources, il s'agirait donc à la fois de redéfinir les transferts financiers dans le commerce international, dans les investissements internationaux, directs et de portefeuille, mais aussi d'agir au niveau des droits de propriété intellectuelle.

Création monétaire, banques centrales, dollar et luttes en développement

La maîtrise sociale de la création monétaire (banques et banques centrales) est une alternative au capital financier, si nous promovons cette création selon d'autres critères d'utilisation de l'argent et avec de nouveaux pouvoirs démocratiques des citoyens et des travailleurs, conjugués sur les banques et sur les entreprises utilisatrices des crédits ou sur les États.

Les peuples luttent implicitement pour cela en Europe lorsqu'ils protestent contre l'action de la BCE (Banque centrale européenne) et contre les conditionnalités anti-sociales imposées en même temps que les prêts par la sinistre troïka (BCE, Commission, FMI). À présent la « question de la dette » est utilisée en permanence pour justifier l'austérité. Pourtant ce sont les conditions de cette dette qui posent problème : niveau des taux d'intérêt, dépenses cibles, pouvoirs exercés par les marchés financiers.

Plus largement, la question du dollar est centrale, en conjugaison avec celle de l'impérialisme.

Enjeux, stratégie et tactique

Nous formulons des propositions à la fois radicales et immédiates. Elles sont systématiquement adoptées par les différents congrès du PCF. Mais elles nécessitent d'être soutenues et promues par des campagnes d'action, d'idées et de formation tenaces et créatives, auprès des différentes catégories de travailleurs, des citoyens impliqués dans les mouvements sociaux écologiques, ou des différents mouvements pour les services publics, ainsi que dans la jeunesse, dans les milieux intellectuels, etc.

Le PCF, de même que le PGE, est hésitant à utiliser et à promouvoir ces propositions dans une véritable lutte de masse. Et sa direction campe dans un immobilisme mortifère sur ces questions, tout en procédant parfois à des pousses d'agitation sans lendemain. Au contraire, durant la bataille pour le service public ferroviaire, nous avons lancé une pétition en ce sens (publiée dans ces mêmes colonnes) avec des syndicalistes cheminots de la CGT, des

syndicalistes de la FSU, des syndicalistes et citoyens engagés dans différents services publics (hôpital...), ainsi que des économistes et intellectuels de gauche. Elle a recueilli plus de 5 000 signatures durant cette bataille.

Plus généralement, l'agenda est celui d'un rapprochement des revendications et de leur convergence sur l'emploi, la protection sociale et les services publics. Il est aussi celui de rapprochements avec les gens de gauche, les partis, les syndicalistes qui rejettent l'austérité, comme on peut l'observer dans les différents « fronts » que les PC développent dans différents pays capitalistes.

Mais en parallèle – et partiellement en contradiction – nous avons besoin de faire grandir la nécessité de changements cohérents et réellement radicaux ... et l'appropriation de leur contenu ! C'est-à-dire : ne pas se contenter de limiter la logique dominante, ou de revenir au dit « keynésianisme » d'autrefois.

Par exemple, si nous suivions Joseph Stiglitz plaçant pour plus d'inflation et plus de crédit, sans autre précision concernant les changements sur l'utilisation des crédits et leurs critères, cela nous mènerait vers plus... mais pour le capital ! Un aggravement de la situation pour les peuples. La tâche d'unité et de clarté n'est pas facile, mais c'est la seule voie, à condition de l'identifier et d'aider à en prendre conscience. « L'union est un combat » comme disait le dirigeant communiste français Étienne Fajon. Encore nous appartient-il, comme parti communiste, d'en clarifier le sens et les enjeux.

Nous devons systématiquement exiger d'autres contenus, tout particulièrement d'autres critères d'utilisation de l'argent, et revendiquer des pouvoirs démocratiques dessus, pour une VI^e République autogestionnaire et d'intervention, créant de nouveaux pouvoirs institutionnels sur l'argent et l'économie. Pouvoirs et logique de l'argent sont deux questions inséparables.

De nouvelles tâches communes auxquelles font face les partis communistes

Les marxistes se doivent de combiner lutte d'idées et luttes, expérimentations pratiques pour une autre utilisation de l'argent, dans une conception de la révolution à la fois graduelle et radicale.

De nouvelles convergences doivent être poussées au niveau international, aussi bien qu'au niveau national, des convergences dans la dénonciation et dans les revendications (ou propositions).

Un enjeu international commun pourrait être « une autre mondialisation ». Combattre en commun dans cette direction pourrait aussi nous aider à déverrouiller les mentalités au niveau de nos différentes nations. Nous avons besoin de nouvelles coopérations contre la nouvelle crise qui vient et contre les efforts des multinationales dans leurs prélèvements de valeur et de ressources sur les territoires et les peuples, pour les dominer.

Je comprends l'appel de Samir Amin à une nouvelle internationale communiste⁴. Mais je pense que cela sous-estime la diversité de nos approches théoriques, même entre marxistes, et nos différences, ainsi que le besoin d'une nouvelle conception de fond. En revanche, une organisation internationale d'action et

d'échanges théoriques (y compris politiques) en vue de quelques objectifs fondamentaux, mais relativement précis c'est absolument nécessaire, possible et pourrait permettre de dépasser la situation actuelle.

Le dollar

Le dollar est un point sur lequel nous pourrions chercher à agir ensemble.

Une alternative au dollar comme monnaie commune mondiale, de fait, est nécessaire par une profonde réforme du FMI et par un développement des DTS (droits de tirage spéciaux) : des DTS émis pour le co-développement des peuples (développement de la protection sociale, services publics) et pour les banques centrales nationales si elles pratiquent un nouveau crédit bancaire sélectif dirigé vers l'investissement efficace des entreprises, si elles développent l'emploi et la production réelle (valeur ajoutée).

La récente création de la nouvelle banque de développement des BRICS pourrait être un pas en cette direction. Ou pas. Cela dépend du contenu : orientation (critères) de contenu *versus* orientation nationale.

Conclusion

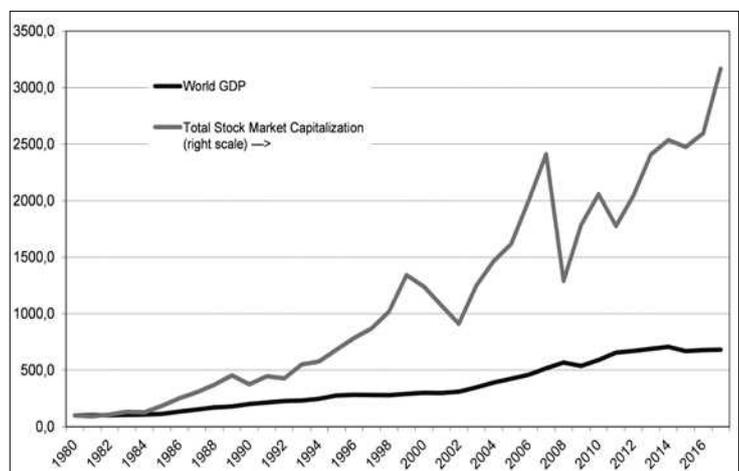
Un agenda décisif tant pour les travaux théoriques que pour les initiatives théoriques est celui des alliances face à la domination du capital financier dans le monde et des revendications communes à construire. Il pourrait s'agir d'affirmer le besoin commun de se libérer de la domination du capital financier pour donner une priorité à la réponse aux besoins sociaux humains.

Nous pourrions aussi alerter en commun sur les risques croissants d'une nouvelle crise financière et des risques que le capital financier fait courir à l'écologie.

Cela pourrait être porté par une campagne commune et convergente pour une autre mondialisation et contre le coût du capital – face à la bataille menée contre le dit « coût du travail » – et contre la domination du capital dans le monde.

4. Le regretté S. Amin participait à ce même congrès où il a lancé un appel à ce qu'il a appelé « une 5^e internationale communiste ».

PIB mondial et capitalisation boursière mondiale



Source : FMI (capitalisation boursière) et Banque mondiale (PIBs).

Cette autre mondialisation c'est celle du co-développement des peuples, qui vise la sécurisation de tous les moments de la vie de chacune et chacun, avec un autre type de démocratie et une autre utilisation de l'argent, vers un monde de développement des biens communs.

Références

– BOCCARA Frédéric (2013), *Firmes multinationales et balance des paiements dans la globalisation financière et la révolution technologique informationnelle - une analyse théorique et appliquée*, Thèse de doctorat de l'Université de Paris 13, tomes 1 et 2, 608 p.

– BOCCARA Frédéric (2005), *À la recherche de la firme globale - Localisation industrielle et globalisation financière des firmes multinationales*, in *L'industrie en France et la mondialisation*, ministère de l'Industrie, de l'Économie et des Finances

– BOCCARA Paul (2013), *Théories sur les crises - La suraccumulation et la dévalorisation du capital*, édition Delga, 558 p.

– BOCCARA Paul (2012), *Le Capital de Marx, son apport, son dépassement au-delà de l'économie*, Le Temps des Cerises, 174 p.

– BOCCARA Paul (2011), « We must incriminate the basic rules of capitalism », p. 61-68, in *All the Same - All Being New. Basic rules of capitalism in a world of change*, Peter Herrmann editor, Europäischer Hochschulverlag, Bremen, 198 p.

– BOCCARA Paul (1985), *Intervenir dans les gestions des entreprises avec de nouveaux critères*, Messidor-Éditions sociales, 566 p.

– DIMICOLI Yves (2000), « "Nouvelle économie" ou nouvelle phase de la crise systémique ? », *La Pensée*, n° 23, p. 37-51

– DURAND Denis (2005), *Un autre crédit est possible*, Le Temps des Cerises, 368 p.

– MARX Karl (1867, 1885 et 1894), *Le Capital*, Éditions sociales, Livres 1, 2 et 3.

– MILLS Catherine, CAUDRON José, *Protection sociale - Économie et politique, débats actuels et réformes*, Gualino, 272 p. ■■■

Georges Politzer, économiste

Raymond Mattéi*

* Sociologue.

L'évocation de la figure de Georges Politzer que nous publions ci-dessous s'inscrit, après les deux numéros d'hommage à Paul Boccarda publiés au début de cette année, dans une série cherchant à tirer des enseignements de la façon dont les questions économiques ont constitué des enjeux politiques au cours de l'histoire, et en particulier dans l'histoire du PCF. Nous poursuivrons dans de prochains numéros la publication de documents sur ces sujets.



C'est grâce au regretté Pascal Posado, maire honoraire des Quartiers Nord de Marseille, que je me suis orienté vers l'économie politique de Georges Politzer, brillant agrégé de philosophie.

L'historien Serge Wolikow a mis en évidence le rôle joué par Georges Politzer dans la période qui précède la Deuxième guerre mondiale pour développer une doctrine économique originale du PCF, telle qu'elle trouve son expression dans le rapport prononcé par Jacques Duclos devant la Conférence nationale du PCF réunie à Gennevilliers les 21, 22, 23 janvier



1939. On y discerne « l'aboutissement des efforts politiques déployés par le Parti communiste, dans la situation politique nouvelle créée par Munich et la dislocation du Front populaire, pour tenter de tracer les lignes d'une autre politique, démocratique et nationale, qui s'opposerait à celle mise en œuvre par le gouvernement Daladier-Reynaud avec l'appui de la droite et le soutien tacite des socialistes. »¹ Jacques Duclos a organisé et su utiliser la réflexion collective, impulsée de façon exemplaire par Georges Politzer surtout et le physicien Jacques Solomon. En effet, il y avait à cette époque un manque d'économistes de formation.

Analysant l'échec économique du Front populaire, Duclos « peut, à juste titre, rappeler les effets désastreux de la politique de déflation appuyée par le grand patronat : l'État, en diminuant les dépenses publiques, les salaires des fonctionnaires, donnait aux entreprises l'exemple d'une politique visant à diminuer les coûts de production en comprimant directement les coûts salariaux. Cette politique socialement injuste se révélait désastreuse économiquement : le ralentissement de l'activité économique, l'injustice du système fiscal et la fraude provoquaient une diminution des recettes budgétaires bien plus rapide que celle des dépenses. Délaissant les investissements, profitant des taux d'intérêt élevés maintenus par la politique d'emprunt public, les grandes entreprises développaient principalement des activités de spéculation sur les monnaies, les placements à court terme, l'or. Dès 1935, la spéculation sur la monnaie, la fuite des capitaux passent au premier plan. Les responsables en sont les spéculateurs : les banques notamment agissaient en prévision d'une prochaine dévaluation vivement souhaitée. Elles désiraient également créer, à la veille des élections durant le mouvement spéculatif de mars 1936, les conditions pour faire pression sur le futur gouvernement [...] Dans son rapport, J. Duclos peut s'appuyer sur une étude minutieuse de Politzer dans laquelle celui-ci a examiné plus particulièrement comment la politique économique de Brüning, de 1930 à 1932, avait créé les conditions les meilleures pour la montée du nazisme »².

« Georges Politzer, à travers ses nombreux articles des *Cahiers du bolchevisme*, Jacques Duclos à la Chambre des députés montrent bien que la reprise économique ne peut être assurée par une simple relance de la consommation individuelle et par une politique systématique de déficit budgétaire, telles que les socialistes les préconisaient. Ils mettent au contraire en avant la nécessité d'une grande politique sociale et des grands travaux. Les dépenses publiques étaient difficilement compressibles en raison de la part considérable qu'y occupaient les charges de la dette publique (les dépenses militaires notamment). Pour financer les mesures sociales, les élargir – par exemple adopter la retraite des vieux – et pour développer les grands travaux, il fallait dégager des ressources fiscales nouvelles [...] Dans les articles que Georges Politzer consacre à la question des finances publiques et au budget, il montre qu'en dépit de ces mesures prises pour accroître le rendement fiscal, le déficit budgétaire ne pourra être comblé. Effectivement, malgré l'augmentation des impôts, compte tenu du gonflement des dépenses, le déficit s'aggrave,

même si les divers gouvernements s'efforcent de le camoufler en recourant à des astuces comptables. »³

« En prenant appui sur elle, le PCF cherche à dépasser son expérience acquise dans la campagne qu'il avait menée en 1935-1936 contre les deux cents familles. Abandonnant les dénonciations générales, le PCF réussit enfin à réaliser des démonstrations concrètes de la malfaisance des trusts, à travers les portraits des hommes qui les incarnent. "La nouvelle féodalité" est présentée à la population à travers une galerie de portraits publiée par la presse communiste, utilisée dans les discours parlementaires et populaires, par une remarquable brochure intitulée *Les trusts contre la France*. La coordination du travail est assurée en grande partie par Georges Politzer qui a joué, dans les progrès de la réflexion économique du Parti, le rôle capital encore mal connu. »⁴

Politzer situait d'ailleurs la politique économique de Daladier dans une perspective de longue durée : « Le redressement économique devient pour lui le prétexte pour pratiquer une politique tendant à développer en France davantage la concentration capitaliste, la puissance des trusts [...] ». Au lendemain du discours dans lequel Daladier avait manifesté une certaine fermeté à l'égard des pays fascistes, M. Thorez écrit dans *l'Humanité* du 2 avril 1939 un article qui, sous le titre "Pour un gouvernement d'union contre l'ennemi fasciste", rappelle entre autres la nécessité d'adopter un programme économique qui "mobilise les capitaux" et fasse "payer les riches." »⁵

« Il nous semble que la connaissance précise des développements de la réflexion du Parti communiste, en 1938-1939, aide à mieux comprendre comment il est parvenu à jouer, durant l'occupation, un rôle d'avant-garde dans la Résistance, par exemple pour ce qui concerne la définition du programme qui allait devenir celui du Conseil national de la Résistance, conclut Serge Wolikow. Comment, alors qu'il était clandestin depuis plus de trois années, un tel parti dont les militants, parmi les meilleurs, étaient arrêtés et fusillés en masse, dont la direction était assurée seulement par quelques membres du Comité central, a-t-il réussi à préciser les principaux points économiques et politiques du programme de la Résistance? »⁶

Il reviendra aux historiens d'approfondir l'importance historique de Georges Politzer. Il fut assassiné en 1942 par les nazis : il avait 39 ans.

À lire : Michel Politzer, *Les Trois morts de Georges Politzer*, Flammarion, Paris, 2013. ■■■

1. Serge Wolikow, « 1936-1939, Genèse de la politique économique du PCF », *Cahiers d'Histoire de l'Institut Maurice-Thorez*, n° 17-18, 1976.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*.

5. *Ibidem*.

6. *Ibidem*.